

RAPPORT ANNUEL 1994

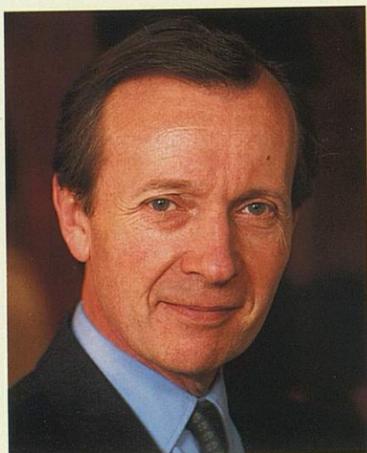


104A H 98

SOMMAIRE

Message du Président	2
Conseil d'Administration	4
Comité de Direction Générale	5
L'action BNP en Bourse	6
Chiffres clés	8
L'année 1994 en bref	9
Mise en oeuvre du projet d'entreprise	11
La conjoncture	14
La banque de proximité en France	17
Les implantations de la BNP en France	22
La banque de grande clientèle à l'échelle mondiale	25
Le groupe BNP dans le monde	32
Les hommes de la BNP	35
Le mécénat	39

MESSAGE DU PRESIDENT



L'année 1994 n'a pas été facile pour les banques françaises. Les difficultés ont pesé sur l'exploitation de la BNP. Notre Maison a néanmoins commencé à redresser son bénéfice. Surtout, elle s'est mobilisée pour préparer l'avenir, en mettant systématiquement en oeuvre le projet de développement dans la rentabilité qu'elle a défini lors de sa privatisation.

L'environnement n'a pas été favorable pour les banques. Certes, la reprise économique s'est étendue à l'Europe continentale. La France a connu une croissance plus forte que prévu, dans l'équilibre, et le chômage s'est enfin stabilisé. Mais les banques françaises ont subi un recul sensible de leurs recettes, pour la première fois depuis la guerre. Au fléchissement des encours de crédit et des marges en France s'est ajoutée une forte contraction de l'activité sur les marchés financiers, par rapport au niveau, exceptionnel, de 1993.

La BNP en a subi les effets : le produit net bancaire de notre groupe a reculé de 5,7 %.

La mobilisation de nos équipes nous a cependant permis de réaliser de belles performances. Notre réseau a amélioré le montant de ses commissions et ses parts de marché dans le domaine de la collecte des ressources en France. Nous nous sommes placés au premier rang en matière de privatisations et pour la plupart des opérations sur actions en France. Plusieurs de nos implantations à l'étranger et nos équipes de financements spécialisés ont remporté des succès remarquables. Bref, notre entreprise a réagi, en tirant parti de la diversité de son portefeuille d'activités.

Nous avons aussi fait un effort significatif pour améliorer notre productivité. Nos frais de gestion ont reculé de 1 %. Cela a permis de limiter la baisse de notre résultat brut d'exploitation, qui s'est établi à 10,4 milliards de francs. Dans le même temps, du fait de la reprise économique et malgré la grande rigueur dont nous continuons à faire preuve, le besoin de dotations nouvelles aux provisions a reculé de plus de 30 % par rapport à 1993. Le résultat net avant impôt est passé de 1.552 à 3.108 millions de

francs de 1993 à 1994. Le bénéfice net, part du groupe, atteint 1,66 milliard de francs contre un peu plus d'un milliard en 1993.

Nous avons mis en oeuvre de façon systématique le projet d'entreprise présenté lors de la privatisation, dont l'objectif est d'asseoir le développement de la BNP sur les métiers de banque de proximité en France et de banque de grande clientèle dans le monde.

En France, la rénovation de notre dispositif commercial de banque de proximité est en voie d'achèvement. Nous offrons désormais les services de spécialistes dédiés à nos clientèles d'entreprises, de professionnels, et de particuliers. Notre offre de produits s'enrichit sans cesse, dans des domaines aussi variés que la gestion patrimoniale haut de gamme, la vente de contrats d'assurance, ou les services de banque électronique. La banque de grande clientèle s'organise en lignes de métiers mondiales dans un réseau international qui est l'un des plus vastes du monde. Grandes entreprises, clientèle privée internationale, banques et institutionnels font désormais l'objet

d'une approche spécifique. Les activités de marché de taux et de produits dérivés sont structurées en lignes de métiers mondiales intégrées, l'entrée des équipes américaines de Cooper-Neff donnant une dimension nouvelle à notre activité Options. Nous avons décidé de donner une nouvelle ampleur à notre service de vente d'actions françaises à l'échelle mondiale. Nous avons entrepris de valoriser nos atouts sur les marchés émergents.

Nous avons aussi donné une perspective de moyen terme à notre politique de gestion. Des plans pluriannuels de réduction de nos frais généraux ont été engagés, notamment en matière de dépenses informatiques, de coût des opérations administratives, et d'achats. Une réforme profonde de notre contrôle interne et de nos procédures d'engagements a été entreprise, pour assurer une meilleure maîtrise de nos risques. Notre contrôle de gestion se modernise. Et nous améliorons la gestion de notre bilan avec la création de directions chargées de la gestion actif passif et de la gestion de nos participations, et avec l'individualisation d'une provision

pour risques sectoriels éventuels. Dans le domaine, essentiel, des ressources et des relations humaines, nous avons également cherché à progresser pour mobiliser toute notre entreprise autour de notre projet. Nos priorités sont claires : maintenir l'unité de nos équipes par une approche solidaire de la gestion de l'emploi ; affirmer la place de la qualité et de la déontologie au premier rang de nos valeurs, pour guider le comportement de chacun de nos collaborateurs à l'égard de nos clients, comme au sein de notre entreprise ; assurer, enfin, une gestion rigoureuse et motivante.

La BNP prépare son avenir avec détermination. Elle sait pouvoir compter sur la fidélité de ses clients et de ses actionnaires, et sur le dévouement de ses collaborateurs. Je les remercie tous en son nom.

M. Pébereau

Michel Pébereau
Président Directeur Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

Michel PEBEREAU

VICE-PRESIDENT

Jacques Henri WAHL

ADMINISTRATEURS

Patrick AUGUSTE
 Jean-Louis BEFFA
 Jacques FRIEDMANN
 Jean GANDOIS
 Jean-Marie GIANNO
 Philippe JAFFRE
 Daniel LEBEGUE
 Philippe MUSSOT
 Lindsay OWEN-JONES
 Edouard de ROYERE
 Jürgen SARRAZIN
 Louis SCHWEITZER
 René THOMAS

CENSEUR

† Bernard DUMON

PRESIDENTS D'HONNEUR

Pierre LEDOUX
 René THOMAS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BARBIER, FRINAULT ET AUTRES
 Membre de l'Organisation
 Mondiale Arthur Andersen
 Représenté par
 Christian CHIARASINI

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
 Représenté par
 Etienne BORIS

SALUSTRO REYDEL
 Représenté par
 Edouard SALUSTRO
 et Michel SAVIOZ

COMITE DE DIRECTION GENERALE



MICHEL PEBEREAU
Président Directeur Général



DANIEL LEBEGUE
Directeur Général



JACQUES HENRI WAHL
Conseiller du Président



CHRISTIAN AUBIN
*Directeur Général Adjoint
 Direction Contrôle
 et Stratégie*



GEORGES CHODRON
 de COURCEL
*Directeur Général Adjoint
 Division Financière*



VIVIEN LEVY-GARBOUA
*Directeur Général Adjoint
 Division Internationale*



BAUDOÏN PROT
*Directeur Général Adjoint
 Direction Centrale des
 Réseaux Métropolitains*



PHILIPPE BORDENAVE
*Directeur des Marchés
 et de la Trésorerie*



JEAN-MICHEL CHARPIN
*Directeur de la Gestion
 Actif-Passif*



JEAN-PIERRE DREYER
*Directeur à la Direction
 Centrale des Réseaux
 Métropolitains*



GUY LAPOMME
Inspecteur Général



MARC LAVERGNE
*Directeur Juridique
 et Fiscal*



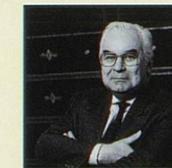
BERNARD LEMEE
*Directeur des Relations
 et des Ressources
 Humaines*



FRANÇOISE MONARD
*Directeur
 de la Communication
 et de la Publicité*



MICHEL PASSANT
*Directeur des Organismes
 d'Administration*



CLAUDE PORCHEROT
*Directeur Central à la
 Direction Centrale des
 Réseaux Métropolitains*



ERVIN ROSENBERG
*Directeur Central de la
 Direction des Grandes
 Entreprises*



EDOUARD SAUTTER
*Directeur des Risques et
 des Etudes Industrielles*



PATRICK SOULARD
*Directeur des Affaires
 Financières*



JEAN THOMAZEAU
*Directeur de la Direction
 Entreprises, Banques,
 Engagements de la
 Division Internationale*



CLAUDE WRIGHT
*Directeur
 de l'Organisation*

L'ACTION BNP EN BOURSE

L'ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 1994

Au 31 décembre 1994, la répartition du capital était la suivante :

En % du capital	
1. Actionnaires ayant dépassé le seuil des 5 % du capital : UAP	14,32
2. Groupe des actionnaires stables (*)	15,48
3. Etat (**)	2,31
4. Grand public et autres actionnaires (***)	67,89

(*) Elf Aquitaine (y compris sa filiale CPIH), Compagnie de Saint-Gobain, Financière & Immobilière Marcel Dassault, Rhône-Poulenc, PSA, Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, The Public Institution for Social Security of Kuwait, Péchiney, Hoffmann-La Roche, General Electric, Compagnie Générale des Eaux, Saint-Louis, BAT Industries.

(**) Actions détenues en vue de l'attribution gratuite d'actions fixée au 24 avril 1995.

(***) Actions détenues par des personnes physiques, des entreprises, des investisseurs institutionnels, des non-résidents et les salariés.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966, il est indiqué que la participation des salariés et anciens salariés du groupe BNP est, au 31 décembre 1994, de 9 308 398 actions, soit 4,89 % du capital.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la BNP a été porté de 4.600.213.900 francs à 4.751.153.975 francs.

L'évolution du nombre et de la répartition des titres est la conséquence des différentes opérations intervenues sur le capital de la banque depuis le 1^{er} janvier 1994 : augmentations de capital liées au paiement en actions des dividendes (prix d'exercice : 233 francs) et à l'opération d'apport du capital de la Compagnie Financière Gamma (prix d'exercice : 250 francs), reconstitution des derniers certificats d'investissement en actions.

	31/12/94	31/12/93
Nombre d'actions (nominal 25 F.)	190.046.159	183.212.579
Nombre de certificats d'investissement	0	795.977
Total	190.046.159	184.008.556

EVOLUTION COMPAREE DE L'ACTION BNP

Dans une conjoncture boursière particulièrement maussade depuis le début de l'année, l'action BNP s'est mieux comportée que l'évolution du CAC 40 et, plus nettement encore, que l'ensemble des valeurs bancaires.

Cours extrêmes de l'action	Du 01/01/1994 au 28/02/1995
Plus haut	289,30 F.
Plus bas	227,00 F.
Cours au 31/12/1994	245,50 F.
Rappel du cours OPV	240,00 F.

Les volumes d'échanges quotidiens témoignent de l'intérêt que suscite le titre. La capitalisation boursière de la BNP, avec 43,2 milliards de francs au 28 février 1995, situe la banque au 11^{ème} rang sur la place.

RESULTAT PAR ACTION

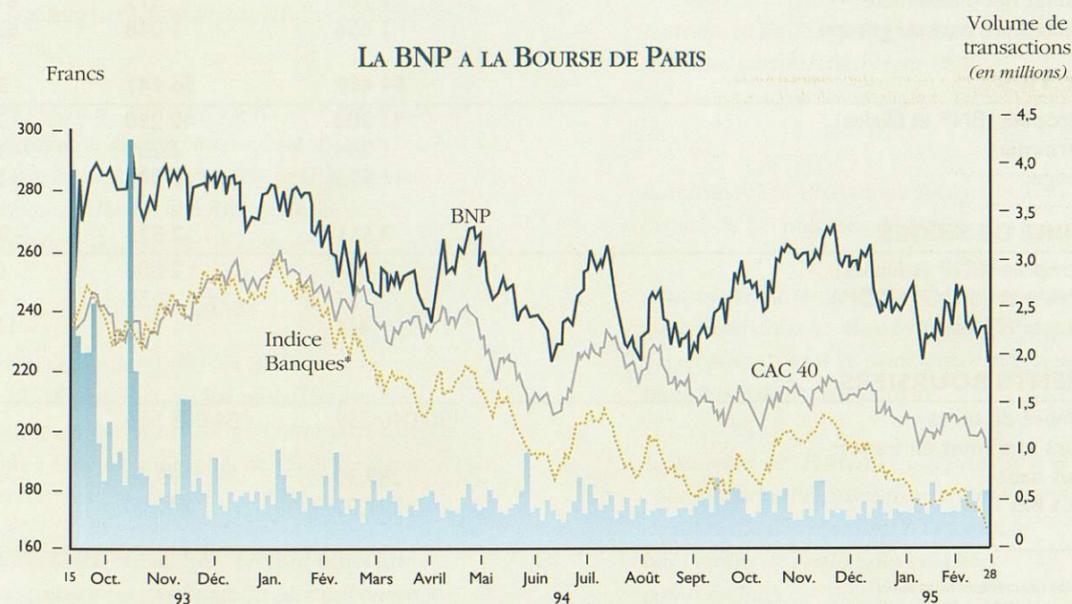
L'augmentation du résultat net, part du groupe, hors intérêts minoritaires (+ 62,7 %) et l'accroissement de 3,3 % du nombre des titres se sont traduits par une progression de 57,5 % du résultat par action, qui atteint 8,71 francs.

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Pour mieux vous servir et vous répondre, la BNP a mis en place un service de relations avec les actionnaires.

Pour le contacter, un numéro de téléphone : (1) 40.14.93.00. Si vous le désirez, vous pouvez également obtenir des informations sur la BNP et l'évolution du cours de son action par le minitel : 36-14 Code BNPACTION.

LA BNP A LA BOURSE DE PARIS



* Source Datastream.

Evolution du cours depuis la privatisation (échelle de gauche) et du volume des transactions (échelle de droite)

LES CHIFFRES CLES DU GROUPE BNP

(en millions de francs)	1994	1993	%
ACTIVITE			
Total du bilan	1 452 162	1 476 484	- 1,6
Dépôts de la clientèle ⁽¹⁾	542 324	529 851	2,4
Prêts à la clientèle (montants bruts)	771 106	799 926	- 3,6
Actifs gérés en OPCVM (France)	190 220	213 230	- 10,8
Actifs gérés en assurance-vie	59 682	47 586	25,4
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	48 160	46 833	2,8
RATIO DE SOLVABILITE INTERNATIONAL	9,8 %	9,5 %	
dont noyau dur	5,7 %	5,6 %	
RESULTATS			
Produit net bancaire	39 311	41 675	- 5,7
Frais de gestion	28 920	29 218	- 1,0
Résultat brut d'exploitation	10 391	12 457	- 16,6
Charge nette des provisions pour engagements douteux	7 374	10 808	- 31,8
Résultat net, avant impôt	3 108	1 552	100,3
Résultat net d'ensemble	1 761	972	81,2
Résultat net, part du groupe	1 656	1 018	62,7
EFFECTIFS	54 469	56 141	- 3,0
Métropole (BNP et filiales)	41 300	42 290	- 2,3
Outre-mer	1 244	1 259	- 1,2
Etranger	11 925	12 592	- 5,3
NOMBRE DE SIEGES	2 511	2 575	- 2,5
Métropole (BNP et filiales)	2 014	2 008	0,3
Outre-mer (6 DOM-TOM)	51	52	- 1,9
Etranger (75 pays)	446	515	- 13,4
ELEMENTS BOURSIERS			
Nombre de titres	190 046 159	184 008 556	
Cours extrêmes en francs :			
* Plus haut	289,30 ⁽²⁾	299,00	
* Plus bas	227,00 ⁽²⁾	240,00	

(1) Hors titres de créances négociables.
 (2) Du 1^{er} janvier 1994 au 28 février 1995.

L'ANNEE 1994 EN BREF

► JANVIER

La BNP est le chef de file d'un crédit export de 310 millions de francs pour le financement d'une centrale électrique en République Tchèque.

► FEVRIER

Privatisation d'Elf Aquitaine : la BNP est banque conseil de la société. Elle dirige l'offre publique de vente et recueille près de 20 % des ordres d'achat des particuliers.

La BNP présente l'offre publique d'échange des titres Matra-Hachette contre des titres Lagardère Groupe. L'opération porte sur un montant de 10 milliards de francs.

Saint-Gobain choisit la BNP comme chef de file de son augmentation de capital de 3,6 milliards de francs.

Lancement d'"Audifax" : service téléphonique de consultation de comptes professionnels et privés. Couplé à une liaison par télécopie, ce service permet au client d'obtenir une trace écrite immédiate de l'état de ses comptes.

► MARS

Privatisation de l'UAP : la BNP, banque conseil de l'UAP, est chef de file global associé du placement garanti et dirige l'offre publique de vente ; elle recueille plus de 25 % des ordres d'achat des particuliers.

Lancement d'"EVOLU 8", produit innovant d'assurance-vie garantissant aux adhérents le bénéfice de toutes les augmentations de taux à venir sur 8 ans en les protégeant des baisses par un taux plancher.

La BNP lance les premiers "Warrants sectoriels" indexés sur l'indice SBF 250 de la Bourse de Paris.

► AVRIL

La BNP lance "Télécom Invest" : nouveau compartiment, investi dans des valeurs liées aux télécommunications, de la SICAV luxembourgeoise Inter Multi Investment.

Ouverture d'une troisième agence à Taïwan.

La BNP et la BANEXI interviennent comme banques conseils des trois Etats du Caucase pour leur programme de privatisation.

► MAI

Rachat aux Etats-Unis par Bank of the West, filiale de la BNP, d'un réseau de quinze agences appartenant à Citicorp.

Lancement de "Natio Performance 15/30" : fonds à capital garanti éligible au PEA.

► JUIN

Eurodisney : la BNP dirige l'augmentation de capital de 5,9 milliards de francs.

Acquisition de la société américaine Cooper-Neff, spécialisée dans les marchés d'options. La BNP prend place parmi les principaux intervenants mondiaux dans cette activité.

Lancement de "Partena", qui propose à la clientèle des entreprises une gamme complète de prestations répondant à l'ensemble des besoins de gestion des créances commerciales.

► JUILLET

Privatisation de Bull : la Banexi est choisie comme banque conseil du Trésor.

La BNP et Dresdner Bank développent un nouvel axe de coopération en créant un service européen de paiements transfrontaliers de petits montants destiné aux particuliers et aux entreprises.

Signature avec Elf Aquitaine d'un accord pour la reprise par la BNP d'un portefeuille de participations industrielles évalué à 1,1 milliard de francs.

► AOUT

La BNP ouvre une activité de tenue de marché d'options sur le marché à terme suisse (SOFFEX).

Cession de BNP Lease à Locabel en Belgique.

► SEPTEMBRE

Ouverture du capital de Renault : la BNP et la Banexi sont nommées banques conseil de la société.

Ouverture d'une agence commune à Moscou et attribution d'une licence pour la création d'une banque commerciale à Varsovie par la BNP et Dresdner Bank.

BNP Epargne Entreprise remporte l'appel d'offre du groupe Schneider pour la gestion de son épargne salariale.

Lancement du "PEP Horizons" et de "Fréquence Revenus" qui ont permis de collecter 1,7 milliard de francs en 3 mois.

► OCTOBRE

Natio-Vie, filiale d'assurance-vie de la BNP, lance deux contrats : "Natio-Vie Retraite Professionnels" destiné à tirer parti des opportunités offertes par la loi Madelin et "Double 12" qui propose le doublement du capital versé en 2006 ou le versement de revenus réguliers pendant douze ans.

► NOVEMBRE

Ouverture du capital de Renault : la BNP est chef de file global du placement garanti et chef de file associé de l'offre publique de vente ; elle recueille 19 % des ordres d'achat auprès des particuliers.

Cession de la banque Nagelmackers au groupe belge P et V Assurances.

Les autorités chinoises autorisent la BNP à ouvrir une succursale à Canton. La banque a déjà 7 implantations en Chine où elle est présente depuis plus d'un quart de siècle.

Attribution d'une licence pour la création d'une banque commerciale commune avec la Dresdner Bank en Bulgarie.

La BNP est le chef de file d'un crédit syndiqué de 200 millions de dollars en faveur de la société Gambro et dirige le financement structuré de la plus importante acquisition européenne de l'année : BP Nutrition.

Lancement d'une opération de mécénat en collaboration avec la Direction des Musées de France, portant sur la restauration de 23 tableaux de grands maîtres au cours des trois prochaines années. "Le repas chez Simon", de Véronèse à Versailles est la première toile qui sera restaurée dans le cadre de ce programme.

► DECEMBRE

Lancement de "BNP Micro" : première application micro-informatique de banque à domicile.

La BNP signe avec la Sofaris (Société Française de Garantie des Financements des Petites et Moyennes Entreprises) trois conventions destinées à favoriser le développement des PME et des Très Petites Entreprises.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ENTREPRISE

LA BNP EST ENGAGÉE SUR LE CHEMIN DU RENOUVEAU

L'ANNÉE 1994 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA MISE EN ŒUVRE, DANS TOUS LES DOMAINES, DU PROJET D'ENTREPRISE QUE LA BNP AVAIT PRÉSENTÉ AU MOMENT DE SA PRIVATISATION. CE PROJET A UN OBJECTIF CLAIR : LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RENTABILITÉ. IL DÉFINIT LES CHOIX STRATÉGIQUES DU GROUPE ET LES PRIORITÉS D'UNE POLITIQUE DE GESTION, RIGOUREUSE ET MOTIVANTE DANS UNE PERSPECTIVE DE MOYEN TERME.

D'un point de vue stratégique, deux axes prioritaires de développement ont été privilégiés : la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale. Cette stratégie prend en compte les deux grandes alliances de la BNP, avec Dresdner Bank et l'UAP, qui sont renforcées. La politique de gestion comporte pour sa part cinq grands objectifs : la mobilisation commerciale, la maîtrise des frais de gestion, l'amélioration du contrôle interne et notamment du contrôle des risques, une gestion rigoureuse du bilan et la modernisation du contrôle de gestion.

UNE ORGANISATION PAR CLIENTÈLES ET PAR MÉTIERS

Pour la banque de proximité, l'organisation des forces commerciales du réseau en filières spécialisées par type de clientèle

est en voie d'achèvement et l'effort d'amélioration de la qualité des services a été renforcé. En appui aux services du réseau, le groupe a réaffirmé sa volonté d'offrir un service moderne et complet de banque électronique et poursuivi dans ce domaine une politique dynamique et innovante. Il améliore sans cesse sa gamme de services à distance et a, par exemple, lancé en 1994 le premier service de banque à domicile par micro-ordinateurs.

Pour la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale, la banque a choisi de se concentrer sur les métiers où elle considère pouvoir se situer parmi les tout premiers acteurs mondiaux. Les dispositifs destinés aux grandes catégories de clientèles recherchées ont été renforcés : le champ d'activité de la direction des grandes entreprises a été élargi ; un département des

► *Deux axes stratégiques de développement pour la BNP :*
- la banque de proximité en France
- la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale.

► *Renforcement des alliances avec la Dresdner et l'UAP.*

► *A l'échelle mondiale, l'activité de la banque est centrée sur six grandes activités :*

- les financements bancaires classiques,
- les financements spécialisés,
- les activités de marché,
- la banque privée internationale,
- la gestion de trésorerie
- la gestion institutionnelle et collective.

institutionnels à l'échelle du monde ainsi qu'un département de la clientèle privée internationale ont été créés et le département spécialisé dans les opérations avec les banques correspondantes a engagé sa réorganisation. Par ailleurs, dans le domaine de la banque d'investissement, les activités d'origination et de distribution d'actions ont été réorganisées internationalement dans la ligne de métiers "BNP Equities", les activités de conseil étant développées à la Banexi, la banque d'affaires du groupe.

La banque de grande clientèle à l'échelle mondiale est centrée sur six grandes activités : les financements bancaires classiques, les financements spécialisés, les activités de marchés, la banque privée internationale, la gestion de trésorerie internationale et la gestion institutionnelle et collective.

En matière de financements spécialisés, la BNP est déjà en tête pour le financement des exportateurs français ; elle a restructuré ses activités de financement de projets en organisant leur coordination à partir de la côte ouest des Etats-Unis pour les zones Asie et Amérique, et à partir de Paris pour les zones Europe, Moyen-Orient et Afrique ; parallèlement, le développement des équipes

de financements structurés est accéléré.

Pour les marchés d'instruments de dette, trois lignes de métiers mondiales intégrées, avec un commandement mondial, ont été mises en place pour les obligations, les swaps et les options. L'acquisition de la firme américaine Cooper-Neff et l'intégration de ses équipes au sein du groupe BNP, s'inscrivent dans cette démarche qui doit permettre à l'activité *options* de changer de dimension et de figurer parmi les principaux acteurs de cet important marché. En matière de *gestion institutionnelle et collective* à l'échelle internationale, l'accord d'association avec Neuberger & Berman va permettre de bénéficier du savoir-faire d'un excellent spécialiste américain. Enfin, une activité *marchés émergents*, à Paris et à Londres, est en cours d'organisation, en utilisant l'expérience acquise dans ce domaine par les équipes américaines de la BNP.

La banque a décidé de céder certaines filiales ou participations qui ne s'inscrivaient pas dans sa stratégie : BNP Lease et le groupe Nagelmackers en Belgique, BNP Mortgages à Londres et la participation dans le Credito Romagnolo en Italie. Mais l'approche poursuivie est pragmatique. La BNP continue à

développer certaines activités n'entrant pas dans ses deux grandes priorités stratégiques, mais qui correspondent à des niches ou à des activités rentables, où elle est performante : la banque de proximité en Californie du Nord, avec Bank of the West, et dans un certain nombre de pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

UNE GESTION ACTIVE ET PERFORMANTE

En ce qui concerne la gestion, un strict contrôle des frais généraux a été maintenu et un plan de réduction à moyen terme des dépenses informatiques, immobilières et administratives a été mis en œuvre.

La direction des risques a vu ses compétences et ses équipes élargies et une réforme du contrôle interne a été engagée. La gestion rigoureuse du bilan de la banque s'est manifestée dans quatre domaines : le ratio international de solvabilité de la BNP est, à fin 1994, de 9,8 %, au lieu de 9,5 % en 1993, dont 5,7 % pour le noyau dur au lieu de 5,6 % ; l'insensibilisation du bilan de la banque aux variations des taux d'intérêt a été poursuivie ; une provision de 2,6 milliards de francs a été constituée par un prélèvement de même montant sur le fonds pour risques bancaires généraux, afin de

prémunir la banque contre des risques sectoriels éventuels, difficilement anticipables mais que fait apparaître l'évolution récente de l'environnement bancaire ; enfin, une gestion plus efficace des titres de participation de la banque est recherchée et constitue l'objectif principal du nouveau département des participations créé à cet effet. La modernisation du contrôle de gestion s'est poursuivie en 1994, avec la mise en place de nouveaux outils de comptabilité analytique, la mise en œuvre de nouvelles procédures budgétaires et la généralisation d'instruments plus performants d'informations périodiques.

Le rythme du changement a donc été intense en 1994. La BNP prépare son avenir et celui de ses collaborateurs au service de ses clients, et dans l'intérêt de ses actionnaires, dans un monde concurrentiel en pleine mutation. Pour leur part, les hommes et les femmes de la BNP contribuent par leur engagement à façonner les traits de leur nouvel univers, tout en se consacrant à la relance de l'activité commerciale d'aujourd'hui. Forte de la cohésion et du professionnalisme de ses équipes, la BNP s'est engagée avec détermination dans cette mutation sans précédent qui permet d'envisager le futur avec confiance.

► *La cohésion et le professionnalisme de ses équipes permettent à la BNP de s'engager dans le futur avec confiance.*

LA CONJONCTURE

CROISSANCE, HAUSSE DES TAUX, BAISSÉ DU DOLLAR MARQUENT

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'économie mondiale a connu une assez forte croissance en 1994. Le dynamisme des nouveaux pays industrialisés ne s'est pas démenti alors que la quasi-totalité des pays de l'OCDE s'est trouvée, bien qu'à des stades différents, dans la phase d'expansion du cycle économique. La croissance s'est maintenue à un niveau élevé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Dans les pays de l'Europe occidentale, le creux de la récession n'a été atteint qu'en 1993 ; la reprise s'est affermie dans le courant de l'année 1994. Au Japon, l'activité s'est stabilisée. Les hausses de prix sont restées modérées dans les grands pays industrialisés.

La crainte d'une "surchauffe" de l'économie américaine en raison du niveau élevé du taux d'utilisation des capacités de production et le resserrement de la politique monétaire de la Réserve Fédérale ont contribué à une hausse généralisée des taux à long terme dont l'ampleur et la rapidité ont réuni toutes les caractéristiques d'une crise. La chute du marché obligataire américain est allée de pair avec une dépréciation marquée du dollar vis-à-vis du yen et des grandes devises européennes.

La baisse des taux d'intérêt à court terme s'est interrompue en 1994.

Au Royaume-Uni, une hausse s'est amorcée en septembre. Les banques centrales ont stabilisé leurs taux directeurs à partir de la fin de 1993 au Japon et du second semestre 1994 en Allemagne et en France.

L'ECONOMIE FRANÇAISE : UNE CROISSANCE SOUTENUE

En France, la reprise s'est engagée dès le début de 1994.

La croissance du produit intérieur brut s'est accélérée pour atteindre un rythme de plus de 3 % en fin d'année. Les exportations ont été vigoureuses. L'amélioration du climat économique d'ensemble, consécutif à la reprise des créations nettes d'emplois, et les mesures gouvernementales ont incité les Français à accroître leur consommation. L'investissement des entreprises a, quant à lui, cessé de décroître.

La hausse des prix, en glissement annuel, a été limitée à 1,6 %, ce qui constitue le meilleur résultat depuis 1956. L'écart d'inflation avec l'Allemagne est demeuré favorable à la France. L'excédent commercial et l'excédent courant, respectivement de 87 et 60 milliards de francs, sont restés au niveau très

élevé de 1993. En revanche, le déficit de la balance des capitaux à long terme s'est fortement creusé à la suite des ventes importantes de valeurs du Trésor par les non-résidents.

L'ACTIVITÉ BANCAIRE EN FRANCE : BAISSÉ SUBSTANTIELLE DES ENCOURS DE CREDITS

L'amélioration de leur situation financière a permis aux entreprises de poursuivre leur politique de désendettement : les encours ont diminué de 8 % pour les crédits de trésorerie aux sociétés et de 4 % pour les crédits d'investissement. En ce qui concerne les ménages, les crédits à l'habitat n'ont progressé que de 1 %, les crédits de trésorerie s'accroissant de 3 %.

Globalement, les encours de crédits ont substantiellement baissé, en raison de la faiblesse de la demande et de l'importance des remboursements de crédits anciens. Comme dans le même temps, l'intensité de la concurrence a contribué à peser sur les marges, les revenus de l'activité de crédit se sont contractés.

Les évolutions ont été plus favorables, encore que contrastées,

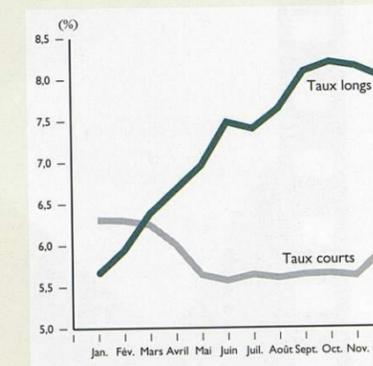
en ce qui concerne la collecte des dépôts bancaires et des produits d'épargne. La conjonction de la reprise économique, de la baisse des taux d'intérêt à court terme et de l'harmonisation de la fiscalité sur les produits financiers ont favorisé la reconstitution des encaisses liquides : les dépôts à vue ont augmenté et l'encours des comptes sur livrets s'est accru de 6 %.

Pour leur part, les titres d'OPCVM ont connu une évolution irrégulière à l'image des marchés financiers. La hausse brutale des taux à long terme a orienté à la baisse les marchés d'actions et d'obligations, alors qu'ils avaient évolué de manière très favorable en 1993. Les OPCVM actions et obligations ont vu leur encours décroître.

Dans la deuxième partie de l'année, les titres d'OPCVM monétaires ont bénéficié des dégagements des ménages des produits obligataires.

Enfin, la reprise économique a permis d'enregistrer une baisse de près de 14 % du nombre des défaillances d'entreprises. Cette situation a permis aux banques de diminuer leurs dotations aux provisions pour créances douteuses par rapport à 1993.

Evolution des taux d'intérêt en France en 1994





LA BANQUE DE PROXIMITE EN FRANCE

QUALITE ET COMPETENCE AU SERVICE DES CLIENTS :
FACE A UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE, LA BNP
A SU REAGIR.

1994 A ETE UNE ANNEE TRES DEFAVORABLE AUX ACTIVITES BANCAIRES EN FRANCE. POUR FAIRE FACE A UNE CONJONCTURE MARQUEE PAR UN RECU DES ENCOURS DE CREDITS ET UNE BAISSSE DES MARGES D'INTERMEDIATION, LA BNP A MIS EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DYNAMIQUE VISANT L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES RENDUS A SES CLIENTS.

Pour la première fois depuis 1945, les encours de crédit distribués par les banques ont baissé. Ils sont restés stables pour les particuliers ; mais les entreprises ont réduit leur endettement grâce à l'amélioration de leur situation financière et à cause d'un contexte de taux d'intérêt élevé.

UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

Les entreprises ont traversé la période de ralentissement économique et de récession en préservant leurs résultats par un ajustement drastique de l'investissement, des effectifs et des stocks. En outre, la recherche systématique du désendettement a conduit l'encours de crédit à évoluer au rythme des remboursements de crédits anciens correspondant à la période de forte expansion (1987-1990). Enfin la suppression par l'Etat du décalage d'un mois de TVA a réduit significativement les besoins de financement. Aussi, bien que la relance des crédits de

trésorerie aux ménages, amorcée en 1993, se soit accélérée en 1994, la baisse des encours s'est poursuivie, atteignant 8,5 % pour les entreprises et 0,6 % pour les particuliers.

Dans le même temps, la marge d'intermédiation sur les emplois en francs a diminué de 14 points de base, pour ressortir à 3,86 % contre 4 % en 1993. Cette baisse provient à la fois de l'évolution des taux et de la pression concurrentielle qui s'est considérablement accrue.

Dans cet environnement difficile, la BNP a réagi : dans le domaine de la collecte des ressources où elle a renforcé ses parts de marché dans la collecte des dépôts, aussi bien pour l'épargne réglementée, que dans le domaine de la distribution de SICAV ou des produits d'assurance-vie. Comme en 1993, les performances enregistrées lors des offres publiques de vente de l'UAP, d'Elf et de Renault ont été remarquables, puisque la banque a placé entre 19 % et 25 % des titres, soit un niveau très supérieur

► *La BNP a renforcé ses parts de marché : collecte de dépôts, produits d'épargne, distribution de Sicav et de produits d'assurance-vie...*

► Grâce à une politique d'innovation, la BNP dispose d'une place de premier plan dans la banque électronique et à distance : minitel, téléphone, fax et micro-ordinateurs.

► De nouveaux produits, comme «Fréquence Revenus» et le «PEP Horizons» sont venus enrichir la gamme des produits traditionnels d'épargne.

à sa part de marché habituelle. La progression de l'activité de collecte d'épargne et l'extension de la gamme de produits et services mis à la disposition de chacune des catégories de clientèle ont permis une augmentation sensible des commissions perçues par la banque.

MIEUX SATISFAIRE LES CLIENTS

La BNP se veut un établissement de référence pour l'ensemble des services bancaires à l'usage de la clientèle domestique en France. Le maintien d'une relation équilibrée et durable entre la banque et ses clients, par-delà les évolutions conjoncturelles, constitue le coeur de ses préoccupations. Son action se fonde sur le respect de trois principes :

Une approche spécifique pour servir tous les clients

La sélection ou l'exclusion de certaines catégories de clientèles ne cor-

respond pas à la politique de la BNP qui préfère être en mesure d'offrir à chacune d'entre elles une gamme de produits et de services adaptée et des spécialistes dédiés pour répondre au mieux aux attentes.

La BNP est présente auprès de l'ensemble de la clientèle des entreprises les plus importantes, aussi bien que les PME-PMI, qui sont, pour près d'une sur trois, ses clientes. 750 chargés d'affaires apportent leur compétence et leur savoir-faire et 10 salles de marchés réparties sur le territoire permettent d'offrir dans toute la France des services de trésorerie et de change nécessaires à l'optimisation de leur situation financière.

De même, 350.000 commerçants, artisans ou professions libérales sont clients de la banque, ce qui lui confère un taux de pénétration de la clientèle de ces professionnels de plus de 17 %. 3.200 commerciaux, dont 470 conseillers spécialisés, leur consacrent leurs efforts.



L'agence : pour une relation personnalisée et des conseils de spécialistes.

Enfin, plus de 4,6 millions de ménages font confiance à la BNP. Leur fidélité se manifeste notamment par la progression toujours soutenue de "Présence", offre de services groupée qui est désormais adoptée par près de 36 % d'entre eux, taux remarquable pour un concept innovant et récent.

Un large choix d'accès à nos services

La banque de proximité se manifeste selon de multiples modes de distribution qui permettent d'offrir le plus large choix d'accès à nos services, selon les besoins de nos clients. Le contact direct en agence permet d'entretenir une relation personnalisée et d'offrir les conseils de spécialistes. Les différents canaux de banque électronique et à distance accélèrent le traitement de diverses opérations bancaires et offrent les composantes d'une véritable banque à domicile.

Le réseau d'agences est l'instrument privilégié d'exercice d'une relation directe avec les clients, qui permet à la banque un exercice personnalisé de la fonction de conseil. Les quelque 2 000 agences de la BNP et de ses filiales, en particulier la Banque de Bretagne, sont autant d'occasions de rencontres et de réalisations de projets variés. En 1994, plus d'une agence sur dix a été rénovée ou transférée, de façon à améliorer les conditions d'accueil de la clientèle. En Ile-de-France, treize agences ont été ouvertes et, à Paris, une très importante modernisation du dispositif d'exploitation est en cours et aura concerné environ 90 sites de 1994 à 1996.

Un important effort d'investissement a été réalisé pour développer le parc de guichets automatiques de banque : 140 automates nouveaux ont été installés en 1994 et l'effort sera accentué en 1995.

Les canaux de la "banque électronique" (minitel, téléphone, fax) complètent l'offre de services de la banque en permettant à ses clients d'exercer directement leurs opérations ou d'obtenir des informations sur leur situation. La BNP dispose d'une place de premier plan en France dans ce domaine et continue à améliorer ses prestations grâce à une politique d'innovation constante dans les domaines de la télématique, du téléphone et, de plus en plus, du micro-ordinateur.

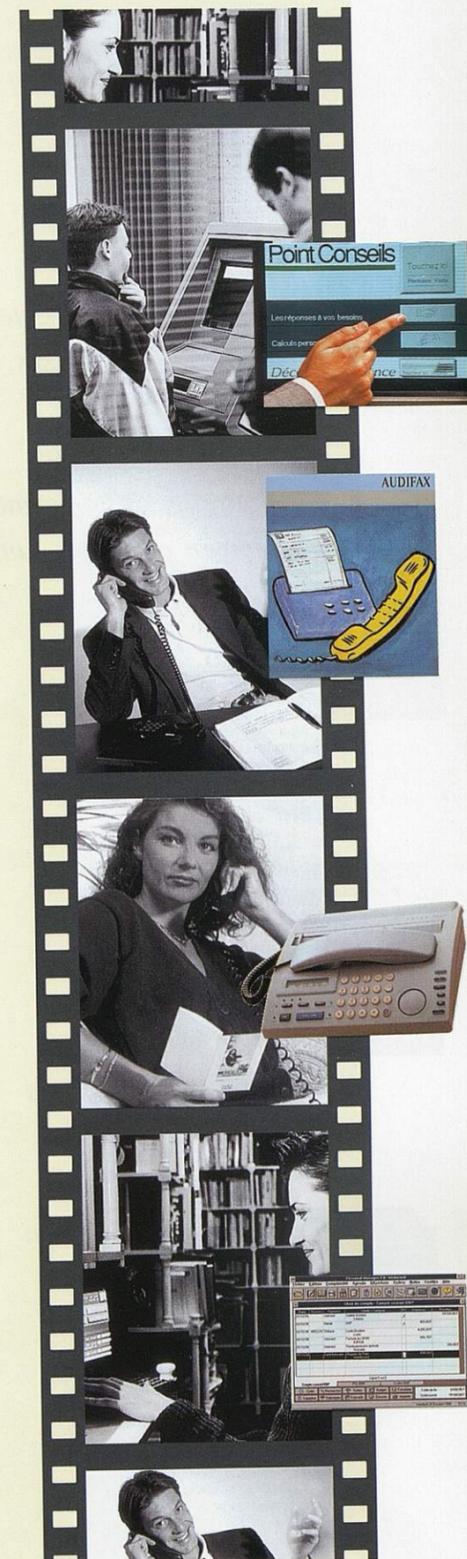
Le service vocal "AlloSolde" a connu un succès grandissant : le nombre d'appels de particuliers a progressé de 35 % et s'élève à plus d'un million par mois en moyenne.

En proposant, à la fin de 1994, le service "BNP Micro", la BNP a aussi été la première à s'engager dans la voie du développement de la banque à domicile sur micro-ordinateur à l'usage des particuliers.

Une gamme enrichie de produits et de services

A sa clientèle d'entreprises, la BNP offre depuis de nombreuses années toute la gamme des financements adaptés aux besoins les plus divers : crédits classiques ou spécialisés, crédit-bail, LBO.

En 1994, elle a enrichi son offre commerciale, d'une part, de pres-



► *Pour faire face aux besoins de ses différentes clientèles – entreprises, professionnels, particuliers – la BNP renouvelle constamment la gamme de ses produits et services.*

tations d'affacturage grâce à une filiale spécialisée "BNP Factor" et, d'autre part, de nouveaux services d'assurance crédit grâce aux services conçus avec son partenaire "Assurcrédit", filiale commune de l'UAP et de Winthertur. Ainsi, avec de telles prestations, les entreprises de toutes tailles sont désormais à même de répondre à l'ensemble des requêtes de leur propre relation de clientèle.

L'offre de produits télématiques a fait l'objet de nouvelles extensions : la gamme "Poste Banque", d'ores et déjà largement commercialisée, a été enrichie, et l'offre internationale complétée par "BNP Teletransfer", produit qui permet de transmettre des ordres de transfert de fonds par débit d'un compte ouvert à la BNP au profit d'un compte tenu dans n'importe quelle banque dans le monde.

Le marché de l'immobilier est resté très difficile. La BNP s'est employée à réduire ses engagements et à ajuster avec rigueur les provisions nécessaires. Pour sa part, Meunier Promotion, filiale spécialisée du groupe BNP, a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de francs en 1994, principalement dans l'immobilier d'entreprises, et renoué avec les bénéficiaires. Son savoir-faire lui a permis de signer des contrats importants, comme la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction du nouveau siège de France Télévision.

Pour ses clients **professionnels**, la banque finance les projets d'installation et les besoins d'investissement par crédit bancaire ou crédit-bail et favorise la constitu-

tion et la valorisation de leur patrimoine. De nouveaux services ont été offerts en 1994, avec les contrats de retraite "Madelin" (Natio-Vie Retraite Professionnels), pour lesquels 15.000 contrats ont été signés au 31 décembre, avec "Audifax", produit à distance associant le vocal et le fax, ou avec une nouvelle offre dans le domaine de la monétique.

Avec le concours de ses filiales spécialisées, Crédit Universel, Natio-Vie, Natio Assurances, la BNP offre à sa clientèle de **particuliers** une large panoplie de services, des possibilités de financements adaptés à la gestion de trésorerie, à l'acquisition d'un logement, à la valorisation

PARTENA : UNE APPROCHE SPECIFIQUE DE LA BNP AU SERVICE DES PME/PMI

Banque leader sur le marché des PME/PMI, la BNP innove en lançant "Partena", une gamme complète de prestations qui répond aux attentes des entreprises en matière de gestion de leur poste client. "Partena" offre à la fois un diagnostic personnel de la situation de l'entreprise et des réponses sur mesure : financement, gestion et recouvrement de créances, protection des impayés. "Partena" est proposée par les 750 chargés d'affaires de la BNP, répartis dans plus de 300 sièges.

de l'épargne, à la préparation de la retraite, à la transmission du patrimoine et des contrats d'assurance dommage.

L'enrichissement de la gamme "Présence", avec la nouvelle option "Protécarte", a contribué à la commercialisation de 480.000 contrats nouveaux.

Le succès du lancement par Natio-Vie de deux nouveaux produits d'assurance-vie "Evolu 8" et "Double 12" a conduit à une progression de 33 % des primes perçues, soit près de 16 milliards de francs en un an. Natio-Vie se situe désormais parmi les tout premiers spécialistes de ce métier, avec des actifs gérés de près de 60 milliards de francs pour le compte de 800.000 clients.

Tirant parti de son partenariat avec l'UAP, dans le cadre de Natio Assurances, la BNP a développé la distribution de contrats d'assurance-dommages, avec 62 000 contrats nouveaux, soit pratiquement le double de l'an passé. Pour 1995, une nouvelle offre "Santé-Prévoyance", établie notamment dans le cadre des dispositions de la Loi Madelin, devrait continuer à monter en puissance.

Enfin, en dépit d'un contexte caractérisé par une évolution défavorable des marchés financiers qui a pesé sur les encours des actifs gérés, la BNP a amélioré ses parts de marché dans le domaine des SICAV France et poursuivi une politique d'innovation au profit de sa clientèle. Les encours gérés en France s'élèvent à 190 milliards de francs pour les OPCVM et à 85 milliards

de francs sous mandat de gestion patrimoniale.

Plusieurs nouveaux produits à capital garanti ont bénéficié d'un réel succès auprès de la clientèle, tel "Natio-Performance 15-30", fonds commun de placement à capital garanti éligible au Plan d'Epargne en Actions, proposé pendant le tournoi de Roland Garros.

CONTRAT "PRESENCE" : PRES DE 1 400 000 ABONNES

Le contrat "Présence" est un ensemble de services offerts à travers un abonnement unique pour faciliter la gestion au quotidien de la relation bancaire. Ce produit connaît un grand succès : 480 000 nouveaux contrats ont été souscrits en 1994, portant ainsi le nombre des adhérents à 1 370 351, soit 36 % des titulaires d'un compte à vue.

"PRESENCE JEUNES" : OU COMMENT SE FAMILIARISER AVEC LA BANQUE

Dans le même esprit, la BNP a conçu à la fin de l'année 1994 "Présence Jeunes". Ouvert avec l'accord des parents, ce contrat met à la disposition des abonnés un chéquier, une carte de retrait "BNP Automatique" et des services spécifiquement réservés aux 16-17 ans : "Allosolde Jeunes" et "Alloprojets".

LA BNP : UN RESEAU DE PRES DE 2 000 IMPLANTATIONS

RESEAU DE NANTES



185 AGENCES

RESEAU DE BORDEAUX



194 AGENCES

RESEAU DU BASSIN PARISIEN



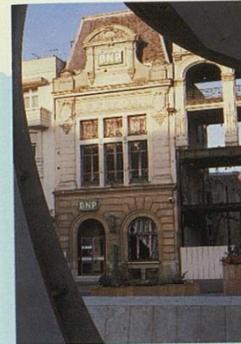
445 AGENCES

RESEAU DE TOULOUSE



114 AGENCES

RESEAU DE LILLE



196 AGENCES

PARIS



255 AGENCES

RESEAU DE NANCY



153 AGENCES

RESEAU DE LYON

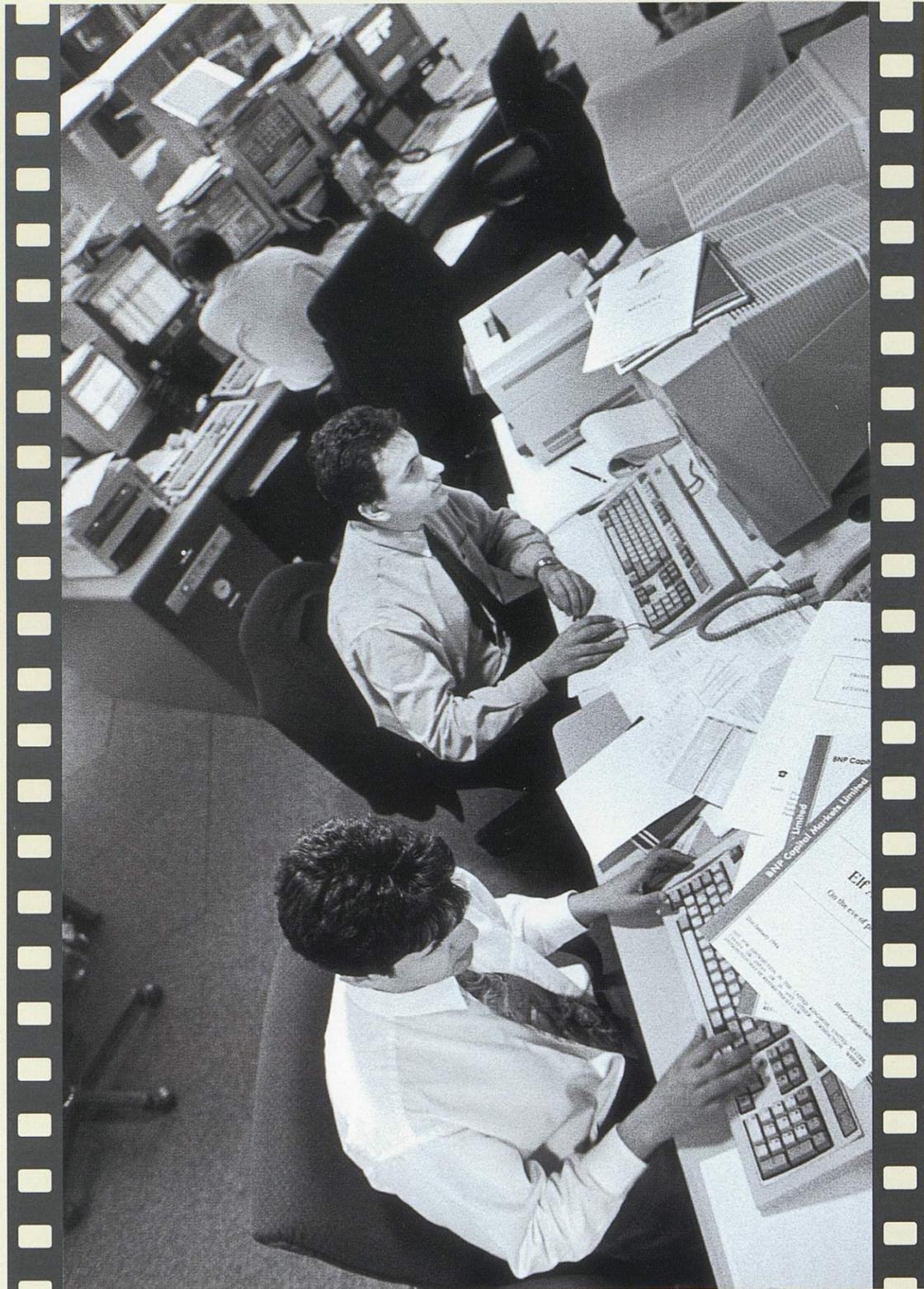


241 AGENCES

RESEAU DE MARSEILLE



155 AGENCES



LA BANQUE DE GRANDE CLIENTELE A L'ECHELLE MONDIALE

STRATEGIE CLAIRE, CLIENTELE CIBLEE, ORGANISATION
PAR METIERS : LA BNP RENFORCE SES POSITIONS

LA BNP A CHOISI D'EXERCER DE MANIERE AMBITIEUSE ET SELECTIVE
LES METIERS DE GRANDE CLIENTELE A L'ECHELLE MONDIALE. POUR CELA,
ELLE A DEVELOPPE UNE STRATEGIE CLAIRE, MOBILISE SES EQUIPES, ELARGI SES
MOYENS, CE QUI LUI A PERMIS DE RENFORCER SES POSITIONS EN 1994.

Notre entreprise développe une stratégie ciblée sur un certain nombre de clientèles selon une approche qui conjugue les atouts d'une présence mondiale et la force d'une organisation par métiers.

Un service haut de gamme pour quatre catégories de clientèles

A l'échelle mondiale, la BNP n'a pas de prétention de banque universelle. Elle se concentre sur quatre catégories de clientèle : les grandes entreprises, les clients privés internationaux, les institutionnels et les banques.

Chacune de ces quatre clientèles peut bénéficier, au plan mondial, d'un dispositif organisé, apte à lui offrir l'ensemble des prestations ou des produits répondant à ses besoins, que ce soit dans le domaine des financements bancaires classiques ou des financements spécialisés, des opérations de marché, de

la gestion de capitaux ou de la gestion de trésorerie.

A cette fin, des départements chargés de développer et d'animer la banque privée internationale d'une part, les clients institutionnels d'autre part, ont été créés et dotés d'équipes peu nombreuses mais de qualité. Le domaine de compétence de la direction des grandes entreprises a été élargi et les moyens de celle chargée des banques correspondantes renforcés en même temps que leurs stratégies ont été redéfinies.

A l'opposé, la BNP ne recherche pas la clientèle de particuliers ou de PME à l'étranger dans les zones où elle ne pourrait rentabiliser durablement une telle activité.

La BNP est une banque à forte culture internationale. Présente dans 75 pays, elle est prête à accompagner ses clients français et étrangers en les faisant bénéficier localement de son savoir-faire. La politique d'expansion

► *A l'échelle mondiale, la BNP concentre ses activités sur quatre catégories de clientèle : les grandes entreprises, les clients privés internationaux, les institutionnels et les banques.*

a donc été poursuivie, dans la ligne des priorités stratégiques.

Les atouts d'une présence mondiale forte

La présence de la banque en Europe de l'Est a été renforcée, en coopération avec la Dresdner Bank.

Le réseau de la filiale californienne, Bank of the West, a été étendu par l'achat de 15 agences et l'ouverture d'une filiale au Mexique est en cours de réalisation. De nouvelles agences ont été ouvertes à Taïwan et à Lisbonne. A l'inverse, la cession de la succursale de Port-au-Prince (Haïti) a été réalisée, et le bureau de représentation au Yémen a été fermé.

Souvent ancienne, la présence locale de la BNP permet de disposer de

situations de marché favorables, ou de tirer profit d'une politique de niches. A ce titre, les performances réalisées par la Bank of the West en Californie ont été remarquables. Les filiales africaines de la banque et celles de la BNPI se sont bien adaptées au nouveau contexte créé par la dévaluation du franc CFA, intervenue le 11 janvier 1994.

Les atouts de cette présence locale ont enfin conduit à mettre en place une ligne de métier spécialisée dans les "marchés émergents" qui valorisera le savoir-faire de la BNP auprès des entreprises locales comme des investisseurs internationaux.

Certaines activités, caractérisées par l'internationalisation des flux de capitaux ou de la clientèle, sont désormais érigées en lignes de métiers mondiales.

► Pour les activités de marché, la BNP offre à ses clients des services fonctionnant 24 heures sur 24 dans l'ensemble des centres financiers mondiaux.

► L'acquisition de Cooper-Neff renforce les positions de la banque sur l'ensemble des secteurs du marché des options : taux, change, actions, indices boursiers, arbitrages cash-futures.

DEUX AXES DE COOPERATION MAJEURS ENTRE LA BNP ET LA DRESDNER :

• **L'ouverture de filiales communes. En Europe de l'Est, après la Hongrie, la République Tchèque et la Russie (Moscou et Saint-Pétersbourg), de nouvelles agences ont été ouvertes en Pologne et en Bulgarie. D'autres implantations communes sont à l'étude dans cette zone. Les deux établissements étudient le regroupement de leurs activités en Espagne et examinent la possibilité de constituer une filiale commune au Mexique.**

• **Le développement, en liaison avec d'autres partenaires européens, d'une gamme de produits télématiques destinée à faciliter les échanges dans le cadre du marché unique européen.**

Une organisation en lignes de métiers mondiales

Elles offrent donc aux clients de la BNP une capacité de services dans tous les centres financiers mondiaux fonctionnant quasiment sans interruption, 24 heures par jour. Sont désormais organisées sur ce mode, les activités de marché relatives aux taux d'intérêt et aux produits dérivés (les obligations, les swaps et les options). Cette réorganisation correspond également à une ambition nouvelle de la banque sur ces métiers, comme en témoigne l'acquisition de Cooper-Neff.

En plus des activités de marché, qui fonctionnent de manière intégrée au plan mondial indépendamment de la localisation des opérateurs, la majeure partie des métiers exercés à l'international est désormais organisée selon un cadre "matriciel" qui permet d'ajouter aux atouts de l'initiative locale ceux d'une coordination mondiale de ces activités.

Des perspectives encourageantes

L'environnement financier de l'année 1994 a été défavorable aux activités obligataires et de change. Notre entreprise a en revanche réalisé d'excellentes performances dans les domaines des actions françaises. La concurrence a été vive dans le domaine de l'intermédiation et des financements spécialisés.

Les activités de gestion et la gestion de trésorerie internationale ont bien résisté et devraient constituer des pôles de développement dans l'avenir.

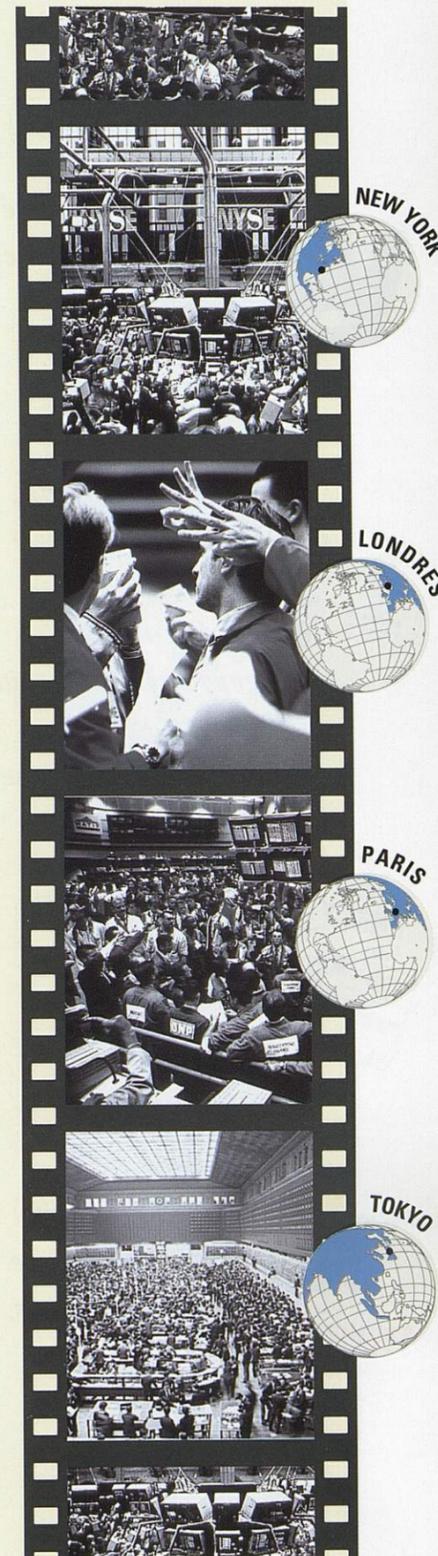
Dans le domaine des activités de marché, les équipes ont été réorganisées pour mieux faire face à un environnement difficile et très compétitif.

Pour les activités obligataires, la réorganisation du dispositif vise à situer la BNP parmi les premiers acteurs européens. La banque a ainsi retrouvé, au deuxième semestre 1994, le premier rang des chefs de file pour les nouvelles émissions en francs et a également, pour la première fois, dirigé des émissions en devises étrangères (deutsche mark et drachme).

Dans le domaine des produits dérivés de taux d'intérêt, a été engagé un investissement important tant sur le plan technique que sur le plan humain. L'acquisition de Cooper-Neff devrait renforcer de manière significative sa présence sur les options au plan mondial. Implantée en Pennsylvanie, à Chicago, New York, ainsi qu'à Londres, cette société propose un service complet en matière de recherche, de conseil et de trading sur l'ensemble des secteurs du marché : options de taux, options de change, options sur actions et indices boursiers, arbitrage cash-futures.

Sur les options sur actions et sur les indices boursiers, l'année a été favorable. De nombreux warrants ont été émis par la BNP, notamment la gamme innovante et inédite des warrants sectoriels qui couvre l'ensemble des composantes de l'indice élargi SBF-250 de la Bourse de Paris.

La tenue de marché sur le MONEP, assurée par la filiale spécialisée "BNP dB3A", a bénéficié de la croissance des volumes et de la technologie de ses équipes. Une fois de plus, elle se



► En 1994, sur le marché des actions, la BNP s'est classée au :

- 1er rang des privatisations,

- 1er rang des offres publiques (OPA, OPE, OPR et maintien de cours)

- 1er rang des augmentations de capital,

- 1er rang des introductions en bourse.

classe à la première place dans la hiérarchie des teneurs de marché officiels du MONEP. La BNP s'est hissée également parmi les tout premiers teneurs de marché de la Deutsche Termin Börse à Francfort et de l'Osaka Stock Exchange.

Enfin, dans le domaine des activités de change et de trésorerie, le marché a été caractérisé par une concurrence accrue et par la forte réduction des volumes sur le yen et sur les devises européennes, et notamment le franc français.

La BNP reste dans le groupe des vingt premières banques mondiales dans le domaine du change trésorerie, et la première française. Afin de conforter sa position, un investissement important est engagé pour poursuivre sa modernisation technologique et étendre encore la gamme de produits traités.

Les activités de conseil et d'ingénierie financière ont pour leur part enregistré des performances remarquables.



Co-chef de file des crédits mis en place pour la réalisation du TGV en Corée du Sud, la BNP dispose d'une expertise reconnue dans les financements spécialisés.

Dans un environnement boursier difficile, le marché primaire des actions en France a connu en 1994 une croissance soutenue, dominé par les opérations de privatisation et par la généralisation des procédures de placement international pour les grands appels au marché. La BNP a obtenu un succès sans précédent puisqu'elle figure à la première place des classements établis dans les quatre catégories suivantes : chefs de filat des opérations de privatisation, des émissions d'actions et quasi-actions, offres publiques (OPA, OPE, OPR) et introductions en bourse.

En effet, après avoir dirigé en 1993 sa propre privatisation, la BNP a été choisie comme banque conseil par les trois sociétés privatisées en 1994 : Elf Aquitaine, UAP et Renault. La BNP a été chef de file de l'offre publique de vente d'Elf Aquitaine, puis de celle de l'UAP et a dirigé, en qualité de chef de file global, le placement global garanti de l'ouverture du capital de Renault.

Pour ce qui concerne les grandes opérations d'appel au marché sous forme d'émissions d'actions et quasi-actions, la BNP a dirigé huit opérations pour un montant de 15 milliards de francs sur un total de 70 milliards au plan national.

Dans le domaine des offres publiques (OPA, OPE, OPR), la BNP a présenté, en 1994, neuf opérations pour un montant de plus de 11 milliards de francs. Elle a en particulier présenté les offres publiques d'échange des actions et des obligations convertibles Matra Hachette contre des actions à bons de souscription d'actions et des obligations convertibles à bons de souscription d'actions Lagardère Groupe.

Enfin, la BNP a dirigé sept introductions en bourse de sociétés françaises dont trois au règlement mensuel.

En 1994, les métiers actions (origination/syndication - recherche - distribution) ont été organisés en une ligne de métier internationale sous la dénomination "BNP Equities". A Paris, les activités de recherche ainsi que les ventes sur les actions de la BNP ont été regroupées au sein de la société de bourse du Bouzet.

Pour sa part, la Banexi a confirmé en 1994 sa position en France sur le marché des fusions-acquisitions en se classant à la première place pour le nombre d'opérations.

AVEC 23 % DE PART DE MARCHÉ DANS LE FINANCEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR, LA BNP DEVANCE TOUS SES CONCURRENTS

La Direction des financements spécialisés a en charge à la fois les activités de financement des exportations et les activités de financement de projet.

En 1994, avec 23 % de part de marché, la BNP confirme très largement sa place de numéro un dans le financement du commerce extérieur. La production des crédits s'est élevée à près de 9 milliards de francs. Au titre des opérations exceptionnelles réalisées, on peut citer : la mise en place du financement du TGV Corée du Sud et la construction d'une deuxième centrale nucléaire à Daya Bay en Chine.

Par ailleurs, la banque joue un rôle primordial dans le financement des projets pétroliers d'Elf et celui des protocoles agro-alimentaires des pays du Maghreb.



► *Son association avec Neuberger & Berman permet à la BNP d'offrir à ses clients une capacité de gestion de fonds au plan mondial.*

► *Les activités de conseil et d'ingénierie financière de la Banexi ont enregistré des performances remarquables.*

L'activité d'intermédiation bancaire au niveau international a bien résisté, en dépit d'une concurrence accrue, notamment de la part des banques américaines.

Notre entreprise a notamment été la principale banque française dans la mise en place des crédits nécessaires à l'acquisition de Sanofi Bio Industries et de Soprorga par le groupe allemand VIAG. Sur le plan géographique, l'activité de crédit est restée stable en Europe et en Amérique, et a fortement progressé en Asie. Au total, les engagements sur les groupes internationaux relevant de notre direction des grandes entreprises ont progressé de plus de 15 %.

Dans le domaine des financements spécialisés, en dépit d'une politique prudente et sélective, l'activité de financement des exportations est restée soutenue.

La production de crédits s'est élevée à près de 9 milliards de francs au cours de l'année, contre 8,5 milliards en 1993. La BNP a été notamment co-chef de file des crédits mis en place pour le financement du TGV Corée du Sud. Au total, la banque a maintenu sa première place en France dans ce domaine, avec une part de marché très supérieure à celle de ses principaux concurrents et se situe toujours au deuxième rang dans le domaine des cofinancements avec la Société Financière Internationale. L'activité a également été soutenue dans le domaine des financements de projets. Au-delà de la mobilisation des équipes de la BNP sur le dossier Eurodisney, qu'elle a contribué à faire évoluer de manière favorable, 27 nouveaux projets ont été signés pour un montant de près de 3 milliards de francs, contre 17 projets

et 2,4 milliards de francs en 1993. Ces projets s'établissent pour l'essentiel dans les pays développés ou nouvellement industrialisés et concernent en grande partie les secteurs de la production d'électricité et des télécommunications.

La gestion institutionnelle et collective

Le volume des fonds gérés par la BNP de façon discrétionnaire à l'étranger a dépassé 43 milliards de francs au 31 décembre 1994.

L'association développée avec le gestionnaire de fonds américain Neuberger & Berman au sein d'une société commune installée à Paris, New York et Hong Kong permet de conjuguer le savoir-faire et les moyens commerciaux des deux partenaires afin d'offrir au plan mondial une capacité de gestion internationale. La BNP et Neuberger & Berman développent au sein de cette association des compétences globales ou spécialisées en actions et en obligations, de même que des expertises nouvelles.

La gestion de trésorerie internationale

Dans un proche avenir, la BNP élargira sa gamme en lançant de nouveaux produits permettant aux grands groupes internationaux de gérer leur trésorerie au niveau mondial. La banque mettra ainsi en valeur son réseau international dans la gestion de trésorerie internationale en offrant une solution complète aux clients : un service multidevises, multipays et multicomptes :

• La gamme "BNP International cash services" sera composée de presta-

tions couvrant le domaine de la gestion des flux et de la trésorerie, ainsi que la consultation de comptes et la passation d'ordres.

• "BNP Cash Centralisation" permettra de centraliser périodiquement les flux des filiales de nos clients dans les principaux pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

• "BNP Netcash" servira à la compensation des règlements intragroupes.

La clientèle privée internationale

Très perturbés en 1994, les marchés financiers n'ont pas favorisé la poursuite des niveaux d'activité atteints en 1993, année record.

Globalement, les avoirs contrôlés, malgré le fléchissement du dollar, ont atteint un volume de 150 milliards de francs. Cependant, le poids de cet environnement n'a pas encouragé le développement accéléré de l'épargne investie qui représente désormais près de 40 % des avoirs.

La politique d'investissement

En ce qui concerne la politique d'investissement menée par le groupe, celui-ci a conservé une approche sélective.

La BNP a renforcé sa présence auprès d'Elf Aquitaine à l'occasion de sa privatisation et de Renault à l'occasion de l'ouverture de son capital. La CIP a poursuivi ses investissements dans des sociétés cotées de qualité. La Banexi a procédé à

une quarantaine d'interventions pour un montant de l'ordre de 400 millions de francs.

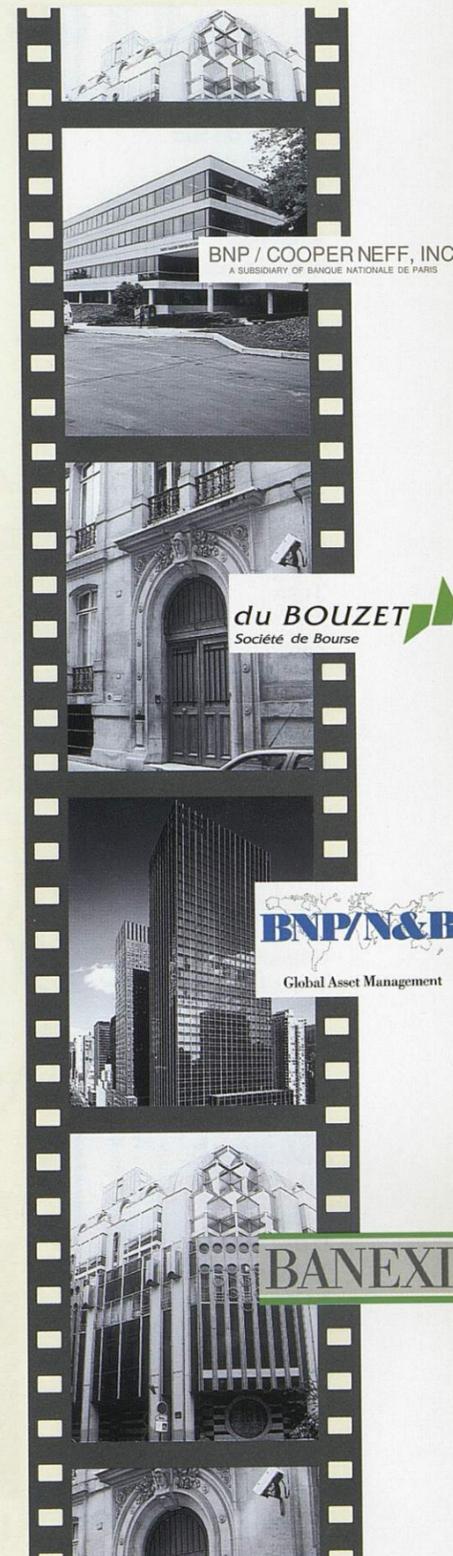
Enfin, une opération d'échange des titres détenus par la Compagnie Financière Gamma, contrôlée par Elf Aquitaine, a permis de renforcer le portefeuille de valeurs moyennes de 1,1 milliard de francs.

**LA BANEXI :
UNE POSITION
DE PREMIER PLAN
SUR LE MARCHE DES
FUSIONS-ACQUISITIONS**

La Banexi - banque d'affaires de la BNP - est l'un des tout premiers acteurs du marché français, tant dans le domaine du conseil en ingénierie financière et en fusions-acquisitions que dans celui des investissements pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Au cours de l'année 1994, elle a occupé la première place parmi les banques d'affaires françaises, par le nombre des transactions.

La Banexi a réalisé cette année une quarantaine d'opérations d'investissement.



LE GROUPE BNP DANS LE MONDE :

UNE PRESENCE SUR 5 CONTINENTS

AFRIQUE

- Afrique du Sud
- Algérie
- Burkina Faso
- Burundi
- Comores
- Côte-d'Ivoire
- Djibouti
- Gabon
- Gambie
- Guinée
- Madagascar
- Maroc
- Maurice (île)
- Namibie
- Nigéria
- Rwanda
- Sénégal
- Togo
- Tunisie
- Zaire
- Zimbabwe

AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD

- Argentine
- Bahamas
- Brésil
- Caïmans (îles)
- Chili
- Colombie
- Costa-Rica
- Mexique
- Panama
- Uruguay
- Vénézuéla

AMERIQUE DU NORD

- Canada
- Etats-Unis :
 - Groupe de New-York
 - Groupe de San Francisco
 - Bank of the West

ASIE

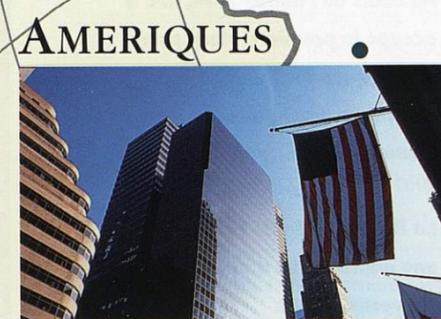
- Chine
- Corée du Sud
- Hong-Kong
- Inde
- Indonésie
- Japon

ASIE (suite)

- Macao
- Malaisie
- Philippines
- Singapour
- Taiwan
- Thaïlande
- Vietnam

EUROPE

- Allemagne
- Belgique
- Chypre
- Espagne
- France
- Grande-Bretagne
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Jersey
- Luxembourg
- Monaco
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Russie
- Suisse
- République Tchèque
- Turquie
- Ukraine



13 PAYS



11 PAYS



12 PAYS



14 PAYS



26 PAYS

● Nouvelles implantations et renforcement du groupe BNP en 1994.



LES HOMMES DE LA BNP

UNE GESTION ACTIVE DES RESSOURCES HUMAINES

LA BNP A DEFINI UNE STRATEGIE FONDEE SUR LE DEVELOPPEMENT QUI IMPLIQUE UN APPEL CONSTANT A LA COMPETENCE, A L'INITIATIVE ET A LA MOTIVATION DE SES SALARIES.

Sur le plan social, la Banque a complété son dispositif pour gérer, dans la continuité, les contraintes de l'emploi et réunir les conditions nécessaires à la croissance de son activité.

LE DIALOGUE SOCIAL ET LA GESTION DE L'EMPLOI

La BNP a fait de la préservation de l'emploi de ses salariés un de ses objectifs : pour y parvenir, la banque doit augmenter ses parts de marché, améliorer sa productivité et rester au meilleur niveau d'efficacité commerciale.

Dans un environnement caractérisé par une inquiétude générale des salariés, un protocole pour la défense de l'emploi dans l'entreprise a été signé le 21 novembre 1994 avec deux organisations syndicales afin de définir les principes d'une gestion solidaire de l'emploi qui permettent de donner la priorité au reclassement interne et de poursuivre

la réduction des effectifs sans avoir à recourir à des départs contraints.

Pour atteindre cet objectif, le dialogue social a été nourri tout au long de l'année. Des mesures ont été prises pour répondre aux attentes des salariés et faire face aux conséquences de l'informatisation et des réformes d'organisation ; les préretraites d'entreprise, l'aménagement du temps de travail avec de nouvelles formules de temps partiel, l'incitation à la mobilité géographique et fonctionnelle et la rénovation de l'aide à la reconversion interne constituent un dispositif cohérent aujourd'hui opérationnel.

En 1994, une réduction des effectifs de 1 150 personnes, entièrement assurée par des départs naturels ou volontaires, a été réalisée en France. Après une année 1993, au cours de laquelle 800 jeunes ont été recrutés, 200 nouvelles embauches ont été réalisées en 1994, pour faire face aux besoins dans les métiers en développement.

► *La BNP a mis en place un dispositif social cohérent : préretraite, aménagement du temps de travail, mobilité géographique, aide à la reconversion.*

Le Plan d'Adaptation de l'Emploi a été modifié et prolongé. Il doit permettre, dans les trois années à venir, de poursuivre la réduction des postes de travail administratifs provoquée par le développement de l'informatique et l'amélioration de l'organisation, de faciliter la reconversion et la mobilité et de maintenir un niveau minimal d'embauche.

L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES ET L'ÉVOLUTION DU MANAGEMENT

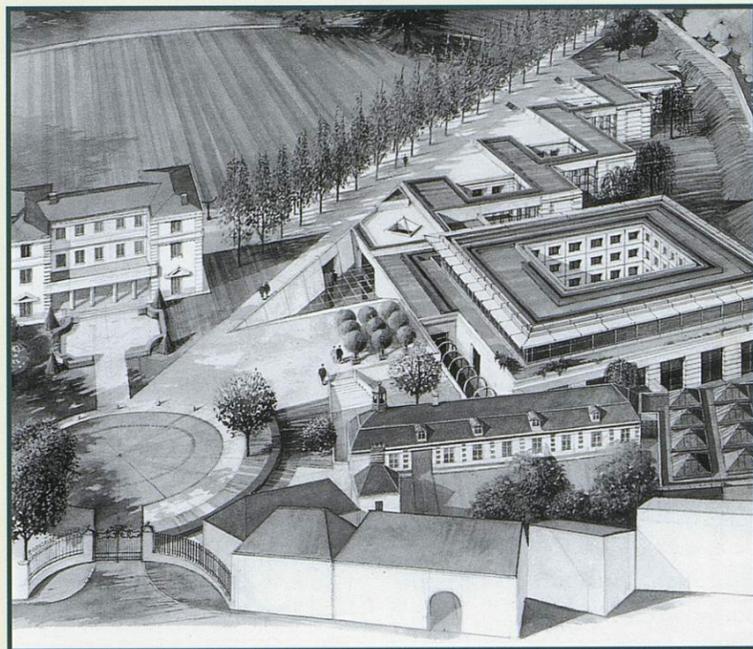
L'effort de formation a été maintenu à près de 6 % de la masse salariale et réparti sur chacune des filières professionnelles de la banque afin de soutenir le développement commercial dans toutes les activités et avec toutes les clientèles : entreprises, particuliers, professions libérales, artisans et commerçants. Il a aussi permis d'accompagner la poli-

tique de l'entreprise en matière d'amélioration de la qualité et du management.

L'amélioration de la productivité et de la rentabilité suppose également une réorganisation des processus de travail et un renforcement du contrôle de gestion : dans ces deux domaines, l'année 1995 verra la mise en place de nouveaux séminaires pour l'encadrement et pour les contrôleurs de gestion de l'ensemble de la banque.

Pour compléter la formation au management qui a déjà concerné la quasi-totalité des cadres supérieurs, une formation à la communication et au développement personnel sera également proposée à l'encadrement intermédiaire.

Dans le domaine commercial, une formation nouvelle à l'animation et



Le Centre de formation de Louveciennes offre une infrastructure adaptée aux besoins de la Formation.

► Grâce à une politique de communication interne active, chaque collaborateur dispose d'informations et d'explications sur les activités et les orientations de la banque.

► La formation des hommes est un souci permanent pour la BNP. Elle y consacre près de 6 % de sa masse salariale.

à la vente sera dispensée pendant que les chargés de patrimoine seront préparés à la commercialisation d'une offre de produits haut de gamme. Enfin, pour rapprocher les back offices de la clientèle et accroître la qualité du service et la compétence des équipes en matière de banque électronique, des formations spécifiques au service après-vente seront développées.

LA GESTION INDIVIDUELLE ET LA COMMUNICATION INTERNE

Une politique salariale sélective, une gestion attentive des carrières et un nouveau système d'évaluation professionnelle fondé sur le dialogue et sur une appréciation plus objective des résultats et des compétences contri-

buent à la motivation des hommes et des femmes de l'entreprise.

Ces politiques seront renforcées en 1995, notamment au travers de nouveaux accords de participation et d'intéressement, pour mieux prendre en compte les attentes des salariés et développer l'actionnariat du personnel.

Les efforts accomplis en 1994 en matière de communication interne ont permis à chaque salarié d'avoir une connaissance plus complète des orientations de la banque. Une charte de management, publiée au début de l'année 1995, précise la mission des cadres dans un monde changeant et la communauté des attitudes et des principes qui doit guider leur action.

LA FORMATION : UN INVESTISSEMENT ESSENTIEL

Les métiers de la banque évoluent et se diversifient. Pour permettre à ses salariés d'acquérir de nouvelles compétences, de mettre à jour leur savoir et d'améliorer leurs connaissances, la BNP a fait de la formation une de ses priorités. Ainsi en 1994, 36 000 collaborateurs de la banque ont participé à une action de formation.

Symbole de cette politique, le Centre de formation de Louveciennes a accueilli, en 1994, plus de 14 000 personnes de tous niveaux.

Ouvert depuis 18 mois, ce centre, qui compte 41 salles de cours et un auditorium, a rapidement atteint son rythme de plein fonctionnement. Lieu privilégié de rencontre et d'échange, il contribue au développement de l'esprit d'équipe de la BNP et à la promotion des principes de management qu'elle souhaite mettre en œuvre.



Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à saint François d'Assise

LA BNP VOUS INVITE A DÉCOUVRIR, AIMER, PARTAGER CE CHEF-D'ŒUVRE RESTAURÉ DE RUBENS.

A l'Hospice Comtesse de Lille du 12 au 27 Avril 1995

Ville de Lille

Collection du Palais des Beaux-Arts de Lille

BNP Pour l'art

LE MECENAT

EN 1994, LA BANQUE NATIONALE DE PARIS A POURSUIVI SON ACTION ET A CONFIRME SON SOUTIEN DANS LES TROIS DOMAINES QU'ELLE A CHOISI DE PRIVILEGIER : LA RECHERCHE MEDICALE, LA CULTURE ET LE SPORT.

MECENAT MEDICAL

En 1994, le Fonds BNP pour la Recherche Médicale a subventionné cinq chercheurs pour des travaux menés dans les domaines du cancer, du sida et des handicaps mentaux. Depuis sa création, en 1990, ce fonds a permis ainsi de soutenir 24 programmes de recherche.

Par ailleurs, la BNP a participé à la collecte de fonds organisée à l'occasion de l'opération «tous contre le Sida» et a été l'un des partenaires du Téléthon.

MECENAT CULTUREL

Faire «Découvrir, aimer, partager» au plus grand nombre, des toiles jusqu'alors inaccessibles au grand public, était l'objectif poursuivi par la BNP lors de sa participation à l'exposition des chefs-d'œuvre de la Collection BARNES en 1993.

C'est dans ce même esprit qu'elle a décidé, en 1994, de mener une vaste opération de restauration d'œuvres majeures en France. Ce mécénat, mené en étroite collaboration avec la Direction des musées de France,

permettra de faire redécouvrir à tous les publics 23 tableaux de grands maîtres dans les trois prochaines années. Les peintres choisis, du Pérugin à Picasso et la période couverte, du XV^{ème} siècle à nos jours, prouvent la volonté de la BNP de s'intéresser à l'ensemble du patrimoine français et de le faire connaître en France et à l'étranger.

Partenaire également depuis 1986 du Concours international Marguerite Long - Jacques Thibaud, la BNP soutient la promotion de jeunes lauréats, pianistes et violonistes, en France et à l'étranger.

PARRAINAGE SPORTIF

Partenaire officiel du Tournoi de Roland Garros et de l'Open de Paris-Bercy, la BNP fait preuve, depuis plus de 20 ans, d'une fidélité exemplaire au tennis.

Présente, par ailleurs, dans de nombreux tournois locaux, la BNP parraine aussi la plus importante épreuve de tennis réservée aux garçons et filles de 10 à 14 ans : le Challenge Pro Kennex-BNP. Près de 600 clubs et plus de 17 000 jeunes y ont participé en 1994.

► *Au travers de ses multiples implantations, la BNP développe de plus en plus au niveau régional les trois axes de sa politique de mécénat.*

CONCEPTION & REALISATION
BNP
DIRECTION CONTROLE ET STRATEGIE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITE

Agences
ECOCOM - ARTICE

Crédit photographique
Jean Gaumy/Magnum Photos : pages 16, 18, 24, 29, 34, 37
Patrick Hamon : page 5
Photothèque BNP : pages 19, 21, 22-23, 27, 28, 29, 31, 32-33, 36, 37-38



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITE

(16.1) 40 14 70 61

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

(16.1) 40 14 93 00

RAPPORT FINANCIER 1994



RAPPORT ANNUEL

1994

RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale	2
Résultats des cinq derniers exercices de la BNP SA	7
Informations relatives aux prises de participations de la BNP SA	8
Rapport de gestion du groupe	9
Comptes consolidés	19
Comptes sociaux	77
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	122

R A P P O R T D U C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N A L ' A S S E M B L E E G E N E R A L E

En 1994, la croissance a repris, plus rigoureusement que prévu, dans la partie continentale de l'Union Européenne, tout en se poursuivant à un rythme soutenu dans les pays où elle était déjà engagée, et en particulier aux Etats-Unis. Mais dans le même temps, les taux d'intérêt à long terme ont très fortement augmenté du fait du resserrement de la politique monétaire américaine, et le mouvement de baisse des taux d'intérêt à court terme s'est interrompu. Les évolutions n'ont pas été favorables aux activités des banques sur les marchés de taux d'intérêt et de change.

L'économie française a retrouvé le chemin de la croissance dans l'équilibre. Le rythme de croissance a atteint 3% : les Français ont accru leur consommation et l'investissement a cessé de reculer ; l'économie a créé des emplois et le chômage a cessé d'augmenter. La hausse des prix a été exceptionnellement faible et les échanges extérieurs ont dégagé un excédent aussi élevé qu'en 1993. Mais jusqu'à présent, ce contexte économique n'a pas créé un environnement favorable aux activités bancaires. Certes, la reprise a permis une réduction des défaillances des entreprises, et donc des dotations aux provisions nécessaires à ce titre, et le niveau de l'épargne a soutenu les activités de collecte et de gestion. Mais les entreprises ont globalement poursuivi leur effort de désendettement, alors que les ménages ont limité leur recours à l'emprunt. Au total, les encours de crédits bancaires ont subi une baisse sans précédent. L'intensité de la concurrence et l'ampleur de ses distorsions ont de nouveau réduit les marges bancaires.

Ce contexte a pesé sur les résultats du groupe BNP en 1994. Des actions ont été engagées, dans tous les domaines, pour faire face à cette situation, et pour mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise en assurant sa réingénierie. Ils ont permis d'assurer une progression du bénéfice net du groupe et devraient porter tous leurs fruits à moyen terme.



Deux facteurs se sont conjugués qui ont provoqué pour le groupe BNP, comme pour ses principaux concurrents français, une baisse du produit net bancaire. Les encours moyens des crédits de la banque en France ont diminué de 8,5% pour les entreprises et de 0,6% pour les particuliers, - malgré une reprise de la production des crédits à la consommation et des crédits à l'équipement - et les marges commerciales sur ces encours ont fléchi. En outre, les résultats des activités de marché, de trésorerie-change et de taux d'intérêt ont considérablement

baissé, en France et à l'étranger, par rapport au niveau, il est vrai exceptionnellement élevé, de 1993. Certains facteurs plus favorables et la mobilisation des équipes de la banque ont permis de compenser une partie de l'impact de ces évolutions défavorables. L'activité de collecte de ressources a été soutenue en France, la BNP améliorant sa part de marché. L'assurance-vie est restée un marché très porteur pour Natio-Vie. Trois pays très endettés, le Brésil, la Pologne et la Bulgarie ont repris le paiement de leur dette et celui des arriérés d'intérêt. La BNP s'est de nouveau placée au premier rang pour le financement des exportations et a été très active pour le financement de projets dans le monde. Elle a réalisé d'excellentes performances dans le domaine des actions françaises et figure à la première place des classements établis pour le chef de filat des opérations de privatisation, d'émissions d'actions, des offres publiques (OPA, OPE, OPR) et des introductions en Bourse. Alors que la valeur ajoutée sur capitaux a fléchi de plus de 12%, la baisse du produit net bancaire a ainsi été limitée à 5,7%.

Le groupe a aussi réagi par une rigueur nouvelle en matière de frais de gestion, dans toutes leurs composantes. Pour la première fois depuis la création de la BNP, ceux-ci ont baissé, en francs courants, de 1%. Cela a permis de dégager un résultat brut d'exploitation de 10 391 millions de francs, en repli de 16,6% par rapport à 1993.

Le montant net de la dotation aux provisions pour engagements douteux a fléchi de 31,8% grâce à l'amélioration de la conjoncture, et en dépit de compléments de provisions réalisés au titre de risques anciens. Il reflète la diminution des provisions pour risques spécifiques, tant en France (- 30%) qu'à l'étranger (- 40%). Il reste cependant élevé en termes historiques.

L'évolution des risques immobiliers commerciaux en France est en effet restée défavorable, et la BNP a tenu à continuer à appliquer les normes très strictes de provisionnement qui lui sont traditionnelles. Cela l'a conduit à un effort supplémentaire de 2,1 milliards de francs, après 2,4 milliards en 1993. La couverture des risques de crédits jugés préoccupants sur les professionnels de l'immobilier est portée à 52% au niveau du groupe, les risques en France étant couverts à 66%.

Au titre des risques souverains, une dotation nette de provisions de 202 millions de francs a complété le stock constitué, qui couvre 55% du principal et 100% des intérêts impayés.

Après prise en compte de la charge liée aux éléments exceptionnels et divers, le résultat net avant impôt s'établit à 3 108 millions de francs, contre 1 552 millions en 1993. Le résultat net d'ensemble est de 1 761 millions de francs, en progression de 81,2% par rapport à 1993. Le résultat net, part du groupe, s'établit à 1 656 millions de francs, en hausse de 62,7%. Il intègre un bénéfice social de la BNP SA de 1 320 millions de francs.

Compte tenu d'un accroissement de 3,3% du nombre des actions, le résultat par action atteint 8,71 francs contre 5,53 francs en 1993.

Au vu de ce résultat, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale un dividende de 3,20 francs par action, ce qui correspond à une rémunération de 4,80 francs, avoir fiscal compris. Cette rémunération est en augmentation par rapport à 1993. Le montant total de la distribution s'élève à 608 millions de francs, contre 552 millions en 1993. Les actionnaires pourront opter pour le paiement en actions de ce dividende.



L'année 1994 aura été marquée par la mise en œuvre, dans tous les domaines, du projet d'entreprise présenté au moment de la privatisation. Ce projet a un objectif clair : le développement dans la rentabilité autour des deux axes principaux que sont la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale. Une véritable réingénierie de l'entreprise a été engagée, la politique de gestion étant redéfinie en fonction de cinq objectifs à moyen terme : une politique commerciale offensive, un contrôle strict des frais généraux, un renforcement du suivi des risques, une gestion active du bilan et une amélioration du contrôle de gestion.

Dans cette optique, la BNP a poursuivi la réorganisation de ses forces commerciales en filières spécialisées par types de clientèle et a poursuivi l'effort d'amélioration de la qualité de ses services. L'activité de banque de réseau a été complétée par un service moderne et complet de banque électronique, avec le lancement en 1994 du premier service de banque à domicile par micro-ordinateur. Un nouvel axe de coopération très important avec la Dresdner Bank a été lancé pour assurer un service de banque de proximité à l'échelle européenne. Sur le plan de la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale, la banque a choisi de se concentrer sur les clientèles et les métiers où elle considère pouvoir se situer parmi les tout premiers acteurs mondiaux.

Le champ d'action de notre direction des grandes entreprises a été élargi ; un département des institutionnels et un département de la clientèle privée internationale ont été créés ; une réforme du département en charge des banques a été engagée ; trois lignes de métier mondiales intégrées ont été mises en place pour les obligations, les swaps et les options. Notre force de vente d'actions françaises à l'échelle mondiale et notre dispositif de conseil, d'ingénierie financière, et d'investissements en actions ont été renforcés.

La banque a décidé de céder certaines filiales ou participations qui ne s'inscrivaient pas dans cette stratégie : BNP Lease et le groupe Nagelmackers en Belgique, BNP Mortgages en Angleterre et la participation dans le Credito Romagnolo en Italie. A l'inverse, la banque a investi dans les métiers qui correspondent à ses priorités stratégiques : ainsi l'acquisition de la firme américaine Cooper Neff permet à la BNP de devenir un des principaux intervenants mondiaux dans le domaine des options. Des politiques d'amélioration de la productivité et de l'efficacité, et de réduction des coûts à moyen terme ont été mises en œuvre dans plusieurs secteurs clés : opérations administratives, achats, dépenses informatiques.

La gestion active du bilan s'est concrétisée en 1994 dans quatre domaines. Les fonds propres, part du groupe, ont été renforcés de 1,3 milliard pour atteindre 48,2 milliards de francs ; ce renforcement provient de la mise en réserve des résultats non distribués et des augmentations de capital associées au paiement de 60% du dividende 1993 en actions et à l'acquisition d'un portefeuille de participations industrielles minoritaires précédemment détenu par une filiale du groupe Elf. Le ratio de solvabilité a ainsi été porté à 9,8%, dont 5,7% en noyau dur (contre respectivement 9,5% et 5,6% en 1993).

L'évolution de l'environnement bancaire, marqué par l'apparition de risques sectoriels divers et difficilement anticipables, a conduit ensuite le groupe à se protéger vis-à-vis de tels aléas pour l'avenir. A cette fin, une provision générale pour risques sectoriels éventuels de 2,6 milliards de francs a été constituée, à partir d'une fraction de même montant prélevée sur le fonds pour risques bancaires généraux. Par ailleurs, l'action de la nouvelle direction de la gestion actif-passif a permis de limiter l'exposition de la banque à l'égard des risques de marché. Enfin, la création d'un nouveau département des participations permettra au groupe d'optimiser sa gestion en ce domaine.

Une réforme en profondeur du contrôle interne et des mécanismes de contrôle des risques de crédit et de marché a été engagée. La modernisation du contrôle de gestion est en cours.

Le succès dépendra de la mobilisation des équipes autour du projet d'entreprise. Les priorités de la politique des ressources et des relations humaines ont été clairement définies : maintenir l'unité du corps social par une approche solidaire de l'emploi fondée sur une politique forte d'aide à l'emploi et à la mobilité et un plan d'adaptation de l'emploi rénové ; affirmer la place de la qualité et de la déontologie au premier rang des valeurs de l'entreprise pour orienter les relations avec les clients, comme au sein des équipes ; assurer une gestion rigoureuse et motivante.

Dans une période où des difficultés conjoncturelles s'ajoutent aux problèmes structurels de la profession, la BNP s'est mobilisée pour faire face et construire son avenir.



Dix-sept résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 23 mai 1995.

Outre l'approbation des comptes, l'Assemblée Générale Mixte devra se prononcer sur la filialisation des succursales de la BNP aux Antilles et sur un ensemble d'autorisations consenties au Conseil d'administration pour réaliser certaines opérations financières.

Apports partiels d'actifs de la Banque Nationale de Paris à la BNP Martinique (ex-Société Etampoise de Participations) et à la BNP Guadeloupe (ex-Société Fertoise de Participations).

Les départements d'outre-mer de la Martinique et de la Guadeloupe présentent, chacun, une économie spécifique en raison de divers facteurs : insularité, éloignement de la métropole, statut administratif, développement d'activités propres.

La BNP étant très fortement implantée au sein de chacune de ces économies locales, il est apparu opportun, dans un souci de clarification des structures de son groupe et afin de permettre une meilleure adaptation de l'activité de la banque aux conditions locales du marché, de filialiser ces succursales.

Cette adaptation des structures juridiques et financières permettra une meilleure capacité de réaction à l'évolution des économies locales et aux différents positionnements concurrentiels des métiers de la banque dans ces départements.

La BNP apportera donc à deux de ses filiales, la BNP Martinique (ex-Société Etampoise de Participations) et la BNP Guadeloupe (ex-Société Fertoise de Participations) les branches de son fonds de commerce concernant ses activités en Martinique, d'une part, et en Guadeloupe, d'autre part, avec les actifs et le passif qui leur sont attachés.

Le montant total net des actifs apportés (déduction faite du passif transmis) s'élève à cinq millions de francs pour la BNP Martinique et à cinq millions de francs pour la BNP Guadeloupe. En rémunération de ces apports, il sera attribué à la BNP, par les sociétés bénéficiaires qui augmenteront leur capital, 50 000 actions BNP Martinique et 50 000 actions BNP Guadeloupe.

Ces apports ayant été placés sous le régime juridique des scissions, un commissaire à la scission a été nommé par le président du Tribunal de Commerce de Paris, avec pour mission d'estimer la valeur des apports et leur rémunération, puis d'établir à ce titre un rapport.

Opérations financières

La diversité des produits financiers et les évolutions rapides des marchés nécessitent de disposer de la plus grande souplesse afin de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la société et ses actionnaires et de réaliser rapidement les opérations, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter. Il est donc soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale un certain nombre de résolutions destinées à doter votre Conseil d'administration d'un ensemble d'autorisations lui permettant, le cas échéant, de procéder, sur ses seules décisions, à diverses opérations financières avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Ces résolutions prennent en compte les modifications apportées, par la loi du 8 août 1994, à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. De ce fait, elles annulent et remplacent les autorisations précédemment données par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993 dans les 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 20^e résolutions.

Le conseil propose, en premier lieu, l'adoption de six résolutions par l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 23 mai 1995.

- La première résolution concerne l'approbation du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 1994, après lecture du rapport des commissaires aux comptes.
- La deuxième résolution propose l'affectation du résultat de l'exercice 1994. Le bénéfice de la BNP SA, soit 1 320,036 millions de francs, complété du report à nouveau de 3,020 millions de francs, représente un total à répartir de 1 323,056 millions de francs. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 608,148 millions de francs.

Après dotation de la réserve légale pour un montant de 66,0 millions de francs, de la réserve spéciale des plus values à long terme à hauteur de 23,725 millions de francs, des autres réserves pour un montant de 7,195 millions de francs et attribution d'une somme de 0,117 million de francs aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris, un montant de 617,872 millions de francs serait affecté au report à nouveau.

Il est proposé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux actions dont il est propriétaire. Les actions nouvelles, objet de cette option, porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 1995 et seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur. En cas d'option, la demande devra être effectuée pendant une période comprise entre le 27 juin et le 13 juillet 1995. A compter du 28 juillet 1995, le dividende sera payé uniquement en espèces.

- La troisième résolution propose aux actionnaires, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes, d'approuver les conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966.
- Il est proposé aux actionnaires, par la quatrième résolution, d'autoriser le conseil à procéder à l'émission d'emprunts

obligataires pour une durée de 5 ans, jusqu'à concurrence de 35 milliards de francs, en valeur nominale ou en contre-valeur en devises.

- Dans la cinquième résolution, il est proposé d'autoriser la BNP à opérer en Bourse sur ses propres actions, en vue de régulariser le marché, avec fixation d'un prix maximum d'achat de 400 francs par titre et d'un prix minimum de vente de 200 francs. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995.
- La sixième résolution propose l'inscription à un compte de report à nouveau des dividendes correspondant aux titres achetés dans le cadre de l'autorisation donnée dans la cinquième résolution.

Onze résolutions sont ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Les septième, huitième, neuvième et dixième résolutions proposent à l'assemblée d'approuver les apports par la BNP SA à ses deux filiales, la BNP Martinique et la BNP Guadeloupe, des branches de son fonds de commerce concernant ses activités en Martinique et en Guadeloupe.
- Dans les onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le conseil :

- à procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription) même en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pouvant être supérieur à 1,5 milliard de francs et le montant des titres d'emprunt susceptibles d'être émis ne devant pas excéder 15 milliards de francs pour chaque type d'opérations, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription,

- à augmenter le capital de la société d'un montant nominal maximum de 500 millions de francs, afin de rémunérer les titres apportés à une offre publique d'échange que la BNP pourrait réaliser,

les opérations financières ci-dessus étant limitées globalement dans leur montant, à 15 milliards de francs pour les titres d'emprunt et à 1,5 milliard de francs pour les augmentations de capital,

- à augmenter le capital social par incorporation de réserves, dans la limite d'un montant nominal maximum de 4 milliards de francs.

- Enfin, la dix-septième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales.



Plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article 208-8 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, il est rappelé que le Conseil d'administration, dans ses séances des 7 juin 1989, 14 novembre 1990 et 21 juillet 1992, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1989, a consenti des options d'achat.

Au cours de l'exercice écoulé, 48 levées d'options portant sur l'achat de 52 325 actions ont été effectuées.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 23 mars 1994, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993, a procédé à une attribution d'options de souscription d'actions au profit de 135 bénéficiaires faisant partie du groupe BNP. Ces options portent sur un total de 803 000 actions d'un nominal de 25 francs avec un prix de souscription de 212 francs par action.

Pendant l'exercice écoulé, aucune option de souscription n'a été levée.

Actionnariat au 31 décembre 1994

Au 31 décembre 1994, plus des deux tiers des actions étaient détenus par des actionnaires individuels ou des investisseurs institutionnels français ou étrangers.

	En % du capital
1. Actionnaires ayant dépassé le seuil des 5 % du capital : UAP	14,32
2. Groupe des actionnaires stables (a)	15,48
3. Etat (b)	2,31
4. Grand public et autres actionnaires (c)	67,89

- (a) Elf Aquitaine (y compris sa filiale CPIH), Compagnie de Saint-Gobain, Financière & Immobilière Marcel Dassault, Rhône-Poulenc, PSA, Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, The Public Institution for Social Security of Kuwait, Péchiney, Hoffmann-La Roche, General Electric, Compagnie Générale des Eaux, Saint-Louis, BAT Industries.
- (b) Actions détenues en vue de l'attribution gratuite d'actions fixée au 24 avril 1995.
- (c) Actions détenues par des personnes physiques, des entreprises, des investisseurs institutionnels, des non-résidents et les salariés.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966, il est indiqué que la participation des salariés et anciens salariés du groupe BNP est, au 31 décembre 1994, de 9 308 398 actions, soit 4,89 % du capital.

Evolution des résultats de la BNP SA

Le bénéfice de la BNP SA s'élève à 1 320 millions de francs contre 58 millions de francs au 31 décembre 1993.

Le résultat brut d'exploitation atteint 8 205 millions de francs après 9 262 millions de francs en 1993 en baisse de 11,4 % ; le produit net bancaire, 31 727 millions de francs, fléchit de 3,5 % tandis que les frais de gestion baissent de 0,4 % pour atteindre 23 522 millions de francs.

Les dotations nouvelles aux provisions diminuent de 2,9 milliards de francs et atteignent 5 201 millions de francs.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA BNP SA

	1990	1991	1992	1993	1994
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 536 972 150	3 536 972 150	3 536 972 150	4 600 213 900 (1)	4 751 153 975 (3)
b) Nombre d'actions et de CI émis	70 739 443	70 739 443	70 739 443	184 008 556 (1) (2)	190 046 159 (3) (4)
c) Nombre de parts au 31 décembre					
- ex. BNCI	132 610	110 508	88 406	66 304	44 202
- ex. CNEP	101 050	84 208	67 366	50 524	33 682
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	110 768 697 571	115 769 442 296	122 927 363 668	117 842 996 720	94 891 304 883
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 298 662 325	9 794 704 897	10 056 555 525	10 903 429 397	9 837 997 523
c) Impôts sur les bénéfices	302 217 296	416 122 529	771 637 912	- 144 272 494	318 927 280
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	107 944 038	30 531 352	-	133 178 000 (5)
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 270 848	5 741 606 014	2 793 019 687	57 664 442	1 320 036 417
f) Montant des bénéfices distribués	356 063 053	743 056 889	530 780 011	552 201 308	608 264 800
Résultat des opérations réduits à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, participations des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	110,41	132,58	129,73	60,04	49,39
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	0,13	81,17	39,48	0,31	6,95
c) Dividende versé à chaque action	5,20	10,50	7,50	3,00	3,20
Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (6)	46 168	45 529	44 804	43 811	42 400
b) Montant de la masse salariale	7 806 033 525	8 095 746 948	8 406 000 733	8 647 932 340	8 562 568 218
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Œuvres sociales, etc.)	4 350 750 789	4 398 985 382	4 785 834 396	4 964 648 954	4 922 195 162

(1) Le capital a été porté de 3 536 972 150 francs à 4 600 213 900 francs par exercice de 23 455 548 bons de souscription d'actions et 19 074 122 bons de souscription de certificats d'investissement. De plus, 42 478 145 certificats d'investissement ont été échangés contre des actions portant à 183 212 579 le nombre d'actions. Le nombre de certificats d'investissement s'élève à 795 977.

(2) Le 4 octobre 1993 le nominal de l'action de l'action et du certificat d'investissement a été divisé par deux.

(3) Le capital a été porté de 4 600 213 900 francs à 4 751 153 975 francs par l'apport de la "Financière Gamma" pour 108 800 000 francs et le paiement du dividende en actions pour 42 140 075 francs.

(4) Les certificats d'investissement ont été convertis en actions.

(5) Provision constituée au titre de l'exercice.

(6) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE LA BNP SA

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française qui aboutissent, compte tenu, le cas échéant, des titres déjà en possession de la société, à un pourcentage de détention :

SUPÉRIEUR À 5 %

Vitrine de France, BNP Arbitrage (SNC), Foncière Euris, BDDP

SUPÉRIEUR À 10 %

GIE Locad 4, GIE Locad 5

SUPÉRIEUR À 33,33 %

GIE Maillot Bail, GIE Immo-Gaz Sens, GIE Immo-Gaz Nantes, GIE Immo-Gaz Belfort

SUPÉRIEUR À 50 %

Natioinformatique

SUPÉRIEUR À 66,66 %

Banque de la Cité, SCPI Natio Habitation 3, La Boutique BNP, Société Immobilière et Foncière Laffitte SA, Vincent Brac de la Perrière, Financière Gamma, Intercomi,

EN FRANCE

ACQUISITIONS

- Prises de participations nouvelles
ELF Aquitaine, Renault, Financière Gamma, Foncière Euris, Vincent Brac de la Perrière
- Renforcement des participations (acquisitions)
Caisse de Refinancement Hypothécaire, BNP dB 3 A, Patrick du Bouzet, Euromezzanine
- Renforcement des participations (souscriptions)
Saint-Gobain, Havas, BDDP, BNP Immobilier, Banque de la Cité, BNP N&B Global Asset Management, BAIL, Banexi, Natio Vie, Société Financière Auxiliaire, CIP, Banque de Bretagne

CESSIONS

- Totales
SBF, Euris Participations 2, Vallourec, Immobilière Centre Commercial Bourse Marseille, SEM Tunnel Maurice Lemaire, Sodero, Champex, Tofinso, Veridial, Aluminium Dunkerque, Hotels Meridien, Olipar, SCOA.
- Partielles
Euro RSCG, Sylea, Nord Sud Developpement, Garages Souterrains Esplanade-Belvédère

A L'ÉTRANGER

ACQUISITIONS

- Prises de participations nouvelles
BNP Dresdner Bank (Bulgarie), BNP Dresdner Bank (Polska), Bramalea, Trizec, PWA.
- Renforcement des participations (acquisitions)
BNP Guyane, BNP Espana
- Renforcement des participations (souscriptions)
Credito Romagnolo, BNP Canada, BNP IFS Hong Kong, BNP KH Dresdner Bank

CESSIONS

- Totales
Servizio Italia, IICC Chili, BNDE, Banque Nagelmackers, Nagelmeckers et Cie, BNP IFS Switzerland.
- Partielles
Elsó Magyar Koncessziós Autópálya (autoroutes hongroises), Argentina Private Development

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

EXERCICE 1994

En 1994, en dépit de la reprise économique enregistrée en France et d'une croissance mondiale soutenue, les banques françaises ont évolué dans une conjoncture bancaire particulièrement difficile.

L'encours des crédits consentis par l'ensemble des banques a baissé. Les entreprises françaises ont poursuivi leur politique de désendettement et ont affiché un taux d'autofinancement historiquement élevé. Une telle situation a été à l'origine d'une concurrence accrue sur les marges d'intermédiation, et ce d'autant

plus que certaines institutions ne sont pas soumises aux mêmes règles concurrentielles. Au surplus, l'ampleur et la rapidité de la baisse des marchés obligataires ont pénalisé les activités de marché qui avaient été, il est vrai, particulièrement brillantes en 1993.

L'activité et les résultats du groupe BNP portent la trace de cet environnement défavorable. Toutefois, un dynamisme commercial renforcé, une rigueur de gestion accrue et l'amélioration de la qualité des risques ont permis au résultat net du groupe de progresser.

ÉVOLUTION DU BILAN CONSOLIDÉ

En milliards de francs, au 31 décembre	1994	%	1993	%	Evolution en %
Opérations interbancaires	487,6	33,6	459,7	31,1	6,1
Opérations avec la clientèle	731,4	50,4	761,2	51,6	- 3,9
Opérations sur titres	116,6	8,0	132,0	8,9	- 11,7
Autres opérations	99,4	6,8	106,2	7,2	- 6,4
Actifs immobilisés	17,2	1,2	17,4	1,2	- 1,3
Total actif	1 452,2	100,0	1 476,5	100,0	- 1,6
Opérations interbancaires	452,6	31,2	467,6	31,7	- 3,2
Dépôts de la clientèle (*)	542,3	37,3	529,9	35,9	2,4
Titres de créances négociables	175,5	12,1	183,8	12,4	- 4,5
Autres opérations	112,8	7,7	125,6	8,5	- 10,2
Emprunts obligataires	74,4	5,1	73,9	5,0	0,8
Dettes subordonnées et titres assimilés	35,9	2,5	36,0	2,4	- 0,4
FRBG	8,2	0,6	10,7	0,7	- 24,0
Fonds propres	50,5	3,5	49,0	3,4	3,1
Total passif	1 452,2	100,0	1 476,5	100,0	- 1,6

(*) Y compris bons de caisse

Le total du bilan consolidé s'est élevé à 1 452 milliards de francs, soit une baisse de 1,6 % par rapport à la fin de 1993. Exprimé en dollars, le total du bilan augmente de 8,5 % à 272 milliards de

dollars, la baisse de cette monnaie par rapport au franc ayant été de 9,3 % d'un exercice à l'autre. Cette évolution reflète la faiblesse persistante de la demande de crédit.

PRETS BRUTS A LA CLIENTELE

En milliards de francs, au 31 décembre	1994	1993	%
BNP Métropole	464,3	480,6	- 3,4
Filiales Métropole	70,4	72,4	- 2,8
Total France	534,7	553,0	- 3,3
Total étranger	236,4	246,9	- 4,2
Total groupe	771,1	799,9	- 3,6

Le montant des prêts bruts consolidés a fléchi de 3,6 % du 31 décembre 1993 au 31 décembre 1994. Cette évolution est due à la tendance baissière marquée en France, tandis qu'une relative stabilité est enregistrée à l'étranger, en monnaies locales.

L'encours moyen des crédits en francs accordés par la *maison-mère en France* a diminué de 5,6 % pour revenir à 379 milliards de francs. Le recul a été important pour les crédits aux entreprises (233 milliards de francs) : - 8,5 %, dont - 10,3 % pour les crédits de fonctionnement et - 5 % pour les crédits d'équipement. L'encours moyen des crédits consentis aux particuliers, 146 milliards de francs, a fléchi de 0,6 %, en raison d'une contraction de 1,7 % pour les crédits à l'habitat ; en revanche, les crédits à la consommation ont progressé de 5,6 %. Compte tenu de ces évolutions, la part des crédits aux particuliers dans le total des crédits à la clientèle est passée de 36,6 % à 38,5 % au 31 décembre 1994.

L'évolution en glissement, variation du 31 décembre au 31 décembre, des crédits en francs de la *maison-mère* fait ressortir une baisse de 4,9 % pour les crédits aux entreprises et de 1,1 % pour les crédits aux ménages.

L'encours des crédits consentis par les *filiales métropolitaines* a diminué, de date à date, de 2,8 % pour atteindre 70 milliards de francs au 31 décembre 1994.

Les activités du *réseau international* se sont inscrites dans un environnement économique en nette amélioration : poursuite d'une forte croissance aux Etats-Unis, reprise économique en Europe, stabilisation de l'activité au Japon, dynamisme des nouveaux pays industrialisés. Dans ce contexte, et compte tenu de la variation des cours de change, la contre-valeur en francs des prêts bruts à la clientèle a diminué de 4,2 %, pour atteindre 236 milliards de francs au 31 décembre 1994.

DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliards de francs, au 31 décembre	1994	1993	%
A vue	168,7	165,3	2,1
D'épargne	142,1	130,4	9,0
A terme	212,4	215,0	- 1,2
Bons de caisse	19,1	19,2	- 0,8
Titres de créances négociables	175,5	183,8	- 4,5
Total groupe	717,8	713,7	0,6

La baisse du volume des crédits à financer et l'accroissement de la collecte des dépôts à vue et d'épargne ont permis de limiter le recours aux dépôts les plus coûteux, notamment les certificats de dépôt.

L'activité de collecte de la *maison-mère en France* a été caractérisée par une progression de 1,4 % de l'encours moyen des dépôts à vue (111 milliards de francs) et de 8,6 % de celui des dépôts à condition réglementée (102 milliards de francs), notamment plans d'épargne-logement et CODEVI. L'encours moyen des plans d'épargne populaire «PEP» a continué d'enregistrer une croissance soutenue de 25,8 %, pour représenter un encours de plus de 12 milliards de francs au 31 décembre 1994. A l'inverse, l'encours moyen des dépôts rémunérés aux conditions de marché et des certificats de dépôt a baissé de 25,9 %.

L'évolution en glissement des dépôts à vue en francs de la *maison-mère* a été de + 3,1 %, de + 10,5 % pour les dépôts d'épargne et de + 27,2 % pour les «PEP» bancaires.

Le *réseau international* a collecté 37,2 % des ressources de la clientèle du groupe, soit 267 milliards de francs au 31 décembre 1994.

Outre les dépôts collectés auprès de la clientèle, le groupe gère d'importants actifs qui ne sont pas inscrits au bilan. En France, les encours gérés en OPCVM ont atteint 190 milliards de francs. L'encours des SICAV monétaires, 102 milliards de francs, a diminué de 10,4 % sous l'effet d'une fiscalité plus contraignante et de la décruée des taux courts. Les encours de SICAV actions, 22 milliards de francs, et de SICAV obligations, 53 milliards de francs, ont subi de plein fouet le retournement de la bourse et la hausse des taux longs, avec des baisses respectives de 9,5 % et 14,5 %. Les fonds communs de placement qui ont bénéficié du

succès des produits garantis, affichent une hausse de 0,9 % pour un encours de 13 milliards de francs.

Dans le domaine de l'assurance-vie, les encours gérés par Natio-Vie se sont élevés à 60 milliards de francs, en hausse de 25,4 %,

EVOLUTION DES RESULTATS CONSOLIDES

Conséquence de la faiblesse persistante de la demande de crédit et de la dégradation des marchés financiers, le produit net bancaire a reculé de 5,7 %, la bonne progression des commissions n'ayant pas suffi à compenser la baisse de la valeur ajoutée sur capitaux.

La maîtrise accrue des frais de gestion du groupe, réduits de 1 % en francs courants, a permis de conserver un résultat brut d'exploitation de près de 10,4 milliards de francs.

ce qui situe notre filiale à la 7ème place parmi les compagnies d'assurance-vie avec une part de marché de 3,9 %. Les actifs gérés sous mandat, en progression de 3 %, ont représenté 128 milliards de francs au 31 décembre 1994, dont les deux tiers en France.

Les provisions pour engagements douteux ont pu être réduites de plus de 30 %, en raison de l'amélioration générale de la situation financière des emprunteurs et malgré le maintien d'une approche rigoureuse dans la politique de provisionnement.

Le bénéfice net, part du groupe, progresse de 62,7 % pour atteindre 1 656 millions de francs, contre 1 018 millions en 1993.

Evolution des principaux postes du compte de résultats :

En millions de francs	1994	1993	%
Produit net bancaire	39 311	41 675	- 5,7
dont commissions (économiques)	12 902	12 095	6,7
Frais de gestion	(28 920)	(29 218)	- 1,0
Charges de personnel	(17 825)	(17 946)	- 0,7
Autres frais administratifs	(8 978)	(8 965)	0,2
Amortissements et provisions sur immobilisations	(2 117)	(2 307)	- 8,3
Résultat brut d'exploitation	10 391	12 457	- 16,6
Provisions pour engagements douteux	(7 374)	(10 808)	- 31,8
Eléments exceptionnels et divers	(419)	(511)	- 18,0
Impôt sur les sociétés	(1 347)	(580)	n.s.
Résultat des sociétés mises en équivalence	744	619	20,2
Amortissement des écarts d'acquisition	(234)	(205)	14,1
Résultat net d'ensemble	1 761	972	81,2
Résultat net, part du groupe	1 656	1 018	62,7

PRODUIT NET BANCAIRE

En raison de la diminution des encours de crédit en France, du pincement des marges d'intermédiation en France et à l'étranger et du recul, après une année 1993 exceptionnelle, des produits liés aux activités de marché, la valeur ajoutée sur capitaux a été amputée de près de 4 milliards de francs, soit plus de 12 %.

Le recul du produit net bancaire a été limité à 5,7 % grâce à la conjonction de plusieurs facteurs : la collecte des ressources a enregistré une hausse de 1,4 % des dépôts à vue et de 8,6 % des dépôts d'épargne ; les recettes procurées par les activités de gestion collective, par les opérations sur actions, par l'activité d'assurance-vie et de banque à domicile ont progressé de façon satisfaisante ; enfin, certains pays ont repris en 1994 le paiement de leur dette. Pour leur part, les commissions ont progressé de 6,7 %, pour atteindre 12 902 millions de francs. Cette hausse provient principalement du développement des commissions sur titres, liées notamment aux programmes de privatisation. La BNP s'est classée au premier rang des grandes opérations financières de l'année : offres publiques, augmentations de capital, introductions en bourse. Les commissions liées aux placements des produits d'assurance-vie ont aussi fortement progressé passant de 417 millions de francs à 546 millions de francs.

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**Contribution des réseaux au résultat brut d'exploitation du groupe :**

En millions de francs	Métropole		Hors métropole	Groupe	
	BNP	Filiales		Total*	94/93 en %
Produit net bancaire	26 417	3 864	9 599	39 311	- 5,7
Frais de personnel	(13 375)	(1 003)	(3 447)	(17 825)	- 0,7
Autres frais administratifs	(6 244)	(714)	(2 641)	(8 978)	0,2
Amortissements et provisions sur immobilisations	(1 500)	(193)	(372)	(2 117)	- 8,3
Frais de gestion	(21 119)	(1 910)	(6 460)	(28 920)	- 1,0
Résultat brut d'exploitation	5 298	1 954	3 139	10 391	- 16,6

(*) Après annulation des comptes réciproques.

La baisse du résultat brut d'exploitation de 16,6 % provient :

- de la BNP métropole, dont le résultat baisse de 13,6 % ; il représente 51 % du résultat d'ensemble du groupe ;
- des filiales métropolitaines qui enregistrent un résultat en hausse

Au total, la part des commissions et assimilés dans le produit net bancaire ressort à 32,8 %, contre 29,0 % en 1993 selon l'approche économique traditionnelle. Selon la nouvelle approche réglementaire, elle est passée de 19,7 % à 22 %.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion du groupe ont été réduits de 1 % en francs courants, alors qu'ils avaient augmenté de 3,5 % en 1993. En francs constants, la baisse est encore plus sensible, compte tenu d'un taux d'inflation de 1,6 % en France et de 4,0 % pour l'ensemble des pays dans lesquels le groupe exerce son activité.

Toutes les composantes des frais de gestion ont été maîtrisées :

- les charges de personnel ont diminué de 0,7 %, tant en France qu'à l'étranger. Les effectifs du groupe ont diminué de 3 %, ceux de la maison-mère en France ont baissé de 1 147 personnes, soit - 2,9 % ;
- les autres frais administratifs ont été maintenus pratiquement au même niveau : + 0,2 %, après + 2,7 % en 1993 ;
- les amortissements et provisions sur immobilisations sont en repli de 8,3 %.

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

3102

d'intermédiation conjuguée à une progression de son encours financier, du Bouzet qui a tiré parti du dynamisme des marchés actions au début de l'année et des opérations de privatisations et la Banexi. En revanche, les filiales de portefeuille, dont la CIP, ont limité leurs cessions de titres compte tenu d'un contexte boursier défavorable.

- du réseau international dont la contribution s'établit à 30 %. La chute des résultats des activités de marché est à l'origine de la baisse du résultat de l'Europe et de l'Amérique. En revanche, la zone Asie-Océanie a limité à 8 % le repli de son résultat d'exploitation et contribue à hauteur de 28,7 % au résultat du réseau international.

CHARGE NETTE DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DOUTEUX

En millions de francs	1994	1993	%
Risques spécifiques	7 172	10 632	- 32,5
Risques pays	202	176	14,8
Total groupe	7 374	10 808	- 31,8

Le montant des dotations nettes aux provisions pour engagements douteux a diminué de 3,4 milliards de francs, soit - 31,8 % ; il atteint le niveau élevé de 7 374 millions de francs.

L'amélioration de la situation des emprunteurs privés français ou étrangers a autorisé une baisse de 3,5 milliards de francs de la dotation nette aux provisions pour risques spécifiques ; elle représente 7,2 milliards de francs, soit 0,9 % des prêts bruts à la clientèle, contre 1,3 % en 1993. Les dotations nettes ont diminué en France de 30 % et s'élèvent à 5,7 milliards de francs ; à l'étranger elles ont baissé de 40 % et s'élèvent à 1,5 milliard de francs.

Cette baisse d'ensemble s'est accompagnée d'un effort encore important pour faire face à l'évolution du marché immobilier commercial en France. L'application des normes strictes de provisionnement du groupe a conduit à constituer une dotation nette aux provisions de 2,1 milliards de francs, après 2,4 milliards de francs en 1993. La couverture des risques de crédits jugés préoccupants sur les professionnels de l'immobilier est portée à 52 % au niveau du groupe, les risques en France étant couverts à 66 %. Le total des risques sur les professionnels de l'immobilier,

en France et à l'étranger, atteint 25,8 milliards de francs, soit 3,4 % des prêts bruts à la clientèle.

Après une dotation pour risques pays de 202 millions de francs, le taux de couverture du principal des risques pays a été maintenu à 55 %, les intérêts impayés restant provisionnés à hauteur de 100 %.

RESULTAT NET CONSOLIDÉ

L'ensemble des éléments exceptionnels et divers, constitués par les résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières et les provisions pour risques bancaires généraux et risques divers, représente une charge de 419 millions de francs (a), en retrait de 92 millions par rapport à 1993. La dotation nette de 2,6 milliards de francs, constituée pour prémunir la banque contre des risques sectoriels éventuels, est sans incidence sur les résultats, ayant été constituée à partir d'une fraction de même montant prélevée sur le fonds pour risques bancaires généraux (cf. notes annexes sur les comptes consolidés).

L'impôt sur les sociétés, 1 347 millions de francs, est en forte progression, en ligne avec l'augmentation du résultat courant avant impôt. Le niveau élevé du taux apparent d'imposition est lié à l'impossibilité de compenser fiscalement les pertes et les profits au plan mondial.

La contribution des sociétés mises en équivalence a été de 744 millions de francs contre 619 millions de francs en 1993. Cette évolution provient notamment des résultats de Natio-Vie qui ont encore fortement progressé du fait de l'accroissement des encours gérés.

La charge liée à l'amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 234 millions de francs, contre 205 millions de francs en 1993.

Au total, le résultat net d'ensemble du groupe BNP atteint 1 761 millions de francs, soit une hausse de 81,2 % par rapport à 1993 ; la part du groupe s'élève à 1 656 millions de francs, soit + 62,7 %.

(a) Y compris l'impact du changement de méthode comptable relatif au traitement de la plus-value d'apport du patrimoine immobilier (note annexe 33).

GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES

RISQUES DE CREDIT

La capacité du groupe BNP à faire face à des sinistres éventuels est assurée par la grande division de ses risques, par la politique suivie en matière de provisionnement et par l'importance des fonds propres.

Division des risques

Une très large division des risques assure tout d'abord au groupe BNP la sécurité de ses engagements vis-à-vis de la défaillance d'un bénéficiaire, d'un secteur économique ou d'un pays.

Le groupe BNP satisfait d'ores et déjà aux nouvelles règles prudentielles de division des risques selon lesquelles aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres. Ces règles ne doivent entrer en vigueur que le 1er janvier 1999.

L'analyse de la destination géographique des engagements du groupe met en évidence la bonne division des risques :

- la quasi-totalité des pays sur lesquels le risque du groupe excède 0,5 % du total des risques appartient à l'OCDE et est, en outre, de signature incontestée ;
- près de 90 % des risques globaux du groupe - bilan et hors-bilan - et des prêts à la clientèle concernent la France, les autres pays de l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et le Japon ;
- le risque de non-transfert est très concentré sur l'Europe de l'Ouest (53,6 %), l'Asie-Océanie (20,7 %) et l'Amérique du Nord (12,8 %) ; il est principalement constitué par des engagements sur des établissements bancaires de premier plan dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE.

Crédits de la BNP Métropole par secteur d'activité (a) :

Au 31 décembre 1994	En %
Services marchands rendus aux entreprises (b)	28,5
Industries manufacturières (b)	21,2
Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	15,2
Non résidents	16,2
Administration publique, éducation et santé	5,5
Transport et télécommunications	3,0
Activités financières	2,6
Construction	2,0
Divers	1,9
Hôtels et restaurants	1,7
Production et distribution d'énergie	1,3
Industries agricoles et alimentaires	0,9
Total	100,0

(a) Montants déclarés à la Banque de France des encours supérieurs à 700 milliers de francs, accordés à des sociétés ou à des entrepreneurs individuels, soit 264 milliards de francs.

(b) Ces rubriques regroupent un grand nombre de secteurs.

Couverture des risques

Une politique prudente de provisions a été conduite en 1994 comme au cours des exercices précédents. Les procédures de suivi et de surveillance des risques ont été renforcées.

L'ensemble des provisions pour créances douteuses atteint 55,2 milliards de francs au 31 décembre 1994. Ce montant comprend :

- 41,1 milliards de francs pour les risques spécifiques, en augmentation de 14,1 %. Ce montant assure une couverture adéquate du risque de défaillance. En particulier, les concours aux professionnels de l'immobilier jugés douteux sont couverts par des provisions affectées à hauteur de 52 %, dont 66 % en France et 35 % à l'étranger. L'ensemble des concours aux professionnels en France et à l'étranger, 25,8 milliards de francs, ne représentent au total que 3,4 % des prêts bruts à la clientèle ;
- 14,1 milliards de francs pour les risques souverains dont le taux de couverture du principal a été maintenu à 55 % à la fin de 1994. Dans un contexte de marché perturbé par la remontée des

taux longs et par la crise mexicaine en fin d'année, la cession de 2,7 milliards de francs de nominal de créances souveraines sur le marché secondaire a réduit l'exposition globale du groupe.

A la fin de 1994, l'encours des provisions pour créances douteuses représente 7,2 % des prêts bruts à la clientèle.

Répartition des risques consolidés :

	Risque global		Risque clientèle (*)	
	1994	1993	1994	1993
Répartition en MMF				
FRANCE				
Risque local	1 059,9	1 027,1	543,3	572,3
ETRANGER				
Risque de non-transfert	407,1	430,4	85,9	86,6
Risque local	393,4	384,8	159,9	169,5
Total groupe	1 860,4	1 842,3	789,1	828,4
Répartition en pourcentage				
FRANCE	57,0	55,7	68,8	69,1
ETRANGER	43,0	44,3	31,2	30,9
EUROPE DE L'OUEST	19,2	18,4	12,6	10,0
dont :				
Grande-Bretagne	5,8	6,3	0,9	2,3
UEBL	1,5	2,1	1,2	1,7
Italie	1,9	2,5	0,8	0,7
Espagne	1,7	1,6	1,3	1,5
Allemagne	2,1	1,7	0,6	1,2
Pays-Bas	1,2	1,3	0,6	0,9
Suisse	1,9	2,5	0,8	0,9
Irlande	1,2	0,4	0,4	0,7
EUROPE DE L'EST	0,4	0,4	0,2	0,6
AMERIQUE DU NORD	9,4	10,9	6,0	7,5
dont :				
Etats-Unis	8,3	9,5	3,5	4,1
Canada	1,1	1,2	0,6	1,1
AMERIQUE LATINE	1,5	1,8	1,1	2,7
AFRIQUE	0,9	0,4	1,0	0,9
ASIE-OCEANIE	11,1	11,1	10,0	7,6
dont :				
Japon	4,0	5,0	2,9	2,3
Hong Kong	2,0	1,9	2,4	2,4
Australie	1,9	1,9	1,2	1,1
Singapour	1,1	0,9	0,6	0,5
PROCHE-ORIENT	0,5	1,3	0,3	1,6

(*) Y compris les crédits financiers.

RISQUES DE MARCHÉ

La gestion de l'exposition de la BNP aux risques de marché a été encore renforcée en 1994. L'enveloppe globale des positions de trading est fixée par le Conseil d'administration. La direction générale rend compte au Conseil d'administration de l'utilisation de cette enveloppe. Un comité mensuel des risques de marché réunit des représentants des activités financières et du contrôle interne, notamment l'inspection générale et la direction des risques.

Des limites strictes sont imposées à chaque centre de décision et à l'intérieur de chaque centre, par opérateur, voire par livre. Des obligations de compte-rendu de pertes à partir d'un seuil très inférieur aux limites permettent de réagir rapidement. Ces limites sont exprimées en risques de pertes notionnelles dont le calcul est réalisé de façon conservatrice : les volatilités des prix de marché retenues sont déterminées de façon à couvrir, au minimum, un intervalle de confiance de 95 % pour une durée de détention de la position de cinq jours ouvrés. Indépendamment du risque notionnel de pertes, chaque livre, dans chaque site, se voit fixer des limites de positions en volume limitant ses capacités d'intervention.

Naturellement, les positions induites par les produits dérivés fermes sont intégrées dans ce dispositif de contrôle, chaque livre pouvant contenir des produits classiques (obligations) et des dérivés fermes (swaps, FRA). Un suivi particulier a été mis en place pour les options, compte tenu de la complexité de ces produits. L'attention portée par le groupe au risque de contrepartie a conduit à limiter aux meilleures signatures le traitement de produits dérivés à long terme ou à forte volatilité et à renforcer la sécurité juridique de nos contrats.

Une nouvelle direction, la direction de la gestion actif-passif a été créée en 1994 pour améliorer la maîtrise des risques financiers structurels. Sa mission consiste à gérer les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change afin d'en limiter l'impact tout en contribuant à la rentabilité.

La BNP franchit ainsi une nouvelle étape en associant sous une même responsabilité l'analyse des risques financiers et l'organisation de la politique de financement de la banque.

Gestion de la liquidité

En 1994, les besoins de financements du groupe ont été très modérés en raison de la mollesse de la demande de crédit. La situation de trésorerie est restée confortable et la transformation opérée en francs et en devises a été contenue dans les limites strictes et prudentes que se fixe le groupe.

Toutes monnaies confondues, les dépôts de la clientèle représentent 98 % du total des prêts à la clientèle nets de provisions. Le solde entre les ressources collectées par le groupe auprès de la clientèle et les prêts qui sont consentis à celle-ci est très largement couvert par l'excédent des fonds propres sur les actifs immobilisés et par les emprunts obligataires. Cet équilibre d'ensemble est conforté par la grande stabilité des ressources. L'ensemble des dépôts à vue, d'épargne et à terme de la BNP en France provient d'un peu plus de 10 millions de comptes de particuliers et d'entreprises.

La BNP dispose aussi d'actifs liquides ou rapidement négociables : avoirs à vue, bons du Trésor, valeurs reçues en pension, créances négociables, fonds d'Etat et titres à revenu fixe ou variable. La solidité financière du groupe lui assure un accès aisé aux marchés monétaire et financier dans de très bonnes conditions.

La collecte de ressources interbancaires est réalisée auprès de nombreux établissements. Le marché obligataire fournit traditionnellement un complément important de ressources. En 1994, la position nette sur le marché interbancaire en francs a été constamment prêteuse ; aucune émission obligataire en francs n'a été nécessaire en 1994. Le groupe a continué de renforcer ses ressources longues en devises par l'émission de 5,7 milliards de francs.

Gestion du risque de taux

L'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, futures et conditionnelles, est pris en compte pour le suivi et l'analyse du risque de taux. La position de taux résultant des opérations libellées en devises est de faible ampleur. Les variations de taux jouent en effet de façon parallèle sur les emplois et les ressources, pour l'essentiel indexés sur les mêmes taux directeurs. Pour éliminer le risque de taux, lorsqu'elles sont à taux fixe, les émissions obligataires en devises font, en général, l'objet d'opérations de swap.

SOMMAIRE

La position de taux née des opérations en francs du réseau métropolitain revêt, en revanche, un caractère structurel. Le métier d'une banque universelle consiste, en effet, en une activité de transformation d'une fraction des dépôts de la clientèle en des opérations de prêts à moyen et long terme aux entreprises et aux particuliers. Le maintien d'une position résiduelle de taux limitée en 1994 a conduit la direction de la gestion actif-passif à réaliser des opérations de macro-couvertures, dans un contexte de ralentissement marqué des emplois à taux fixe et d'évolution favorable des dépôts de la clientèle.

Gestion du risque de change

La position opérationnelle de change est maintenue dans des limites strictes. Son montant global est faible au regard des résultats et des fonds propres du groupe.

Risque lié à la variation des cours boursiers

Au 31 décembre 1994, la valeur nette comptable des titres à revenu variable cotés détenus dans les portefeuilles de titres de transaction et de placement, ainsi que celle des titres cotés classés en activité de portefeuille et en titres de participation, ressortait à 22,4 milliards de francs. Le montant des plus-values latentes, calculé sur la base des cours au 31 décembre 1994, atteint 1,9 milliard de francs. Ce montant, même si toutes les lignes de titres ne sont pas concernées, constitue un amortisseur en cas de baisse des cours boursiers.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITE

Les fonds propres, part du groupe s'élèvent à 48,2 milliards de francs, contre 46,8 milliards de francs au 31 décembre 1993. Ce renforcement provient notamment du paiement d'une partie du dividende sous forme d'actions nouvelles (393 millions de francs), de la mise en réserve des résultats non distribués et de l'augmentation du capital de 1,1 milliard de francs liée à l'acquisition, en décembre 1994, d'un portefeuille de participations industrielles minoritaires détenu par une filiale du groupe Elf.

Les fonds propres du groupe, y compris les intérêts minoritaires, s'élèvent à 50,5 milliards de francs.

Le ratio de solvabilité du groupe BNP ressort à 9,8 % au 31 décembre 1994, contre 9,5 % au 31 décembre 1993. Le noyau dur représente 5,7 % à la fin de 1994, contre 5,6 % à la fin de 1993.

SOMMAIRE

Comptes consolidés		
Bilan		20
Compte de résultats		22
Etats financiers en écus		23
Tableau de financement		25
Evolution des fonds propres		26
Notes annexes		27
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		73
Organigramme du groupe		74

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Opérations interbancaires et assimilées (notes 3 et 6)		
Caisse, banques centrales, CCP	7 252	7 811
Effets publics et valeurs assimilées (note 7)	63 793	22 789
Créances sur les établissements de crédit	416 541	429 054
Total des opérations interbancaires et assimilées	487 586	459 654
Opérations avec la clientèle (notes 4 et 6)		
Créances sur la clientèle	683 430	711 660
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	47 931	49 517
Total des opérations avec la clientèle	731 361	761 177
Obligations et autres titres à revenu fixe (notes 6 et 7)	76 440	91 429
Actions et autres titres à revenu variable (note 7)	7 710	11 327
Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 8)		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 10)	4 716	4 875
Participations et parts dans les entreprises liées (note 10)	13 535	10 536
Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	18 251	15 411
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (notes 9 et 10)		
Financières	966	940
Non financières	13 247	12 897
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	14 213	13 837
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	17 187	17 416
Comptes de régularisation et autres actifs (note 12)	99 181	105 987
Ecart d'acquisition (note 13)	233	246
TOTAL DE L'ACTIF	1 452 162	1 476 484
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés (note 22)	279 829	258 795
Engagements de garantie donnés (note 23)	129 200	130 050
Engagements sur titres (note 24)	21 904	16 657
Contrats d'échange de taux d'intérêt (note 25)	1 783 725	1 473 791
Contrats d'échange de devises (note 25)	3 715 076	3 685 053
Autres opérations sur instruments financiers à terme (note 25)	1 848 559	1 117 883
Devises à recevoir	1 619 296	1 777 852

PASSIF

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993	1994*	1993
	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
Opérations interbancaires et assimilées (note 14)				
Banques centrales, CCP	8 743	8 376	8 743	8 376
Dettes envers les établissements de crédit	437 303	453 229	437 303	453 229
Total des opérations interbancaires et assimilées	446 046	461 605	446 046	461 605
Comptes créditeurs de la clientèle (note 15)	523 238	510 612	523 238	510 612
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse (note 15)	19 086	19 239	19 086	19 239
Titres du marché interbancaire (note 14)	6 590	5 969	6 590	5 969
Titres de créances négociables (note 15)	175 476	183 817	175 476	183 817
Emprunts obligataires (note 16)	74 451	73 896	74 451	73 896
Autres dettes représentées par un titre	909	315	909	315
Total des dettes représentées par un titre	276 512	283 236	276 512	283 236
Comptes de régularisation et autres passifs (note 17)	99 067	114 895	99 717	115 496
Provisions pour risques et charges (note 18)	12 141	9 785	12 141	9 785
Dettes subordonnées (note 19)	35 870	36 001	35 870	36 001
Fonds pour risques bancaires généraux (note 20)	8 181	10 761	8 181	10 761
Fonds propres (note 21)				
Capital souscrit	4 689	4 529	4 689	4 529
Primes d'émission et d'apport	17 024	16 210	17 024	15 695
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence				
Part du groupe	25 405	25 627	26 447	26 609
Part des intérêts minoritaires	2 228	2 251	2 297	2 155
Total des réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence	27 633	27 878	28 744	28 764
Total des fonds propres	49 346	48 617	50 457	48 988
Résultat de l'exercice				
Part du groupe	1 656	1 018		
Part des intérêts minoritaires	105	(46)		
Résultat net	1 761	972		
TOTAL DU PASSIF	1 452 162	1 476 484	1 452 162	1 476 484
HORS BILAN				
Engagements de financement reçus (note 22)	11 186	7 307		
Engagements de garantie reçus (note 23)	114 303	101 474		
Engagements sur titres (note 24)	20 395	12 862		
Devises à livrer	1 611 440	1 781 232		

* L'affectation du résultat a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis aux Assemblées Générales de la BNP et des filiales consolidées.

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

En millions de francs	SOLDE	
	1994	1993
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et produits (charges) assimilés		
Opérations avec les établissements de crédit (note 27)	524	711
Opérations avec la clientèle (note 28)	34 647	41 199
Opérations de crédit-bail et assimilés	4 181	4 867
Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	- 20 760	- 27 965
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 29)	7 144	8 025
Revenus de titres à revenu variable (note 29)	701	660
Total des intérêts et produits (charges) assimilés	26 437	27 497
Commissions : produits (charges) (note 30)	8 643	8 209
Gains (pertes) sur opérations financières		
Titres de transaction (note 29)	114	3 229
Titres de placement (note 29)	- 36	937
Opérations de change	988	1 182
Instruments financiers	1 283	- 69
Total des gains sur opérations financières	2 349	5 279
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 882	690
Produit net bancaire (notes 26 et 34)	39 311	41 675
Charges générales d'exploitation		
Frais de personnel (note 31)	- 17 825	- 17 946
Autres frais administratifs	- 8 978	- 8 965
Total des charges générales d'exploitation	- 26 803	- 26 911
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	- 2 117	- 2 307
Résultat brut d'exploitation	10 391	12 457
Dotation nette aux provisions pour engagements douteux (note 5)	- 7 374	- 10 808
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 32)	- 124	- 487
Reprise (dotation) nette des provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	2 457	- 1
Charges exceptionnelles nettes (note 33)	- 2 752	- 23
Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition	2 598	1 138
Impôt sur les bénéfices (note 35)	- 1 347	- 580
Résultat des sociétés mises en équivalence	744	619
Amortissement des écarts d'acquisition	- 234	- 205
Résultat net	1 761	972
Part du groupe	1 656	1 018
Part des intérêts minoritaires	105	- 46

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN ECUS

La création d'un espace financier européen unifié, la volonté de promouvoir l'unité monétaire européenne, associées à la nécessité de faciliter les comparaisons entre établissements financiers européens, conduisent la BNP à présenter des états financiers consolidés en écus.

Les principes de consolidation appliqués sont ceux énoncés dans la note annexe I relative aux principes comptables et de présentation des états financiers consolidés, établis en francs français. La méthode du taux de clôture a été retenue pour procéder à la conversion de l'ensemble des comptes de bilan, et le compte de résultats a été converti sur la base du cours moyen de l'exercice conformément à la méthode comptable retenue par la réglementation.

Le cours de l'écu en francs français utilisé au 31 décembre 1992, 1993 et 1994 est respectivement de 6,65, 6,58 et 6,56. Le cours moyen de l'écu en francs français s'est établi en 1993 à 6,61 et 6,56 en 1994.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF		En millions d'écus, au 31 décembre	PASSIF	
1994	1993		Après affectation du résultat	
			1994	1993
74 373	69 830	Opérations interbancaires et assimilées	68 036	70 126
111 556	115 636	Opérations avec la clientèle		
		Comptes créditeurs de la clientèle	79 811	77 571
11 660	13 890	Obligations et autres titres à revenu fixe		
1 176	1 721	Actions et autres titres à revenu variable		
2 784	2 341	Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées		
2 168	2 102	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence		
2 620	2 646	Dettes représentées par un titre	42 177	43 029
15 128	16 101	Immobilisations incorporelles et corporelles		
		Comptes de régularisation et autres actifs, passifs	15 210	17 546
		Provisions pour risques et charges	1 852	1 486
		Dettes subordonnées	5 471	5 469
		Fonds pour risques bancaires généraux	1 248	1 635
36	37	Fonds propres	7 696	7 442
221 501	224 304	Total	221 501	224 304

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

En millions d'écus	1994	1993
Intérêts et produits nets assimilés	4 029	4 162
Commissions	1 317	1 243
Gains sur opérations financières	358	799
Autres produits nets d'exploitation bancaire	287	105
Produit net bancaire	5 991	6 309
Charges générales d'exploitation		
Frais de personnel	- 2 717	- 2 717
Autres frais administratifs	- 1 368	- 1 357
Total des charges générales d'exploitation	- 4 085	- 4 074
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 323	- 349
Résultat brut d'exploitation	1 583	1 886
Provisions pour engagements douteux	- 1 124	- 1 636
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	- 19	- 74
Reprise aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	375	
Charges exceptionnelles	- 419	- 4
Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition	396	172
Impôt sur les bénéfices	- 205	- 88
Résultat des sociétés mises en équivalence	113	94
Amortissement des écarts d'acquisition	- 36	- 31
Résultat net	268	147
Part du groupe	252	154
Part des intérêts minoritaires	16	- 7

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions de francs	1994	1993
Ressources en fonds propres et assimilées		
Fonds propres		
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation		
Résultat net consolidé	1 761	972
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	2 117	2 307
Dotations nettes aux comptes de provisions	10 406	11 278
Résultats des sociétés mises en équivalence	(744)	(619)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	13 540	13 938
Distribution externe	(650)	(601)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves		
Sur la part du groupe	298	2 773
Sur les intérêts hors groupe	73	(5 319)
Augmentation des ressources en fonds propres	13 261	10 791
(Diminution) augmentation des fonds pour risques bancaires généraux	(2 580)	10 761
(Diminution) augmentation des dettes subordonnées	(131)	2 716
Augmentation des ressources en fonds propres et assimilés	10 550	24 268
Autres ressources		
(Diminution) augmentation des opérations interbancaires	(15 559)	1 841
Augmentation (diminution) des dépôts de la clientèle	12 626	(4 013)
Diminution des dettes représentées par un titre	(6 724)	(62 671)
Diminution des autres comptes financiers	(9 556)	(7 825)
Diminution des autres ressources	(19 213)	(72 668)
Diminution de l'ensemble des ressources	(8 663)	(48 400)
Emplois		
Diminution des prêts interbancaires	(14 064)	(53 373)
(Diminution) augmentation des prêts consentis à la clientèle	(20 509)	6 841
Augmentation (diminution) des opérations sur titres	6 849	(13 540)
Augmentation des immobilisations financières	17 173	9 889
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 888	1 783
Diminution de l'ensemble des emplois	(8 663)	(48 400)

EVOLUTION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

En millions de francs	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées et report à nouveau	Fonds propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total
Fonds propres au 31 décembre 1992 après affectation du résultat	3 502	10 884	5 687	158	23 483	43 714	7 570	51 284
Bénéfice consolidé 1993					1 018	1 018	(46)	972
Distribution externe		(516)			(36)	(552)	(49)	(601)
Incidence du retraitement de la provision pour investissement					(114)	(114)		(114)
Opérations sur le capital réalisées en 1993 (note 21)								
Exercice des bons de souscription des certificats d'investissement								
émis en 1990	301	2 711				3 012		3 012
émis en 1993	176	1 475				1 651		1 651
Exercice des bons de souscription d'actions	586	5 043				5 629		5 629
Imputation des frais d'augmentation de capital (a)		(165)				(165)		(165)
Effet du rachat des titres de la Financière BNP détenus par l'Etat	(35)				35		(5 424)	(5 424)
Transfert aux fonds pour risques bancaires généraux (note 20)		(3 737)			(3 889)	(7 626)	(11)	(7 637)
Augmentation de capital souscrite par des actionnaires minoritaires de filiales du groupe							141	141
Effets de la variation des parités monétaires en 1993					156	156	14	170
Autres variations				23	87	110	(40)	70
Fonds propres au 31 décembre 1993 après affectation du résultat	4 530	15 695	5 687	181	20 740	46 833	2 155	48 988
Bénéfice consolidé 1994					1 656	1 656	105	1 761
Distribution externe					(614)	(614)	(36)	(650)
Effet de la dilution de la participation dans l'UAP (note 1)	9				(218)	(209)		(209)
Amortissement de la plus-value d'apport liée à la restructuration du patrimoine immobilier (notes 1 et 33)			63		(266)	(203)		(203)
Augmentation de capital liée à l'acquisition de titres								
Financière Gamma (note 21)	108	978				1 086		1 086
Effet de la souscription des dividendes en actions (note 21)	42	351				393		393
Augmentation de capital souscrite par des actionnaires minoritaires de filiales du groupe							145	145
Effets de la cession à des minoritaires de titres de filiales du groupe							32	32
Effet de la variation des parités monétaires en 1994					(702)	(702)	(90)	(792)
Autres variations				(33)	(47)	(80)	(14)	(94)
Fonds propres au 31 décembre 1994 après affectation du résultat	4 689	17 024	5 750	148	20 549	48 160	2 297	50 457

(a) En application de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 1993 conformément à l'article 343 de la loi du 24 juillet 1966.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la banque et de ses principales filiales et sociétés associées. Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats consolidé suivent les principes comptables et de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des filiales et des sociétés associées consolidés, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, sont retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation du groupe.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

Conformément à l'évolution de la doctrine comptable, l'écart de réévaluation constaté à l'occasion de la restructuration interne du patrimoine immobilier de la BNP, est désormais repris dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France, filiale du groupe détentrice de ces immobilisations. L'incidence sur les états financiers consolidés de ce changement de méthode est indiquée dans la note 33.

Hormis cette modification, les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan et du compte de résultats présentés.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Nationale de Paris et de toutes les filiales et participations dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'écus et dans lesquelles la BNP possède directement ou indirectement 20 % ou plus du capital.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Sociétés intégrées globalement

Afin de conserver l'image la plus représentative de l'activité bancaire du groupe, seuls les établissements de crédit, les établissements financiers, les sociétés holding à caractère bancaire et les entreprises dont l'activité principale constitue un prolongement de l'activité de ces établissements sont intégrés globalement lorsque la BNP contrôle directement ou

indirectement un pourcentage du capital égal ou supérieur à 50 % ou lorsque le groupe y exerce une influence dominante en vertu soit de dispositions statutaires ou conventionnelles, soit du pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et que le total du bilan de ces filiales est supérieur à 100 millions de francs (environ 15 millions d'écus).

• Sociétés intégrées proportionnellement

Les comptes des sociétés que le groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. En l'absence de contrôle exclusif, une société est considérée comme contrôlée de manière conjointe lorsque son capital est détenu par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires qui désignent conjointement les organes de direction dans la perspective de définir et de mener une politique commune.

• Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation inférieure à 50 % mais suffisante pour lui permettre d'exercer une influence notable sur la gestion politique et financière, laquelle est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote, sont mises en équivalence. Il en est de même des établissements de crédit et des établissements financiers dans lesquels le groupe détient une participation égale ou supérieure à 50 % et dont le total du bilan est compris entre 10 et 14 millions d'écus ainsi que des filiales dont l'activité n'est pas bancaire (sociétés d'assurances, entreprises de services bancaires auxiliaires). Lorsque l'influence est jugée dominante ou le contrôle conjoint, les sociétés sont intégrées globalement ou proportionnellement ainsi qu'il est mentionné dans les paragraphes précédents.

• Exclusions

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation consolidable du groupe, celle-ci est exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique «Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées».

• Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

En cas de variation du pourcentage d'intérêt détenu dans une

entreprise comprise dans le périmètre de consolidation, la quote-part de situation nette afférente à cette variation est portée en variation des capitaux propres.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux des entités implantées dans des pays à forte inflation dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques. Les éléments du compte de résultats des sociétés et succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf dans les pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les écarts de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui proviennent de l'évolution des cours des devises sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée «Ecart de conversion». Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères.

PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

• Survaleur

La différence positive dégagée, lors de l'acquisition de titres de filiales et de participations consolidés, entre le prix de revient et la part de l'actif net comptable revenant au groupe, est répartie entre des corrections de valeur d'éléments identifiables du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période maximale de 7 ans, et la fraction de la survaleur affectée traitée selon les règles communes applicables aux actifs correspondants.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence sont présentés sous la rubrique «Ecart d'acquisition». La part de la différence de première consolidation affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique «Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence».

• Opérations réciproques

Les titres émis par l'une des sociétés intégrées globalement du groupe BNP rachetés par le groupe et détenus durablement par celui-ci font l'objet de retraitements destinés à les annuler, à l'exclusion des certificats d'investissement émis par la BNP et

détenus en application de la réglementation liée au plan d'options d'achat consenti au personnel du groupe.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, ont été éliminés lorsqu'ils concernaient des filiales ayant fait l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

• Opérations de crédit-bail

Les revenus résultant des opérations de crédit-bail sont comptabilisés comme des produits financiers, conformément à la nature économique de ces opérations. Les immobilisations données en crédit bail à la clientèle figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces derniers font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à refléter l'amortissement financier du capital investi. Les amortissements ainsi modifiés sont enregistrés dans la rubrique «Produits et charges des opérations de crédit-bail». Un effet d'impôt différé n'est calculé que partiellement sur ce retraitement afin de tenir compte de la pérennité attachée à la moitié, au moins, des réserves ainsi constituées.

PRINCIPES COMPTABLES

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont en principe considérés comme une charge de l'exercice au cours

duquel l'émission a lieu. Ils sont toutefois répartis sur la durée de l'emprunt lorsque celui-ci est lié à une opération d'échange de taux d'intérêt assortie d'une prime.

TITRES

Le terme «titres» recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre isolés à l'actif du bilan consolidé.

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique «Titres de transaction» et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice du portefeuille-titres.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de 3 mois mais sans intention de conservation durable.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique «Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe».

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote part d'actif net revenant au groupe BNP, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique «Résultats de titres à revenu variable».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode «premier entré, premier sorti». Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique «Gains et pertes sur opérations financières» du compte de résultats. Les provisions pour dépréciation de titres, passées en charges ou reprises en compte de résultats, sont enregistrées dans cette même rubrique.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en «Titres d'investissement» lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique «Revenus des titres à revenu fixe» de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices. Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

• Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations égales à 10 % au moins du capital des sociétés

émettrices ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices. Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés elle est égale à l'actif net réévalué et, le cas échéant, consolidé.

Les plus ou moins-values de cessions sont enregistrées dans la rubrique «Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières» du compte de résultats.

• Titres mis en équivalence

Les variations de situation nette des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence» et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique «Réserves consolidées». La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part de l'actif net revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique «Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence».

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Le groupe BNP intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change et de titre à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs de certaines des sociétés du groupe et du groupe dans son ensemble.

Le groupe BNP intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains

ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique «Gains et pertes sur opérations financières».

Les résultats relatifs à certains contrats négociés de gré à gré sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de «trading»; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrés en résultats. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

CREDITS A LA CLIENTELE

Conformément à la réglementation française entrée en vigueur le 1er janvier 1993, les crédits à la clientèle comprennent désormais les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses qui viennent en déduction des postes correspondants de l'actif. Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique «Dotation nette aux provisions pour engagements douteux».

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a, en 1991 et 1992, apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit bail immobilier, consentis à la banque par une de ses filiales spécialisée. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance.

L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique «Immobilisations corporelles et incorporelles».

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, suivant le mode linéaire.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultats en «Dotations aux amortissements».

REEVALUATION LEGALE

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP et certaines de ses filiales françaises ont procédé à la réévaluation de leurs terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Les sociétés du groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 %, les plus-values à long terme étant toutefois imposées à 18 % en 1993 et 19 % en 1994. En outre, l'ensemble des titres en portefeuille autres que les titres de participation ne bénéficient plus depuis le 1er janvier 1994 du régime des plus values à long terme, les plus et moins values étant soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33,1/3 %. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont la détention est supérieure à 10 % ou lorsque le montant de la participation est supérieure à 150 millions de francs.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, les sociétés du groupe

BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Toutefois, la provision pour impôt différé déterminée sur les réserves latentes afférentes aux opérations de crédit-bail est déterminée sur la partie des réserves susceptibles d'être soumises à l'impôt dans un avenir prévisible, celles-ci ne pouvant être, en tout état de cause, inférieures à la moitié des réserves latentes existantes.

Les impôts différés actif ne sont constatés que dans la limite des impôts différés passif existants dans une entité ou dans l'ensemble des entités constitutives d'un même groupe fiscal.

Les incidences venant de l'application de la méthode du report variable au changement de taux d'imposition sont enregistrées dans la rubrique «Charges et produits exceptionnels» du compte de résultats.

PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises provisionnent le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La dotation ainsi constituée est inscrite sous la rubrique «Frais de personnel». Elle est reprise et portée sous la rubrique «Participation des salariés» au cours de l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires.

RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers

français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- La caisse de retraites de la BNP et les caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraites et peut en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement à été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La BNP SA est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Etablissements de crédit		
Banexi	100,00	100,00
Banque Arabe et Internationale d'Investissements «BAII»	100,00	100,00
Banque de Bretagne	100,00	100,00
Banque de la Cité	99,93	99,93
Banque de Wallis et Futuna	51,00	51,00
BNPI	70,42	70,42
BNP Bail	100,00	100,00
BNP Factor (France)	100,00	99,77
BNP Finance	100,00	100,00
BNP Guyane	96,94	96,94
BNP Nouvelle Calédonie	100,00	100,00
Compagnie du Crédit Universel (Groupe)	98,84	98,84
Intercomi	100,00	100,00
Locafinance	100,00	100,00
Natiobail	62,63	62,63
Natiocrédibail	100,00	100,00
Natiocrédimurs	100,00	100,00
Natioénergie	100,00	100,00
Natiolocation	100,00	100,00
Société Financière Auxiliaire «SFA»	100,00	100,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Banexi Communication SA	100,00	100,00
Banexi Société de Capital Risque	100,00	100,00
BNP Arbitrage	100,00	100,00
BNP Développement SA	100,00	100,00
BNP Immobilier	100,00	100,00
BNP-dB3A	100,00	91,66
Compagnie d'investissement de Paris «CIP»	82,13	82,13
DGC Participation	100,00	100,00
Financière BNP	100,00	100,00
Financière Gamma	100,00	100,00
Immo Investissements BNP	100,00	100,00
Natiocrédit	100,00	100,00
Natioinformatique	100,00	100,00
Patrick Du Bouzet SA	84,02	83,32
Promopart BNP	100,00	100,00
Société Auxiliaire de Participations et de Gestion «SAPEG»	100,00	100,00
Société Bricoise de Participations	100,00	82,13
Société Cristolienne de Participations	100,00	100,00
Société Delloise de Participations	100,00	100,00
Autres entreprises à caractère financier		
Compagnie Immobilière de France «CIF»	100,00	100,00
Négocéquip	100,00	100,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES		
Etablissements de crédit		
Europe		
BNP Bank NV (Pays-bas)	100,00	100,00
BNP Espana (Espagne)	77,09	77,09
BNP Finans A/S Norvège (Norvège)	100,00	93,20
BNP Ireland Ltd	100,00	100,00
BNP KB Norvège (Norvège)	93,20	93,20
BNP Luxembourg	100,00	86,54
BNP Mortgages (groupe) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Plc Londres (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP SA & Co Deutschland OHG (Allemagne)	100,00	100,00
BNP Suisse	93,40	87,52

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Amérique		
Bank of the West (EU)	100,00	100,00
BNP Canada	100,00	96,72
BNP Panama SA	91,80	80,30
BNP Uruguay SA	100,00	100,00
Afrique		
Banque Malgache de l'Océan Indien "BMOI"	55,64	44,54
Banque pour l'Industrie et le Commerce (Comores)	51,00	35,91
BCI Mer rouge (République de Djibouti)	51,00	35,91
BMCI (Maroc)	50,00	35,21
UBCI (Tunisie)	50,00	35,21
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BAll Asset Management Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Asset Finance BV (Pays-Bas)		
(et Air Partner par sous consolidation)	100,00	92,59
BNP Capital Markets Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Factor (Portugal)	95,00	95,00
BNP Jersey Trust Ltd	100,00	89,33
BNP Leasing Limited - Londres	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Capital Leasing (Irlande)	93,35	93,35
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	50,00	50,00
Interconti - Finance (Irlande)	100,00	100,00
Promonegocios SA ex Promoleasing (Espagne)	100,00	100,00
Amérique		
BAll Securities Inc. (Panama)	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP US Finance Corporation (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation - "FABC" (EU)	100,00	100,00
Asie - Océanie		
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Singapour Ltd	100,00	100,00
BNP Pacific (Australie) Ltd	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonésia (Indonésie)	75,00	75,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	70,00	52,50
Afrique		
Interleasing Maroc	71,76	28,32
Union Tunisienne de leasing - Tunis	56,64	27,99
Autres entreprises à caractère financier		
Asie - Océanie		
12 Castlereagh Street Pty (Australie)	100,00	100,00
90 William Street Pty (Australie)	100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	25,86
BNP Dresdner Bank Saint-Petersbourg (Russie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank (CR) a.s. (République Tchèque)	50,00	50,00
BNP KH Dresdner Bank Rt (Hongrie)	37,00	37,00
Société de Banque et d'investissement "SOBI" (Principauté de Monaco)	93,00	46,50
United Overseas Bank (Groupe) (Suisse)	50,00	50,00
Asie - Océanie		
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	50,00	50,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie)	30,00	25,86
Société Financière pour les Pays d'Outre Mer "SFOM" (Suisse)	48,36	48,36

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Chinoise de Participations	100,00	83,32
EPICEA	26,86	26,86
Euromezzanine SCA	28,29	28,29
Europcar Lease	50,00	50,00
Orgepro	100,00	100,00
Vincent Brac de la Perrière	92,96	92,96
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Afrique		
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	49,00	49,00
BICI Côte d'Ivoire (BICI Bail et Cofinci par sous-consolidation)	34,54	34,54
BICIA du Burkina Faso	27,93	27,93
BICI du Gabon	34,86	34,86
BICI du Sénégal	35,69	35,69
BTCI Togo	35,75	35,75
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud)	39,46	39,46
The Commercial Bank of Namibia Ltd "CBON" (Namibie)	21,20	21,20
UFAC (Maroc)	59,01	20,78
Amérique		
Banco Cidade SA (Brésil)	45,00	45,00

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Afrique		
Mauritius Leasing Company (Ile Maurice)	25,00	17,61
Amérique		
Natioleasing Overseas Corp. (Panama)	100,00	100,00
BNP Futures Inc (EU)	100,00	100,00
Asie - Océanie		
ABS White Holdings Ltd (Australie)	81,75	81,75
SOFIDEMA (Macao)	100,00	33,33
Europe		
CREDIFIMO (Espagne)	100,00	87,97
Entreprises non financières		
SOCIETES FRANÇAISES		
Assurance		
Natio-vie et Assuvie (par sous-consolidation)	100,00	100,00
UAP (Groupe)	17,55	17,55
Immobilier		
Cimoxi	100,00	100,00
Meunier Promotion (Groupe)	100,00	100,00
Services		
Société Française du Chèque de Voyage	21,00	21,00
SOCIETES ETRANGERES		
Assurance		
BNP Ré Luxembourg	100,00	98,80

Comparé au 31 décembre 1993, le périmètre de consolidation a évolué de la façon suivante :

- Une société nouvellement créée, BNP Arbitrage SNC, une société acquise, la Compagnie Financière Gamma, ainsi qu'une société antérieurement consolidée par mise en équivalence, BNP Finans A/S Norge (Norvège), sont consolidées par intégration globale.
- Une société antérieurement mise en équivalence, BNP Dresdner Bank Saint-Petersbourg (Russie), et une société ayant franchi le seuil de consolidation, BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie), sont consolidées par intégration proportionnelle.
- Deux sociétés acquises, Brac de la Perrière et BNP Futures Inc. (Etats Unis), six sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, EPICEA, la Chinonaise de Participations SA, Credifimo (Espagne), l'Union Africaine de Crédit (Maroc), la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina Faso, la SOFIDEMA (Macao), sont désormais mises en équivalence.
- Ne sont plus consolidées par intégration globale les sociétés BNP Lease (Belgique), Banque Nagelmackers (Belgique), Banque Nagelmackers Luxembourg (Luxembourg), cédées au cours de l'exercice, ainsi que BNP Ardilaun (Irlande), ne répondant plus au seuil de consolidation.
- Ne sont plus mises en équivalence cinq sociétés cédées au cours de l'exercice, la Compagnie Financière SAARI, SOREFI, SOREBAIL, FIREM, et la Compagnie Nagelmackers (Belgique).
- La Compagnie Rhodanienne de Participations et la Société Briotine de Participations, précédemment consolidées par intégration globale et ayant été absorbées par la Société Auxiliaire de Participations et de Gestion « SAPEG », sont dorénavant incluses dans les comptes de cette dernière.

NOTE 3 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions de francs, au 31 décembre	1994		1993	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	7 313	(61)	7 252	7 811
Effets publics et valeurs assimilées	63 869	(76)	63 793	22 789
Créances sur les établissements de crédit				
Comptes ordinaires	21 255	(101)	21 154	17 633
Comptes et prêts (a)	352 089	(6 512)	345 577	361 823
Opérations de pension				
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	16 497	-	16 497	34 642
Titres reçus en pension livrée	33 009	-	33 009	14 747
Prêts subordonnés	391	(87)	304	209
Total des créances sur les établissements de crédit	423 241	(6 700)	416 541	429 054
Total des opérations interbancaires et assimilées	494 423	(6 837)	487 586	459 654

(a) Les «comptes et prêts» enregistrent les opérations effectuées au jour le jour où à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations interbancaires et assimilées portent principalement sur les créances sur les établissements de crédit :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Créances sur les établissements de crédit	6 590	6 166
Banques Centrales, CCP	15	7
Effets publics et valeurs assimilées	289	64
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	6 894	6 237

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions de francs, au 31 décembre	Montant brut	1994 Provisions	Montant net	1993 Montant net
Créances sur la clientèle (a)				
Crédits à la clientèle				
Créances commerciales	44 381	(1 555)	42 826	36 942
Comptes débiteurs de la clientèle	72 221	(3 842)	68 379	79 666
Autres crédits	602 918	(32 691)	570 227	593 431
Opérations de pension				
Titres reçus en pension livrée	967	-	967	313
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	-	-	-	13
Prêts subordonnés (b)	1 051	(20)	1 031	1 295
Total des créances sur la clientèle	721 538	(38 108)	683 430	711 660
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	49 568	(1 637)	47 931	49 517
Total des opérations avec la clientèle	771 106	(39 745)	731 361	761 177

(a) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent au 31 décembre 1994 à 87 215 millions de francs contre 92 129 millions de francs au 31 décembre 1993.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent au 31 décembre 1994 à 842 millions de francs contre 1 122 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations effectuées avec la clientèle se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Créances commerciales	485	454
Comptes ordinaires débiteurs	1 426	1 752
Autres concours à la clientèle	2 735	3 117
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	435	599
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	5 081	5 922

Au 31 décembre 1994, les prêts à la clientèle comprennent 28,6 milliards de francs (31,3 milliards de francs au 31 décembre 1993) de crédits octroyés au secteur de l'immobilier dont 16,7 milliards de francs (18,6 milliards de francs au 31 décembre 1993) en métropole, auxquels il faut ajouter 1,9 milliard de francs (1,6 milliard de francs au 31 décembre 1993) de titres à revenu fixe ou variable souscrits pour le financement d'opérations immobilières. Seuls 25,8 milliards de francs au 31 décembre 1994 présentent un risque sur des professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens), les autres concours étant répartis sur des opérateurs n'intervenant pas exclusivement dans le domaine de l'immobilier. Les engagements par signature s'élèvent à 9,7 milliards de francs (7,4 milliards de francs au 31 décembre 1993).

Les difficultés, variables selon les secteurs (bureau, habitation) du marché immobilier, la dispersion géographique et unitaire des encours, la diversité des situations tant en métropole qu'à l'étranger introduisent une multiplicité de facteurs, dont certains sont subjectifs, dans l'appréciation du risque. Compte tenu de ces conditions la banque a alloué à la couverture de ces risques une enveloppe de 6,6 milliards de francs au 31 décembre 1994 (5,1 milliards de francs au 31 décembre 1993) qui se décomposent ainsi :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Provisions relatives aux encours de prêts consentis et jugés préoccupants ou douteux	5 577	4 575
Provisions sur risques non spécifiquement identifiés propres à l'immobilier	1 067	574

Les provisions relatives aux encours de prêts jugés préoccupants ou douteux couvrent ces derniers à hauteur de 52 % (39 % au 31 décembre 1993). L'ensemble des provisions allouées aux professionnels de l'immobilier représente 26 % des engagements octroyés par caisse (18 % au 31 décembre 1993).

NOTE 5 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions de francs	Encours de provisions au 31 décembre 1993	Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises	Utilisations	Autres variations (a)	Encours de provisions au 31 décembre 1994
Provisions (b) inscrites en déduction de l'actif					
Sur créances aux établissements de crédit (c)	11 522	(612)	(1 390)	(2 759)	6 761
Sur opérations avec la clientèle (note 4)	38 749	6 144	(3 607)	(1 541)	39 745
Sur titres (c)	826	(84)	(1 266)	3 969	3 445
	51 097	5 448	(6 263)	(331)	49 951
Provisions inscrites au passif (note 18)					
Sur les engagements par signature	1 809	(48)	(12)	(281)	1 468
Pour créances risquées et assimilées	1 262	3 069	-	(535)	3 796
	3 071	3 021	(12)	(816)	5 264
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	54 168	8 469	(6 275)	(1 147)	55 215
Provisions (b) inscrites en déduction de l'actif					
Au titre des risques-pays	17 784	(734)	(2 660)	(404)	13 986
Au titre des risques spécifiques	33 313	6 182	(3 603)	73	35 965
	51 097	5 448	(6 263)	(331)	49 951
Provisions inscrites au passif					
Au titre des risques-pays	365	(91)	-	(144)	130
Au titre des risques spécifiques et bancaires	2 706	3 112	(12)	(672)	5 134
	3 071	3 021	(12)	(816)	5 264
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	54 168	8 469	(6 275)	(1 147)	55 215

(a) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à (1 337) millions de francs.

(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(c) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres (note 7) reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour procès et autres préjudices et des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 14 116 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 18 149 millions de francs au 31 décembre 1993. Le taux de couverture des risques souverains, hors intérêts impayés, conservés sous forme de créances ou de titres qualifiés de placement ressort économiquement sur la base des cours de change au 31 décembre 1994 à 55 %, inchangé comparé au 31 décembre 1993.

En millions de francs	1994	1993
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	8 469	10 282
Dotations aux provisions pour risques sectoriels éventuels comprises dans les résultats exceptionnels (note 33)	(2 600)	-
Reprise (dotation) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	974	(65)
Pertes sur créances et abandons de créances	7 143	6 599
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables et pour pertes sur cessions de créances	(6 275)	(5 548)
Récupérations sur créances amorties	(337)	(460)
Charge nette des provisions pour créances douteuses et risques pays	7 374	10 808

**NOTE 6 - REPARTITION DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET INTERBANCAIRES
AINSI QUE DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE,
PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHÉANCES**

En millions de francs	Durée résiduelle				Total
	< ou = 3 mois	> 3 mois et < ou = 1 an	> 1 an et < ou = 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales, CCP	7 149	100	-	3	7 252
Effets publics et valeurs assimilées	37 063	15 290	6 727	4 713	63 793
Opérations interbancaires et assimilées					
Comptes ordinaires	21 154	-	-	-	21 154
Comptes et prêts	272 092	60 749	4 104	8 632	345 577
Opérations de pension	36 417	10 117	2 473	499	49 506
Prêts subordonnés	120	-	-	184	304
Total des créances sur les établissements de crédit	329 783	70 866	6 577	9 315	416 541
Opérations sur la clientèle					
Créances sur la clientèle	68 379	-	-	-	68 379
Créances commerciales	42 826	-	-	-	42 826
Autres crédits	239 518	67 390	154 900	108 419	570 227
Opérations de pension	967	-	-	-	967
Prêts subordonnés	91	84	618	238	1 031
Total des créances sur la clientèle	351 781	67 474	155 518	108 657	683 430
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	6 103	6 906	20 404	14 518	47 931
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 640	7 044	16 600	24 156	76 440

Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent à 11 543 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 11 406 millions de francs au 31 décembre 1993.

NOTE 7 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions de francs, au 31 décembre	1994		1993	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur de marché
Titres de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées	24 736	-	24 736	24 736
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 024	-	20 024	20 024
Actions et autres titres à revenu variable	4 743	-	4 743	4 743
Total des titres de transaction	49 503	-	49 503	49 503
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>1 712</i>	<i>-</i>	<i>1 712</i>	<i>1 712</i>
Titres de placement				
Effets publics et valeurs assimilées	14 024	(24)	14 000	14 012
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par les organismes publics	10 208	(2 721)	7 487	7 598
émis par les autres émetteurs	17 707	(576)	17 131	17 535
	27 915	(3 297)	24 618	25 133
Actions et autres titres à revenu variable	3 173	(205)	2 968	3 356
Total des titres de placement	45 112	(3 526)	41 586	42 501
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>3 557</i>	<i>(685)</i>	<i>2 872</i>	<i>2 978</i>
Titres d'investissement				
Effets publics et valeurs assimilées	25 109	(52)	25 057	24 685
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par les organismes publics	6 138	-	6 138	4 266
émis par les autres émetteurs	26 715	(1 055)	25 660	25 724
	32 853	(1 055)	31 798	29 990
Total des titres d'investissement	57 962	(1 107)	56 855	54 675
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>3 260</i>	<i>(997)</i>	<i>2 263</i>	<i>2 281</i>
Titres de transaction, de placement et d'investissement (a)				
Effets publics et valeurs assimilées	63 869	(76)	63 793	63 433
Obligations et autres titres à revenu fixe	80 792	(4 352)	76 440	75 147
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>7 885</i>	<i>(1 564)</i>	<i>6 321</i>	<i>6 391</i>
Actions et autres titres à revenu variable	7 916	(205)	7 711	8 099
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>644</i>	<i>(118)</i>	<i>526</i>	<i>580</i>
Total des titres de transaction, de placement et d'investissement	152 577	(4 633)	147 944	146 679

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élèvent à 1 321 millions de francs au 31 décembre 1994 (1 376 millions de francs au 31 décembre 1993). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 530 millions de francs dont 482 millions d'origine française (622 millions de francs en 1993).

Au cours de l'exercice, 337 millions de francs de titres de transaction ont été reclassés en titres de placement (377 millions de francs en 1993), 282 millions de francs de titres de placement ont été reclassés en titres d'investissement (4 913 millions de francs en 1993), principalement composés de titres dit «Brady bonds» tandis que 353 millions de francs de titres d'investissement ont été repris dans le portefeuille de titres de placement (1 495 millions de francs en 1993).

Les écarts d'acquisition sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1994 à 265 millions de francs (935 millions de francs au 31 décembre 1993) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1994 à 1 406 millions de francs (3 232 millions de francs au 31 décembre 1993) et se répartissent entre les instruments suivants :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Effets publics et valeurs assimilées	1 188	-
Actions et autres titres à revenu variable	204	3 232
Obligations et autres titres à revenu fixe	14	-

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe et variable se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Effets publics et valeurs assimilées	289	64
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 494	1 084
Actions et autres titres à revenu variable	15	10
Total des intérêts courus non échus net des provisions	1 798	1 158

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe s'inscrivant notamment dans le cadre du "Plan Brady" sur la dette des pays en développement. Le groupe a depuis 1990 apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangées contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de 15 à 30 ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du trésor US et du trésor français et bénéficient d'une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts.

L'encours brut total de ces titres au 31 décembre 1994 et 1993 s'élevait respectivement à 9 971 et 5 116 millions de francs. Au 31 décembre 1994, 5 976 millions de francs sont présentés sous la rubrique "Titres de placement" (contre 1 074 millions de francs au 31 décembre 1993) et 3 995 millions de francs (4 042 millions de francs au 31 décembre 1993) en titres d'investissement. Les provisions antérieurement constituées au titre des créances représentatives de titres qualifiés d'investissement ont été portées aux fonds pour risques bancaires généraux (note 20).

Le total des plus-values potentielles nettes, calculées par rapport à la valeur nette comptable, liées à l'évaluation au prix de marché des titres de placement et d'investissement s'élève à 576 millions de francs hors "Brady bonds" (1 265 millions de francs de moins-values "Brady bonds" compris) au 31 décembre 1994 contre 1 352 millions de francs (309 millions de francs "Brady bonds" compris) au 31 décembre 1993.

NOTE 8 - TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES

En millions de francs, au 31 décembre	Valeur comptable brute	1994 Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	1993 Valeur comptable nette	Valeur estimative
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Titres non cotés						
Portefeuille évalué d'après la situation nette	478	290	353	467	274	447
Portefeuille évalué d'après la situation nette réévaluée	10	6	6	11	6	8
Portefeuille évalué d'après la valeur d'usage	1 707	1 398	1 675	1 572	1 367	1 525
Portefeuille évalué d'après le coût de revient	126	124	160	440	440	443
Titres cotés (a)						
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	585	505	574	627	470	613
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	2 444	2 393	3 118	2 372	2 318	3 128
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	5 350	4 716	5 886	5 489	4 875	6 164
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées						
Actions propres détenues par le groupe						
	8	7	7	30	29	46
Parts dans les entreprises liées non consolidées (b)						
	1 318	1 077	1 137	1 537	1 110	1 136
Titres de participation						
Titres non cotés (b)						
	6 495	5 112	5 667	5 550	4 847	5 563
Titres cotés (a)						
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	521	325	527	689	595	920
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	5 764	5 487	6 431	4 332	3 955	4 470
Portefeuille évalué d'après le coût de revient	1 527	1 527	1 527			
	14 307	12 451	14 152	10 571	9 397	10 953
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	15 633	13 535	15 296	12 138	10 536	12 135
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	20 983	18 251	21 182	17 627	15 411	18 299

(a) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

(b) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 885 millions de francs et 319 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 1 723 millions de francs et 150 millions de francs au 31 décembre 1993.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant le groupe BNP à procéder à des interventions pour régularisation de marché, le groupe BNP a, en 1994, vendu 1 079 857 titres au cours moyen de 241,80 francs et acheté 1 148 634 titres au cours moyen de 236,56 francs. Au 31 décembre 1994, le groupe BNP détenait 272 332 actions émises par la BNP SA. Une partie des actions détenues par la banque est destinée aux collaborateurs de la banque ayant fait l'objet d'attributions d'options de souscription d'actions (note 21).

Les principales entreprises composant le poste «Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées» dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 250 millions de francs sont les suivantes :

En millions de francs	Siège social	% du capital détenu	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP
ELF AQUITAINE	Courbevoie	1,42 %	84 088 (a)	(5 439) (a)	1 527
PECHINEY	La Défense	7,54 %	13 766	(743)	1 414
SAINT GOBAIN	Courbevoie La Défense	3,80 %	35 534 (a)	1 314 (a)	1 373
COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Paris	1,59 %	31 613 (a)	3 205 (a)	933
HAVAS	Neuilly sur seine	3,70 %	7 400	382	817
CREDITO ROMAGNOLO	Bologna (Italie)	6,82 %	8 066 (a)	557 (a)	779
RHONE POULENC	Courbevoie	1,91 %	23 730	4 568	612
RENAULT	Boulogne Billancourt	1,00 %	33 877 (a)	1 070 (a)	429
PEUGEOT	Paris	1,10 %	51 866 (a)	(1 307) (a)	412
DRESDNER BANK	Francfort (Allemagne)	0,90 %	39 296 (a)	1 880 (a)	458
CANAL PLUS	Paris	2,02 %	6 419	915	399
ACEC UNION MINIERE MEXIQUE SCS	Bruxelles (Belgique)	98,05 %	292	-	286
LAGARDERE GROUPE	Paris	2,66 %	3 503 (a)	60 (a)	287
ACCOR	Evry	1,64 %	14 841 (a)	615 (a)	266

(a) Données consolidées.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse, s'élève à 2 483 millions de francs au 31 décembre 1994 (3 549 millions de francs au 31 décembre 1993).

NOTE 9 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

Raison sociale	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Ecart d'acquisition affecté, net des amortissements pratiqués	Part dans les résultats du dernier exercice clos (selon le pourcentage de contrôle (a))	Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence au bilan consolidé	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP des titres détenus
Sociétés financières					
Banco Cidade SA (Brésil)	251		51	302	166
BICI Côte d'Ivoire	65		11	76	47
BICI Gabon	40		17	57	17
Orgepro	53		4	57	40
Banque du Caire et de Paris	47		10	57	43
Natioleasing Overseas Corp. Panama	43		11	54	15
BNP Futures	54		-	54	70
Euromezzanine	27		-	27	25
UFAC	17		2	19	20
CBON	13		3	16	20
IBSA	15		(1)	14	29
ABS White	7		4	11	23
Participations du groupe antérieurement consolidées	35		-	35	26
Autres	167		20	187	110
Total des sociétés financières	834		132	966	651
Sociétés non financières					
Sociétés d'assurance					
Union des Assurances de Paris	6 414 (b)	3 778	216	10 408	10 755
Natio-Vie	1 544	-	238	1 782	684
BNP Ré Luxembourg	458	-	42	500	45
Total des sociétés d'assurance	8 416	3 778	496	12 690	11 484
Sociétés immobilières					
Meunier Promotion	432	-	11	443	281
Cimoxi	84	-	2	86	20
Total des sociétés immobilières	516	-	13	529	301
Autres sociétés non financières					
Société Française du Chèque de Voyage	25	-	3	28	2
Total des autres sociétés non financières	25	-	3	28	2
Total des sociétés non financières	8 957	3 778	512	13 247	11 787
Total des titres mis en équivalence	9 791	3 778	644	14 213	12 438

(a) Quote part de résultats non distribués.

(b) Après élimination de la participation circulaire.

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	Montant brut au 1 ^{er} Janvier 1994	Acquisitions et autres variations (a)	Remboursement cessions et autres variations (a)	Montant brut au 31 décembre 1994
Titres d'investissement (note 7)				
Effets publics et valeurs assimilées	8 118	17 381	(390)	25 109
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 850	8 218	(10 215)	32 853
Total des titres d'investissement	42 968	25 599	(10 605)	57 962
Participations et parts dans les entreprises liées (note 8)	12 138	4 030	(535)	15 633
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 8)	5 489	1 112	(1 251)	5 350
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	13 837	376	-	14 213
Total des immobilisations financières	74 432	31 117	(12 391)	93 158

(a) Les autres variations recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions de francs, au 31 décembre	1994			
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant brut
Immobilisations incorporelles	2 316	(1 219)	1 097	1 771
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions	11 778	(1 278)	10 500	11 969
Equipement, mobilier, installation	14 692	(9 511)	5 181	14 463
Immobilisation en cours	409	-	409	479
Total des immobilisations corporelles	26 879	(10 789)	16 090	26 911
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	29 195	(12 008)	17 187	28 682

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 143 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 129 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 2 117 millions de francs en 1994 contre 2 307 millions de francs en 1993.

Montant des provisions au 1 ^{er} janvier 1994	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice	Autres variations (a)	Provisions cumulées	Montant net au 31 décembre 1994
-	52	-	-	52	25 057
852	199	(28)	32	1 055	31 798
852	251	(28)	32	1 107	56 855
1 602	467	(372)	401	2 098	13 535
614	217	(188)	(9)	634	4 716
-	-	-	-	-	14 213
3 068	935	(588)	424	3 839	89 319

NOTE 12 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Comptes de régularisation - actif		
Comptes d'encaissement	9 585	8 621
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	5 950	3 479
Charges à répartir	1 410	1 194
Produits à recevoir	40 399	36 203
Autres comptes de régularisation débiteurs	11 983	14 915
Total des comptes de régularisation - actif	69 327	64 412
Autres actifs		
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	7 794	4 174
Comptes débiteurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	3 067	20 229
Débiteurs divers		
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	11 995	7 763
Impôt différé-actif	2 353	2 318
Autres débiteurs divers	3 885	4 844
Comptes de stocks et emplois divers	228	468
Intérêts courus non échus sur autres actifs	532	1 779
Total des autres actifs	29 854	41 575
Total des comptes de régularisation et des autres actifs	99 181	105 987

(a) Produit de la réévaluation des opérations au prix de marché des engagements hors-bilan (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 13 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions de francs, au 31 décembre	1994			1993		
	Valeur brute (a)	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute (a)	Amortissements	Valeur nette
Entreprises liées consolidées par intégration globale ou proportionnelle	672	462	210	935	698	237
Participations financières mises en équivalence	31	8	23	11	2	9
Total des écarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées	703	470	233	946	700	246

(a) Seuls les écarts d'acquisition non intégralement amortis au 31 décembre de chacun des exercices sont ici recensés.

La charge d'amortissement des survaleurs non affectées s'est élevée pour l'exercice à 126 millions de francs (142 millions de francs en 1993).

NOTE 14 - COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	1994				1993	
	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total	Total
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés						
Comptes ordinaires des banques centrales, établissements de crédit et CCP	25 091	-	-	-	25 091	32 764
Comptes et emprunts (a)	262 766	60 506	4 765	3 989	332 026	339 733
Opérations de pension						
Valeurs données en pension ou vendues ferme	35 842	2 263	4 342	10 083	52 530	79 931
Titres donnés en pension livrée	32 797	3 602	-	-	36 399	9 177
Total des opérations de pension	68 639	5 865	4 342	10 083	88 929	89 108
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	356 496	66 371	9 107	14 072	446 046	461 605
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre						
Titres du marché interbancaire	2 913	1 441	2 041	195	6 590	5 969
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	359 409	67 812	11 148	14 267	452 636	467 574

(a) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 16 030 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 18 585 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les intérêts courus non échus relatifs aux comptes créditeurs interbancaires se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Banques centrales, CCP	23	23
Dettes envers les établissements de crédit	7 984	7 411
Total des intérêts courus non échus	8 007	7 434

NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES

En millions de francs, au 31 décembre	1994				1993	
	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle						
Comptes ordinaires	168 737	-	-	-	168 737	165 278
Comptes à terme	169 627	24 824	5 667	7 877	207 995	211 101
Comptes d'épargne à régime spécial	75 366	16 845	34 800	15 115	142 126	130 405
Opérations de pension						
Valeurs données en pension ou vendues ferme	27	-	-	-	27	839
Titres donnés en pension livrée	4 353	-	-	-	4 353	2 989
	4 380	-	-	-	4 380	3 828
Total des comptes créditeurs de la clientèle	418 110	41 669	40 467	22 992	523 238	510 612
Dettes envers la clientèle représentées par un titre						
Bons de caisse	8 094	6 328	4 451	213	19 086	19 239
Titres de créances négociables	108 396	31 849	25 902	9 329	175 476	183 817
	116 490	38 177	30 353	9 542	194 562	203 056
Total des dépôts de la clientèle	534 600	79 846	70 820	32 534	717 800	713 668

Les intérêts courus non échus relatifs aux dépôts de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Comptes créditeurs	3 564	5 080
Bons de caisse et titres de créances négociables	5 241	3 095
Total des intérêts courus non échus	8 805	8 175

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue (y compris les plans d'épargne populaire à investir) s'élèvent à 56 755 millions de francs au 31 décembre 1994 (46 988 millions de francs au 31 décembre 1993) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 169 695 millions de francs au 31 décembre 1994 (166 636 millions de francs au 31 décembre 1993).

NOTE 16 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	1994			1993		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
BNP SA						
Echéances inférieures à 3 mois	4 984	4 547	9 531	-	1 709	1 709
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	12 267	2 591	2 591	2	3 061	3 063
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	25 330	6 381	31 711	13 152	16 877	30 029
Echéances supérieures à 5 ans	42 581	26 316	68 897	25 500	7 952	33 452
Emprunts émis par les entreprises liées consolidées						
Echéances inférieures à 3 mois	42	-	42	-	9	9
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	400	194	594	-	355	355
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	3 650	311	3 961	4 133	189	4 322
Echéances supérieures à 5 ans	60	105	165	20	102	122
	4 152	610	4 762	4 153	655	4 808
Obligations émises par le groupe détenues par des sociétés consolidées	(1 243)	-	(1 243)	(1 517)	-	(1 517)
Total des emprunts obligataires restant dus par le groupe BNP	45 490	26 926	72 416	41 290	30 254	71 544
Intérêts courus non échus			2 035			2 352
Total des emprunts obligataires			74 451			73 896

Ce tableau exclut la dette obligataire subordonnée présentée en note 19.

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires à 367 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 410 millions de francs au 31 décembre 1993.

NOTE 17 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Comptes de régularisation - passif		
Comptes d'encaissement	844	5 831
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	1 141	1 075
Charges à payer	40 624	36 156
Autres comptes de régularisation créditeurs	14 377	14 761
Total des comptes de régularisation - passif	56 986	57 823
Autres passifs		
Dettes attachées aux opérations sur titres		
Dettes représentatives de titres empruntés	-	2 774
Dettes sur titres vendus à découvert	19 263	14 091
Total des dettes attachées aux opérations sur titres	19 263	16 865
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	9 161	4 340
Comptes créditeurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	2 331	22 904
Créditeurs divers	10 619	10 302
Intérêts courus non échus sur autres passifs	1 357	3 262
Total des autres passifs	42 731	57 673
Total des comptes de régularisation et des autres passifs	99 717	115 496

(a) Charge de la réévaluation au prix de marché des engagements hors-bilan (devises et instruments financiers à terme).

Les créateurs divers incluent les provisions constituées pour les impôts dont le paiement est différé jusqu'à ce que les produits nets, temporairement non taxés fassent l'objet d'une imposition. Les provisions pour impôts différés s'élèvent à 4 134 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 3 955 millions de francs au 31 décembre 1993.

NOTE 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature (note 5)	1 468	1 809
Provisions pour engagements sociaux	3 857	3 442
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 5)	3 796	1 262
Autres provisions pour risques et charges	3 020	3 272
Total des provisions pour risques et charges	12 141	9 785

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 5 129 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 5 413 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les « Provisions pour créances risquées et assimilées » représentent les provisions constituées au titre des procédures engagées pour le recouvrement des créances ainsi qu'une provision constituée au titre des risques sectoriels éventuels attachés aux secteurs d'activité qui paraissent les plus exposés à une dégradation de leur conjoncture (note 20).

NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Emprunts subordonnés remboursables	28 990	29 777
Emprunts subordonnés perpétuels		
Titres participatifs	2 310	2 310
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Titres en devises	2 673	2 948
Titres en francs	2 000	2 000
	4 673	4 948
Total des emprunts subordonnés perpétuels	6 983	7 258
Total des dettes subordonnées contractées par le groupe	35 973	37 035
Titres émis par le groupe et détenus par des sociétés consolidées	(153)	(1 058)
Total des dettes subordonnées, restant dues par le groupe	35 820	35 977
Intérêts courus non échus	50	24
Total des dettes subordonnées	35 870	36 001

Au 31 décembre 1994, le groupe détenait des titres subordonnés perpétuels pour une valeur comptable de 153 millions de francs (1 058 millions de francs au 31 décembre 1993) et représentant une valeur d'émission de 168 millions de francs (1 125 millions de francs au 31 décembre 1993).

EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les principaux emprunts subordonnés remboursables dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	1994 Capital restant dû	1993 Capital restant dû
Métropole					
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1988	1998	9,60 %	1 500	1 500
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1988	2000	TIOP	1 500	1 500
Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270
Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1991	2003	9,55 %	1 500	1 500
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500
Autres émissions				13 369	13 834
Succursales étrangères				1 498	1 618
Total des emprunts subordonnés remboursables émis par la BNP SA				27 887	28 472
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				1 103	1 305
Total des emprunts subordonnés remboursables émis par le groupe				28 990	29 777

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. L'émission de 1,5 milliard de francs réalisée en 1988 et ayant pour échéance le 31 mars 2000 ne peut être remboursée, à tout moment, qu'à compter du 31 mars 1995.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Echéancier du capital restant dû sur les emprunts subordonnés remboursables émis :

En millions de francs, au 31 décembre	1994			1993		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Capital restant dû par la BNP SA						
Echéances comprises entre 1 an et 5 ans	2 191	1 712	3 903	2 192	1 562	3 754
Echéances supérieures à 5 ans	21 529	2 455	23 984	21 831	2 887	24 718
	23 720	4 167	27 887	24 023	4 449	28 472
Capital restant dû par les entreprises liées consolidées						
Echéances inférieures à 1 an	-	80	80	-	263	263
Echéances comprises entre 1 an et 5 ans	-	510	510	-	559	559
Echéances supérieures à 5 ans	29	484	513	-	483	483
	29	1 074	1 103	-	1 305	1 305
Total des emprunts subordonnés remboursables restant dus par le groupe	23 749	5 241	28 990	24 023	5 754	29 777

EMPRUNTS SUBORDONNES PERPETUELS

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1er au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 23 millions de francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées « perpétuelles » ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

Les titres participatifs et les titres subordonnés à durée indéterminée sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 20 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Par application de la réglementation bancaire créant les fonds pour risques bancaires généraux, la BNP a affecté à ces fonds en 1993 un montant de 10 761 millions de francs, constitué des provisions pour risques généraux antérieurement classées dans les provisions pour risques et charges (note 18), d'une dotation d'un montant significatif constituée, par souci de prudence, pour tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque et qui, prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs a été prélevée sur les réserves, et des provisions antérieurement constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain.

En 1994, la BNP SA a alloué une fraction de ces fonds pour risques bancaires généraux à une provision pour risques sectoriels éventuels comprise dans les provisions pour risques et charges pour un montant de 2 600 millions de francs (notes 18 et 33). Au 31 décembre 1994 les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 8 181 millions de francs.

NOTE 21 - FONDS PROPRES CONSOLIDES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

En millions de francs, au 31 décembre	Fonds propres	1994	Fonds propres nets	1993
		Elimination participation circulaire		Fonds propres nets
Capital	4 751	(62)	4 689	4 530
Réserves consolidées				
Réserves de consolidation				
Réserves de la BNP SA (a)	8 224	-	8 224	7 899
Réserves consolidées	14 536	(650)	13 886	13 700
Amortissements réglementés et amortissements complémentaires des investissements	479	-	479	479
Ecart de conversion	(2 040)	-	(2 040)	(1 338)
Total des réserves de consolidation	21 199	(650)	20 549	20 740
Prime d'apport	978	-	978	-
Primes d'émission	16 046	-	16 046	15 695
Plus-value d'apport	5 750	-	5 750	5 687
Ecart de réévaluation	148	-	148	181
Total des réserves consolidées	44 121	(650)	43 471	42 303
Intérêts minoritaires	2 297	-	2 297	2 155
Total des fonds propres consolidés	51 169	(712)	50 457	48 988

(a) Après retraitements de consolidation.

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES EN 1993 ET 1994

Avant élimination de la participation circulaire, le capital de la BNP SA était constitué au 1^{er} janvier 1993 de 70 739 443 titres au nominal de 50 francs répartis entre 58 639 443 actions ordinaires dont 51 564 926 détenues par l'Etat, 7 073 945 par l'UAP, 572 par la Caisse des Dépôts et Consignations et 12 100 000 actions représentées par des certificats d'investissement dont le droit de vote était exercé par l'Etat.

Le capital de la BNP SA a fait en 1993 l'objet d'un certain nombre d'opérations liées à la cession des titres détenus par l'Etat conformément à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation, à l'exercice de bons de souscription de certificats d'investissement et d'actions émis par la banque et à la conversion des certificats d'investissement en actions.

• Exercice des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1990 ayant autorisé l'attribution gratuite de 12 100 000 bons de souscription de certificats d'investissement au prix de 500 francs, à raison d'un certificat nouveau pour 2 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31 octobre 1993, 12 048 924 bons attribués ont été exercés ; il en résulte que 6 024 462 certificats d'investissement ont été souscrits à ce titre (12 048 924 certificats d'investissement après division du nominal des titres composant le capital).

• Division du nominal des titres composant le capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote ayant décidé le 17 septembre 1993 que toute action ancienne et certificat d'investissement ancien de valeur nominale de 50 francs seraient de plein droit échangés contre deux actions nouvelles et deux nouveaux certificats d'investissement de valeur nominale de 25 francs, cette décision a pris effet le 4 octobre 1993, date de la publication du communiqué annonçant les principes retenus par le Ministre de l'Economie pour la réalisation de la privatisation de la Banque Nationale de Paris.

• Exercice des bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote du 17 septembre 1993 a autorisé le Conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons permettant, isolément ou par regroupement et à leurs titulaires, de souscrire des actions ou des certificats d'investissement de la société, et afin de permettre aux titulaires des bons d'exercer leurs droits, à augmenter le capital social

d'un montant nominal maximum d'un milliard de francs étant précisé que le nombre maximum de certificats d'investissement pouvant être créé en vertu de cette émission serait de 10 000 000 de valeur nominale de 25 francs.

Conformément à cette résolution, le Conseil d'administration a décidé le 4 octobre 1993, d'une part, l'émission par attribution gratuite aux actionnaires, de 23 455 777 bons de souscription d'action de la BNP, cette attribution étant effectuée à raison de un bon pour cinq actions, un bon de souscription donnant droit de souscrire à une action de la BNP, et d'autre part, l'émission par attribution gratuite aux titulaires de certificats d'investissement, de nouveaux bons de souscription de certificats d'investissement de la BNP, cette attribution ayant notamment bénéficié aux titulaires des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990 exercés avant le 14 octobre 1993. Cette attribution gratuite a été effectuée à raison d'un bon pour un certificat d'investissement. Cinq bons de souscription ont donné droit de souscrire à un certificat d'investissement de la BNP au prix de 235 francs.

Les titulaires des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de certificats d'investissement ont pu exercer leurs droits de souscription du 15 octobre au 22 novembre 1993, veille de la date prévue pour la clôture de l'offre publique d'échange de certificats d'investissement contre des actions de la BNP initiée par l'Etat.

• Offre publique d'échange de certificats d'investissement.

Dans le cadre de la privatisation de la BNP, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 6 août 1986, l'Etat a décidé d'initier une offre publique d'échange à l'intention des porteurs de certificats d'investissement, visant la totalité des certificats d'investissement émis par la société, y compris ceux résultant de l'exercice des bons de souscription de certificats d'investissement attribués en 1990 et en 1993.

A l'issue de la période ouverte à l'échange 42 478 145 certificats d'investissement ont été convertis en actions à raison d'une action pour un certificat d'investissement selon la parité d'échange fixée sur avis de la Commission de la Privatisation et moyennant le versement d'une soulte à l'Etat par le porteur de certificat d'investissement pour chaque titre échangé.

• Reconstitution en actions des certificats d'investissement

La BNP détenant, en application de la loi de privatisation, la totalité des certificats de droits de vote correspondant aux

795 977 certificats d'investissement en circulation, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1994 a décidé de procéder à la reconstitution en actions de ces certificats d'investissement dans les conditions prescrites par la loi.

• Augmentations de capital intervenues en 1994

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1994 ayant approuvé le projet d'apport à la BNP par la CPIH des actifs de la Compagnie Financière Gamma, société de portefeuille non cotée, cet apport a été rémunéré par l'émission de 4 352 000 actions BNP.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 1 685 603 actions BNP en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions. Au 31 décembre 1994, le capital de la BNP SA est constitué, avant élimination de la participation circulaire, de 190 046 159 actions ordinaires au nominal de 25 francs.

PARTICIPATION CROISEE BNP-UAP

La BNP et l'UAP ont effectué en 1990 une prise de participation croisée. Pour cela, la BNP a procédé en avril 1990 à une augmentation de capital réservée à l'Etat afin d'acquiescer auprès de l'Etat une participation d'environ 10 % dans l'UAP.

Lors de la création en décembre 1990 de la société Holding «Financière BNP», l'Etat et la BNP ont apporté chacun 10 % des titres UAP au sein de cette filiale du groupe dont la BNP SA possédait plus de 50 % des droits de vote. La participation minoritaire de l'Etat dans la Financière BNP a été reprise par la BNP en octobre 1993 à la faveur de l'augmentation de capital souscrite par l'Etat par l'exercice des bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires le 4 octobre 1993. Les augmentations de capital réalisées en 1994 par l'UAP, notamment à l'occasion de sa privatisation, ont conduit à diluer la participation de la Financière BNP dans le groupe UAP qui, de ce fait, s'élève au 31 décembre 1994 à 17,55 %.

Le groupe UAP est consolidé par mise en équivalence dans les états financiers de la Financière BNP lesquels sont intégrés globalement dans ceux de la BNP. Il est procédé, au niveau des fonds propres consolidés, à l'élimination de la participation circulaire de la BNP.

PRELEVEMENT SUR LES RESERVES AU BENEFICE DES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les réserves de la BNP SA, les primes d'apport et d'émission ont fait l'objet dans les comptes au 30 juin 1993 d'un prélèvement

pour dotation aux fonds pour risques bancaires généraux (note 20) conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement le 16 septembre 1993.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Les primes d'émission ont été augmentées, en 1994, des primes d'émission attachées aux actions résultant de l'option exercée pour le paiement du dividende en actions, soit 351 millions de francs, et s'élèvent au 31 décembre 1994 à 16 046 millions de francs.

Une prime d'apport de 978 millions a été constatée lors de l'apport de la Compagnie Financière Gamma et représente la différence entre la valeur de l'apport effectué par la CPIH et la valeur nominale des titres créés pour rémunérer la CPIH de cet apport.

La plus-value d'apport, d'un montant de 5 750 millions de francs, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés (note 33).

ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a, dans ses séances des 7 juin 1989, 14 novembre 1990 et 31 juillet 1992 faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1989, consenti des options d'achat. Au cours de l'exercice 1994, les levées d'options effectuées ont porté sur l'achat de 52 325 actions.

Le Conseil d'administration du 23 mars 1994, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993, a procédé à une attribution d'options de souscription d'actions portant sur un total de 803 000 actions d'un nominal de 25 francs au prix de souscription de 212 francs par action. Au cours de l'exercice 1994, aucune option de souscription n'a été levée.

NOTE 22 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET REÇUS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	28 506	21 268
A la clientèle	251 323	237 527
Total des engagements de financement donnés	279 829	258 795
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus		
Des établissements de crédit	9 757	6 623
De la clientèle	1 429	684
Total des engagements de financement reçus	11 186	7 307

NOTE 23 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET REÇUS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	10 073	5 667
D'ordre de la clientèle	119 127	124 383
Total des engagements de garantie donnés	129 200	130 050
Engagements de garantie reçus		
Des établissements de crédit	39 492	41 021
De la clientèle	74 811	60 453
Total des engagements de garantie reçus	114 303	101 474

NOTE 24 - OPERATIONS SUR TITRES HORS BILAN

En millions de francs, au 31 décembre	1994		1993	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations sur titres				
Titres à recevoir ou à livrer	18 185	20 395	10 302	11 209
Titres vendus à réméré (a)	3 719		6 355	1 653
Total des opérations sur titres	21 904	20 395	16 657	12 862

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 25 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions de francs, au 31 décembre	1994				Total	1993				Total
	Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions			Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions		
	sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré		sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré	
Contrats d'échange de taux d'intérêt										
Swap de taux		112 975		1 040 566	1 153 541		102 730		866 773	969 503
Future rate agreement										
achetés		113 528		177 999	291 527		142 981		112 860	255 841
vendus		152 592		186 065	338 657		123 095		125 352	248 447
Total des contrats d'échange de taux d'intérêt		379 095		1 404 630	1 783 725		368 806		1 104 985	1 473 791
Contrats d'échange de devises (a)										
Swaps de devises		1 114 486		150 616	1 265 102		1 326 745		846	1 327 591
Autres instruments de change										
achetés	253	728 214	190 916	300 898	1 220 281	735 987	35 835	415 706	1 187 528	
vendus	233	729 042	200 114	300 304	1 229 693	729 270	31 779	408 885	1 169 934	
Total des contrats d'échange de devises	486	2 571 742	391 030	751 818	3 715 076	2 792 002	67 614	825 437	3 685 053	
Autres opérations sur instruments financiers à terme										
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme										
achetés	187 877		324 734		512 611	46 774		180 516		227 290
vendus	84 799		359 848		444 647	161 657		135 313		296 970
Options de taux										
achetées	4 181	57	164 030		168 268	685	1 959			2 644
vendues			175 125		175 125	3 322	342			3 664
Garanties de taux										
achetées		994		89 692	90 686		2 201		78 993	81 194
vendues		735		100 211	100 946		691		92 752	93 443
Options de change										
achetées		48		7 715	7 763	53	8 110	105 613	4 282	118 058
vendues		294		9 082	9 376	51	5 725	118 834	2 420	127 030
Autres instruments										
achetés	85 031	2 689	62 053	11 533	161 306	38 133	1 278	18 835	11 773	70 019
vendus	84 520	2 318	78 880	12 113	177 831	2 325	235	85 665	9 346	97 571
Total des autres opérations sur instruments financiers à terme	446 408	7 135	1 164 670	230 346	1 848 559	253 000	18 240	647 077	199 566	1 117 883

(a) Informations non disponibles précédemment.

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments. Les résultats correspondant à ces opérations sont repris dans la note 26 "Produit net bancaire".

EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 1994 DE LA BNP AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion de l'exposition aux risques de marché de la BNP métropole repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle qui concerne principalement les risques opérationnels de taux d'intérêt et de change ainsi que ceux liés à la variation des cours des instruments négociés sur une bourse de valeurs.

Ces risques sont mesurés selon une méthodologie qui repose sur l'évaluation de l'effet dit "notionnel" sur les résultats de variations normées des conditions de marchés. Les hypothèses de sensibilité retenues sont adaptées à chaque activité et déterminées sur la base d'analyses historiques.

L'effet notionnel sur les résultats des fluctuations de taux d'intérêt afférents aux instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 1 % des taux pour les positions ouvertes inférieures à un an et 0,5 % pour celles supérieures à un an. L'hypothèse de variation retenue pour les positions résultant d'opérations d'arbitrage est limitée à 0,25 %. Pour les positions conditionnelles, l'effet notionnel est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de fluctuations de taux d'intérêt comprises entre 0,20 % et 2 % et de volatilité de 5 %.

L'effet notionnel sur les résultats des fluctuations de cours de change afférents aux instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 3 % des cours sur la

position globale correspondant à la somme en valeur absolue de toutes les positions nettes en devises. Cette variation est limitée à 1,5 % pour les devises du SME (à l'exception néanmoins de la Livre Sterling, de la Lire et de la Peseta). Pour les positions conditionnelles, l'effet notionnel est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de variations de cours de change comprises entre 1 % et 4 % et de volatilité de 5 %.

L'effet notionnel sur les résultats des fluctuations de cours de valeurs mobilières cotées représentatives de parts de capital est déterminé en simulant une variation des cours de 10 %. Cette simulation s'applique aux positions ouvertes liées aux portefeuilles de transaction et de placement ainsi qu'aux encours d'engagements de souscription d'émissions d'actions. Les coefficients appliqués aux positions d'arbitrage varient de 1 % à 5 % en fonction de la nature de ces positions.

Au titre de ces risques, le résultat de la BNP métropole présente, au 31 décembre 1994, une sensibilité modérée de l'ordre de 563 millions de francs :

Au titre du risque de taux d'intérêt	494
• sur opérations de trésorerie	
francs/devises et obligations	41
• sur produits dérivés	453
Au titre du risque de change	62
Au titre des actions et produits dérivés	7

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de contrepartie attachée aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP, estimée selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1994 peut être résumée de la façon suivante dans les conditions de taux d'intérêt et de cours de change prévalant à cette date.

Risques de crédit sur les instruments financiers à terme (en millions de francs)	Coût de remplacement au prix du marché	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	13 310	—
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	48 759	14 346
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	10 501	7 358
Total	72 570	21 704
dont risques sur contrats de :		
- taux d'intérêt	34 850	6 720
- taux de change et autres contrats	37 720	14 984

(a) La zone A est constituée des Etats membres des communautés européennes, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique «OCDE» ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International «FMI» dans le cadre des accords généraux d'emprunt du «FMI». La zone B est constituée des autres pays.

Ces montants sont appelés à varier d'ici à l'échéance des opérations sur instruments financiers à terme en fonction de la durée restant à courir des contrats, des taux d'intérêt et des cours de change. L'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente à peine plus de 2 % de l'ensemble des risques pondérés du groupe.

NOTE 26 - PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	Intérêts et produits (charges) assimilés	
	1994	1993
Opérations avec les établissements de crédit (note 27)	524	711
Opérations avec la clientèle (note 28)	34 647	41 199
Opérations de crédit-bail et assimilées	4 181	4 867
Charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire	(1 274)	(2 078)
Titres de créances négociables	(9 418)	(15 012)
Obligations	(5 543)	(5 907)
Dettes subordonnées et titres participatifs	(2 993)	(2 934)
Bons de caisse et bons d'épargne	(1 075)	(1 505)
Autres	(457)	(529)
Total des charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre	(20 760)	(27 965)
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 29)	7 144	8 025
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	701	660
Gains (pertes) sur opérations financières		
Sur portefeuille-titres de transaction	114	3 229
Sur portefeuille-titres de placement	(36)	937
Opérations de change	988	1 182
Instruments financiers		
Charge des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	(2 259)	(3 246)
Produit des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	2 363	1 961
Résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises	62	1 358
Résultats sur autres instruments financiers	1 117	(142)
Gains (pertes) sur instruments financiers	1 283	(69)
Total des gains sur opérations financières	2 349	5 279
Commissions (note 30)	8 643	8 209
Total des produits d'exploitation bancaire	37 429	40 985
Autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés	1 882	690
Produit net bancaire	39 311	41 675

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire et assimilés comprennent notamment les charges refacturées à la clientèle, les produits accessoires et principalement les produits des prestations de service liées à l'emploi de moyens informatiques et télématiques, les résultats sur engagements sur titres relatifs aux opérations de placement des émissions réalisées par la clientèle, les provisions pour pertes et charges ainsi que les quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun.

Les provisions sur intérêts impayés, principalement relatifs aux crédits financiers, sont déduites du produit net bancaire.

NOTE 27 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En millions de francs	Produits (charges) nets	
1994	1993	1994	1993		1994	1993
(27 966)	(41 444)	27 845	41 110	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(121)	(334)
(1 035)	(554)	1 271	1 150	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	236	596
		34	99	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	34	99
(10)		385	350	Produits (charges) sur opérations de hors bilan	375	350
(29 011)	(41 998)	29 535	42 709	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	524	711

Les produits (charges) sur opérations de hors bilan correspondent aux produits (charges) reçus ou versés sur les accords de refinancement, les cautions, les avals et autres garanties données (ou reçues). Les gains et pertes sur les opérations de change et sur les instruments financiers à terme sont enregistrés dans la rubrique "Gains (pertes) sur opérations financières" (note 26).

NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En millions de francs	Produits (charges) nets	
1994	1993	1994	1993		1994	1993
(17 913)	(21 797)	51 146	61 688	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	33 233	39 891
(76)	(62)	93	3	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	17	(59)
		174	160	Intérêts sur prêts subordonnés	174	160
				Produits (charges) sur opérations de hors bilan		
(2)	(3)	929	969	Produits (charges) sur les engagements de financement	927	966
(21)	(69)	317	310	Produits (charges) sur les engagements de garantie	296	241
(23)	(72)	1 246	1 279	Total des produits (charges) sur opération de hors bilan	1 223	1 207
(18 012)	(21 931)	52 659	63 130	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	34 647	41 199

NOTE 29 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions de francs	1994	1993
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres de placement	2 080	2 594
Titres d'investissement	3 305	3 340
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	779	680
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	980	1 411
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 144	8 025
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable		
Titres de placement	86	112
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	183	197
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	432	351
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	701	660
Gains (pertes) sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres		
Gains sur titres de transaction	114	3 229
(Pertes) gains sur titres de placement		
Gains nets réalisés sur cessions		
Plus-values	343	893
Moins-values	(224)	(304)
Total des gains nets réalisés sur cessions	119	589
(Dotation) reprise nette aux provisions pour dépréciation		
Dotation aux provisions pour dépréciation	(228)	(54)
Reprise de provisions pour dépréciation	73	402
Total des (dotations) reprises nettes aux provisions pour dépréciation	(155)	348
Total des (pertes) gains nets sur titres de placement	(36)	937
Total des gains nets sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres	78	4 166
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 32)		
Gains nets réalisés sur cessions		
Plus-values	643	909
Moins-values	(420)	(545)
Total des gains nets réalisés sur cessions des immobilisations financières	223	364
Reprise (dotation) nette aux provisions pour dépréciation		
Dotation aux provisions pour dépréciation	(935)	(1 475)
Reprise de provisions pour dépréciation	588	624
Total des dotations nettes aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	(347)	(851)
Total des résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	(124)	(487)
Total des produits des portefeuilles-titres	7 799	12 364

NOTE 30 - COMMISSIONS

Charges		Produits		En millions de francs	Net	
1994	1993	1994	1993		1994	1993
(421)	(371)	249	277	Sur opérations de trésorerie et interbancaires	(172)	(94)
(33)	(34)	2 186	2 083	Sur opérations avec la clientèle	2 153	2 049
(602)	(452)	151	253	Sur opérations sur titres	(451)	(199)
(22)	(26)	65	71	Sur opérations de change et d'arbitrage	43	45
(1 123)	(638)	1 938	1 139	Sur engagements sur titres	815	501
(183)	(163)	106	93	Sur instruments financiers à terme	(77)	(70)
				Sur prestations de services financiers		
		441	364	Sur titres gérés ou en dépôt		
		429	420	Droits de garde	441	364
				Gestion des portefeuilles-titres clientèle	429	420
		1 421	1 489	Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	1 421	1 489
		86	86	Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	86	86
		2 377	2 359	Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	2 377	2 359
				Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle		
		785	650	Pour l'achat ou la vente de titres	785	650
				Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières		
		310	320	Autres commissions sur titres	310	320
		217	231	Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	1 312	1 201
				Sur activité d'assistance et de conseil	253	220
		1 745	1 680	Sur moyens de paiement	1 745	1 680
		645	517	Sur autres services financiers	645	517
		6 332	5 977	Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	6 332	5 977
(2 384)	(1 684)	11 027	9 893	Total des commissions	8 643	8 209

Aux commissions définies réglementairement, il faut ajouter les commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés et dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire pour mesurer économiquement leur importance relative dans la formation du produit net bancaire.

En millions de francs	1994	1993
Total des commissions	8 643	8 209
Produits assimilés à des commissions		
Compris dans la valeur ajoutée sur capitaux :		
sur engagements par signature	1 598	1 557
sur opérations de change	988	1 182
Compris dans les autres produits d'exploitation bancaire		
Récupération de frais	481	434
Produits accessoires	445	388
Produits sur opérations diverses de banque	747	325
Total des commissions et assimilées	12 902	12 095

L'ensemble des commissions et assimilées représente 32,8 % du produit net bancaire en 1994 contre 29,0 % en 1993.

NOTE 31 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions de francs	1994	1993
Salaires et traitements	11 039	11 142
Charges sociales		
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites	1 854	1 857
Autres charges sociales	3 713	3 792
Total des charges sociales	5 567	5 649
Intéressement et participation des salariés		
Intéressement des salariés	82	105
Participation des salariés	156	9
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	238	114
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	981	1 041
Total des frais de personnel	17 825	17 946

L'ensemble des rémunérations allouées pour 1994 aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions dans la société consolidante et dans les sociétés intégrées s'élève à 31,1 millions de francs (29,9 millions de francs en 1993). En outre, le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration s'élève à 2 millions de francs.

NOTE 32 - RESULTATS DE CESSIIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	1994	1993
Plus-values (moins-values) de cessions sur immobilisations financières		
Titres d'investissement	70	35
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	(82)	114
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	235	215
Total des plus-values (moins-values) de cessions sur immobilisations financières	223	364
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
Titres d'investissement	(225)	(585)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	(28)	10
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	(94)	(276)
Total des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(347)	(851)
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	(124)	(487)

NOTE 33 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En millions de francs	1994	1993
Dotations aux provisions pour risques sectoriels éventuels (notes 18 et 20)	(2 600)	-
Reprise d'amortissements de la plus-value d'apport du patrimoine restructuré	162	-
Provision pour restructuration et cessation d'activités	-	(447)
Réévaluation d'instruments financiers à terme	-	79
Reprise de provisions pour investissement et CODEVI	-	186
Autres produits (charges) exceptionnels	(314)	159
Total des charges exceptionnelles nettes	(2 752)	(23)

Afin de tenir compte du changement de doctrine administrative relative au traitement de la plus-value d'apport des actifs ayant fait l'objet d'une restructuration du patrimoine au sein du groupe, la plus-value d'apport relative aux éléments amortissables est désormais reprise au compte de résultats de façon à compenser l'effet de l'amortissement complémentaire lié à la nouvelle valeur des actifs cédés. L'effet sur exercices antérieurs de ce changement de méthode comptable est évalué, avant effet d'impôt, à 162 millions de francs.

La BNP ayant pris en 1992, la décision de restructurer ou de cesser certaines des activités de la Banque Arabe Internationale d'Investissement, une provision avait été constituée au 31 décembre 1992 afin de tenir compte des coûts prévisibles liés à la restructuration conduite depuis lors. Cette provision a été complétée au 31 décembre 1993 d'une dotation de 447 millions de francs pour tenir compte, notamment, des décisions prises par l'administrateur de la Banque d'Arbitrage et de Crédit relatives à la cessation des activités de cette participation de la Banque Arabe Internationale d'Investissement. Ces coûts ont été évalués conformément aux règles propres à l'absence de continuité de l'exploitation des activités interrompues, en cours de cessation ou cédées.

Les provisions pour investissement et pour CODEVI réglementairement constituées en BNP SA, n'ayant pas pour objet la couverture d'un risque ont été retraitées dans les comptes consolidés ; les provisions au 31 décembre 1992 s'élevaient à 186 millions de francs.

La BNP a fait, en métropole, l'objet d'un examen de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1988 à 1990. La BNP a complété, en 1993 et 1994, la provision sur les éléments non contestés parmi ceux notifiés par l'administration à l'issue de sa vérification.

NOTE 34 - REPARTITION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES DE L'ACTIVITE EXERCÉE PAR LE GROUPE

En 1994, le produit net bancaire du groupe BNP, représentatif de l'activité exercée par le groupe dans les différentes zones économiques du globe est pour près de 86 % réalisé dans les pays constitutifs de la Communauté Européenne (inchangé par rapport à 1993).

En millions de francs	Autres pays				Total
	France	de la Communauté Européenne	Pays des zones Amérique Asie	Autres pays	
Intérêts et produits assimilés	20 296	2 177	3 205	759	26 437
Commissions	7 093	757	735	58	8 643
Gains nets sur opérations financières	1 590	251	403	105	2 349
Autres produits nets d'exploitation	1 667	70	83	62	1 882
Produit net bancaire	30 646	3 255	4 426	984	39 311

NOTE 35 - IMPOT SUR LES SOCIETES

En millions de francs	1994	1993
Charge des impôts courants de l'exercice	1 032	1 076
Charge (produit) net des impôts différés de l'exercice	315	(496)
Charge nette d'impôt sur les sociétés	1 347	580

L'impôt sur les sociétés à la charge du groupe s'est élevé à 1 347 millions de francs pour l'exercice 1994 (580 millions de francs en 1993). Le paiement de la charge d'impôt sur les sociétés est partiellement différé.

En pourcentage	1994	1993
Taux normal de l'impôt	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme	(2,1)	(4,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(8,0)	(13,3)
Produits non soumis à l'impôt	(20,1)	(29,8)
Charges non déductibles	32,9	18,7
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères et effets des éléments de résultat négatifs	5,9	29,6
Divers	1,4	3,8
Taux effectif de l'impôt	43,3	37,4

La charge d'impôt s'établit à 43,3 % en 1994 contre 37,4 % en 1993 alors que le taux normal de l'impôt sur les bénéfices en France est de 33,1/3 % pour ces deux exercices.

Au 31 décembre 1994 l'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994		1993	
	Sociétés faisant partie du groupe fiscal (a)	Autres filiales	Total	Total
Impôts différés Actif (note 12)	2 237	116	2 353	2 318
Impôts différés Passif (note 17)	3 424	710	4 134	3 955
Impôts différés passifs nets	1 187	594	1 781	1 637

(a) Le groupe fiscal constitué en France rassemble autour de la BNP (Métropole et Antilles), parmi les filiales consolidées par intégration globale, la Société Financière Auxiliaire «SFA», la Société Auxiliaire de Participation et de Gestion «SAPEG» la Banque de Bretagne, BNP Finance, Intercomi, la Compagnie Immobilière de France «CIF», BNP Immobilier, Immo investissements, Promopart, la Société Cristolienne de Participation, BNP Bail, Natiolocation, Financière BNP, Natiocrédit, Banexi et Banexi Communication.

NOTE 36 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen des sociétés intégrées globalement se répartit de la façon suivante :

	1994		1993	
	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres
BNP métropole	38 853	7 236	40 086	7 059
Succursales hors métropole	4 084	782	4 180	699
Filiales métropole	2 814	986	2 745	869
Filiales hors métropole	9 383	1 307	10 086	1 342
Total groupe	55 134	10 311	57 097	9 969
Métropole	41 667	8 222	42 831	7 928
Hors métropole	13 467	2 089	14 266	2 041
Total groupe	55 134	10 311	57 097	9 969

NOTE N° 37 - AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 1994, l'actif et le passif en devises s'élèvent respectivement, en contrevaletur francs à 659,7 milliards de francs et 629,1 milliards de francs (contre 680,7 milliards de francs et 586,2 milliards de francs au 31 décembre 1993).

NOTE 38 - COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE REGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers de francs	1994
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	
Intérêts et produits assimilés	103 758 722
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	29 535 081
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	52 659 441
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 142 288
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	14 420 326
Autres intérêts et produits assimilés	1 586
Intérêts et charges assimilés	- 78 022 428
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	- 29 011 379
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	- 18 012 480
Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 20 759 193
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	- 10 239 376
Autres intérêts et charges assimilés	-
Revenus des titres à revenu variable	700 611
Commissions (produits)	11 027 347
Commissions (charges)	- 2 384 647
Gains sur opérations financières	2 384 671
Solde en bénéfice des opérations sur titre de transaction	113 904
Solde en bénéfice des opérations sur titre de placement	-
Solde en bénéfice des opérations de change	987 620
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	1 283 147
Pertes sur opérations financières	- 35 574
Solde en perte des opérations sur titre de transaction	-
Solde en perte des opérations sur titre de placement	- 35 574
Solde en perte des opérations de change	-
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES	
Autres produits d'exploitation	3 808 778
Autres produits d'exploitation bancaire	3 202 799
Autres produits d'exploitation non bancaire	605 979
Charges générales d'exploitation	- 26 803 514
Frais de personnel	- 17 824 965
Autres frais administratifs	- 8 978 549
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 2 117 031
Autres charges d'exploitation	- 2 300 215
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 924 415
Autres charges d'exploitation non bancaire	- 375 800

En milliers de francs	1994
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES (SUITE)	
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	- 7 373 816
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	-
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	- 123 597
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations	-
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	2 596 817
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	5 116 124
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	
Résultat exceptionnel avant impôt	- 2 752 356
Produits exceptionnels	290 993
Charges exceptionnelles	- 3 043 349
Impôts sur les bénéfices	- 1 346 615
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	744 119
Non financières	588 272
Financières	155 847
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 761 272
Part du groupe	1 656 103
Part des intérêts minoritaires	105 169

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes :

- Les dotations aux provisions constituées pour risques divers sont reprises sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux" (140 millions de francs au titre de l'exercice 1994).
- La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est reprise sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" au lieu d'être individualisée sous l'intitulé "Amortissements des écarts d'acquisitions" (234 millions de francs au titre de l'exercice 1994).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1994**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 1994, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris SA, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et faisant ressortir un total de bilan de 1 452 162 millions de francs et un résultat de l'exercice, part du groupe, de 1 656 millions de francs,

- la vérification du rapport sur la gestion du groupe,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1994.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris SA en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

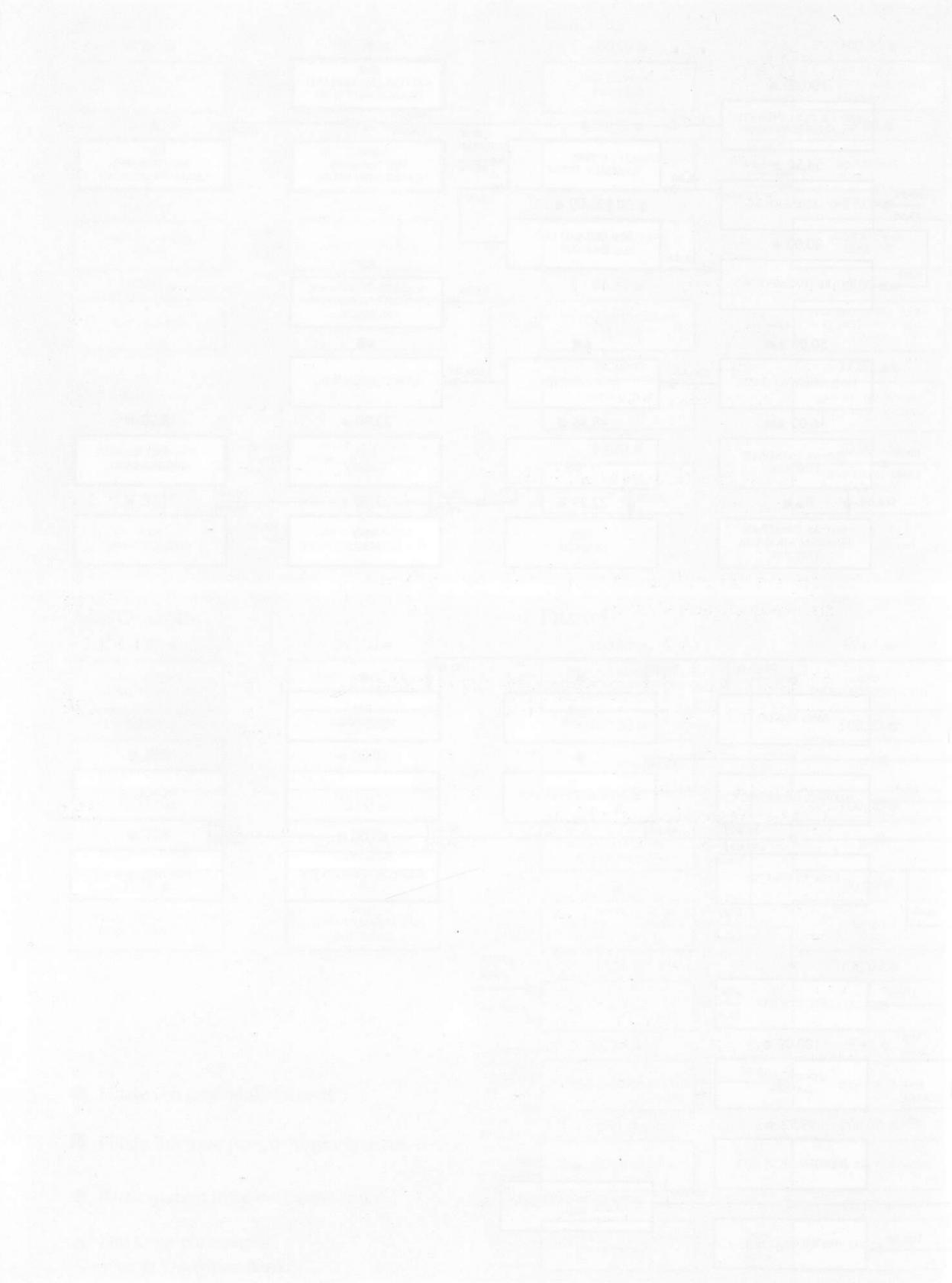
Paris, le 29 mars 1995

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL
Michel Savioz, Edouard Salustro



SOMMAIRE

Comptes sociaux	
Bilan	78
Compte de résultats	80
Notes annexes	81
Informations relatives aux filiales et participations	116
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	119
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	120
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	122

BILAN DE BNP SA.

ACTIF

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Opérations interbancaires et assimilées (notes 2 et 5)		
Caisse, banques centrales, CCP	4 019	5 516
Effets publics et valeurs assimilées (note 6)	38 045	5 306
Créances sur les établissements de crédit	466 390	481 625
Total des opérations interbancaires et assimilées	508 454	492 447
Opérations avec la clientèle (notes 3 et 5)		
Créances sur la clientèle	564 795	586 208
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	797	866
Total des opérations avec la clientèle	565 592	587 074
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 6)	54 761	60 202
Actions et autres titres à revenu variable (note 6)	486	5 627
Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées (notes 7 et 8)		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	464	1 014
Participations et parts dans les entreprises liées	34 714	30 047
Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées	35 178	31 061
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 9)	14 929	14 856
Comptes de régularisation et autres actifs (note 10)	89 100	96 414
TOTAL DE L'ACTIF	1 268 500	1 287 681
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés (note 19)	240 853	231 705
Engagements de garantie donnés (note 20)	159 916	156 050
Engagements sur titres (note 21)	3 139	10 448
Contrats d'échange de taux d'intérêt (note 22)	2 101 465	1 786 772
Contrats d'échange de devises (note 22)	3 259 790	3 123 174
Autres opérations sur instruments financiers à terme (note 22)	1 817 298	1 006 114
Devises à recevoir	1 451 988	1 614 973

PASSIF

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993	1994*	1993
	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
Opérations interbancaires et assimilées (note 11)				
Banques centrales, CCP	8 365	8 038	8 365	8 038
Dettes envers les établissements de crédit	446 829	463 286	446 829	463 286
Total des opérations interbancaires et assimilées	455 194	471 324	455 194	471 324
Comptes créditeurs de la clientèle (note 12)	417 886	403 474	417 886	403 474
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse (note 12)	11 488	10 537	11 488	10 537
Titres du marché interbancaire (note 11)	2 243	274	2 243	274
Titres de créances négociables (note 12)	153 694	156 908	153 694	156 908
Emprunts obligataires (note 13)	70 765	70 427	70 765	70 427
Autres dettes représentées par un titre	56	49	56	49
Total des dettes représentées par un titre	238 246	238 195	238 246	238 195
Comptes de régularisation et autres passifs (note 14)	69 110	88 091	69 118	88 643
Provisions pour risques et charges (note 15)	10 661	7 906	10 661	7 906
Dettes subordonnées (note 16)	34 773	35 633	34 773	35 633
Fonds pour risques bancaires généraux (note 17)	7 848	10 484	7 848	10 484
Fonds propres (note 18)				
Capital souscrit	4 751	4 600	4 751	4 600
Primes d'émission et d'apport	17 024	16 211	17 024	15 695
Réserves	11 687	11 705	12 399	11 727
Total des fonds propres	33 462	32 516	34 174	32 022
Résultat de l'exercice	1 320	58		
TOTAL DU PASSIF	1 268 500	1 287 681	1 268 500	1 287 681
HORS BILAN				
Engagements de financement reçus (note 19)	11 667	11 566		
Engagements de garantie reçus (note 20)	112 814	89 561		
Engagements sur titres (note 21)	5 510	6 228		
Devises à livrer	1 450 458	1 614 993		

* L'affectation du résultat 1994 a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis à l'Assemblée Générale de la BNP.

COMPTE DE RESULTATS DE LA BNP SA

En millions de francs,	SOLDE	
	1994	1993
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et produits (charges) assimilés		
Opérations avec les établissements de crédit (note 24)	2 981	4 182
Opérations avec la clientèle (note 25)	29 448	35 712
Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	-17 732	-24 286
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 26)	5 400	6 033
Revenus de titres à revenu variable	1 866	1 186
Total des intérêts et produits (charges) assimilés	21 963	22 827
Commissions : produits (charges) (note 27)	7 141	6 405
Gains (pertes) sur opérations financières		
Titres de transaction (note 26)	-179	794
Titres de placement (note 26)	12	465
Opérations de change	709	919
Instruments financiers	686	391
Total des gains (pertes) sur opérations financières	1 228	2 569
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 395	1 067
Produit net bancaire (notes 23 et 31)	31 727	32 868
Charges générales d'exploitation		
Frais de personnel (note 28)	-14 598	-14 691
Autres frais administratifs	-7 218	-7 182
Total des charges générales d'exploitation	-21 816	-21 873
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles (note 9)	-1 706	-1 733
Résultat brut d'exploitation	8 205	9 262
Dotation nette aux provisions pour engagements douteux (note 4)	-5 201	-8 141
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 29)	-958	-1 262
Reprise nette de provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers (note 17)	2 483	3
(Charges) produits exceptionnels nets (note 30)	-2 890	52
Impôt sur les bénéfices (note 32)	-319	144
Résultat net	1 320	58

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS BNP SA

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats de BNP SA suivent les principes comptables de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des succursales à l'étranger, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, ont été retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation de la BNP.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

Les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan et du compte de résultats présentés.

PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPE DE SPECIALISATION DES EXERCICES

Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultats.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, les actifs, passifs et engagements hors-bilan des succursales étrangères, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux de la succursale implantée en Argentine dont les valeurs immobilisées et

les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques en raison du taux élevé d'inflation de ce pays. Les éléments du compte de résultats des succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf en Argentine, pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont en principe considérés comme une charge de l'exercice au cours duquel l'émission a lieu. Ils sont toutefois répartis sur la durée de l'emprunt lorsque celui-ci est lié à une opération d'échange de taux d'intérêt assortie d'une prime.

TITRES

Le terme «titres» recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation.

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique «Titres de transaction» et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice du portefeuille-titres.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de 3 mois mais sans intention de conservation durable.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus)

ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique «Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe».

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote part d'actif net revenant à la BNP SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique «Résultats de titres à revenu variable».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode «premier entré, premier sorti». Les plus-values de cessions sont enregistrées dans la rubrique «Gains et pertes sur opérations financières» du compte de résultats. Les dotations aux provisions pour dépréciation de titres ainsi que les reprises sont enregistrées dans cette même rubrique.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en «Titres d'investissement» lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique «Revenus des titres à revenu fixe» de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que la BNP SA entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices. Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur

valeur d'usage. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

• Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des participations égales à 10 % au moins du capital des sociétés émettrices ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles la BNP SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés, elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cessions sont enregistrées dans la rubrique «Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières» du compte de résultats.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

La BNP SA intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change, et de titres à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs.

La BNP SA intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont

inscrits au compte de résultats, dans la rubrique «Gains et pertes sur opérations financières».

Les résultats relatifs à certains contrats négociés de gré à gré sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de «trading»; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultats. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

CREDITS A LA CLIENTELE

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de

leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses qui viennent en déduction des postes correspondants de l'actif.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Les dotations et reprises de provisions relatives aux créances de même qu'aux engagements par signature, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique «Dotations nettes aux provisions pour engagements douteux» du compte de résultats.

OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique «Opérations de crédit-bail et opérations assimilées», déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP SA a, en 1991 et 1992, apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit bail immobilier, consentis à la banque par ses filiales spécialisées. Aucun de ces immeubles n'est destiné à être cédé à brève échéance.

L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines succursales étrangères.

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur

durée probable d'utilisation, conformément aux règles en usage en France et dans les pays d'implantation des succursales. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan, aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

REEVALUATION LEGALE

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP SA a procédé à la réévaluation des terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 %, les plus-values à long terme étant toutefois imposées à 18 % en 1993 et 19 % en 1994. En outre, l'ensemble des titres en portefeuille autres que les titres de participation ne bénéficie plus depuis le 1^{er} janvier 1994 du régime des plus values à long terme, les plus et moins values étant soumises au régime de droit commun, soit 33,1/3 %. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont la détention est supérieure à 10 % ou lorsque le montant de la participation est supérieure à 150 millions de francs.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, la BNP SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Les impôts différés actif ne sont constatés que dans la limite des impôts différés passif existants dans une entité ou dans l'ensemble

des entités constitutives d'un même groupe fiscal. Les incidences venant de l'application de la méthode du report variable au changement de taux d'imposition sont enregistrées dans la rubrique « Charges et produits exceptionnels » du compte de résultats.

PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, la BNP SA provisionne le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation ainsi constituée est inscrite sous la rubrique « Frais de personnel ». Elle est reprise et portée sous la rubrique « Participation des salariés » au cours de l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires.

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de la BNP SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels la BNP SA exerce son activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français de BNP SA est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- La caisse de retraites de la BNP SA et les caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et par des cotisations

patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraites et peut en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement, versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraite complémentaire, revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La BNP SA est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

NOTE 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions de francs, au 31 décembre	1994		1993	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	4 063	(44)	4 019	5 516
Effets publics et valeurs assimilées	38 078	(33)	38 045	5 306
Créances sur les établissements de crédit				
Comptes ordinaires	18 306	(1)	18 305	17 718
Comptes et prêts (a)	428 503	(6 465)	422 038	413 446
Opérations de pension				
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	15 725	-	15 725	32 277
Titres reçus en pension livrée	8 699	-	8 699	16 259
Prêts subordonnés	1 669	(46)	1 623	1 925
Total des créances sur les établissements de crédit	472 902	(6 512)	466 390	481 625
Total des opérations interbancaires et assimilées	515 043	(6 589)	508 454	492 447

(a) Les «comptes et prêts» enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effets ou de titres, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations interbancaires et assimilées portent principalement sur les créances sur les établissements de crédit :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Créances sur les établissements de crédit	5 846	5 758
Banques centrales, CCP	13	5
Effets publics et valeurs assimilées	155	13
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	6 014	5 776

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions de francs, au 31 décembre	1994		1993	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle (a)				
Crédits à la clientèle				
Créances commerciales	30 554	(891)	29 663	24 947
Comptes débiteurs de la clientèle	56 337	(261)	56 076	62 156
Autres crédits	505 882	(27 667)	478 215	497 669
Opérations de pension				
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	314
Prêts subordonnés (b)	841	-	841	1 122
Total des créances sur la clientèle	593 614	(28 819)	564 795	586 208
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	797	-	797	866
Total des opérations avec la clientèle	594 411	(28 819)	565 592	587 074

(a) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent au 31 décembre 1994 à 85 491 millions de francs contre 90 701 millions de francs au 31 décembre 1993.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle par la BNP en métropole inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent au 31 décembre 1994 à 840 millions de francs contre 1 122 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations effectuées avec la clientèle se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Créances commerciales	367	347
Comptes ordinaires débiteurs	1 300	1 606
Autres concours à la clientèle	1 978	2 214
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	8	20
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	3 653	4 187

Au 31 décembre 1994, les prêts à la clientèle comprennent 19,3 milliards de francs (22,9 milliards de francs au 31 décembre 1993) de crédits octroyés au secteur de l'immobilier dont 14,8 milliards de francs en métropole auxquels il faut ajouter 0,6 milliard de francs (0,5 milliard de francs au 31 décembre 1993) de titres à revenu fixe ou variable souscrits pour le financement d'opérations immobilières. Seuls 15,2 milliards de francs au 31 décembre 1994 présentent un risque sur les professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens), les autres concours étant répartis sur les opérateurs n'intervenant pas exclusivement dans le domaine de l'immobilier. Les engagements par signature s'élèvent à 8,5 milliards de francs (6,0 milliards de francs au 31 décembre 1993).

Les difficultés, variables selon les secteurs (bureau, habitation) du marché immobilier, la dispersion géographique et unitaire des encours, la diversité des situations tant en métropole qu'à l'étranger, introduisent une multiplicité de facteurs, dont certains sont subjectifs, dans l'appréciation du risque. Compte tenu de ces conditions la banque a alloué à la couverture de ces risques une enveloppe de 3,9 milliards de francs au 31 décembre 1994 (3,1 milliards de francs au 31 décembre 1993) qui se décomposent ainsi :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Provisions relatives aux encours de prêts consentis et jugés préoccupants ou douteux	2 808	2 539
Provisions sur risques non spécifiquement identifiés propres à l'immobilier	1 067	574

Les provisions relatives aux encours de prêts jugés préoccupants ou douteux couvrent ces derniers à hauteur de 51 % (38 % au 31 décembre 1993). L'ensemble des provisions allouées aux professionnels de l'immobilier représente 25 % des engagements octroyés par caisse (17 % au 31 décembre 1993).

NOTE 4 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions de francs	Encours de provisions au 31 décembre 1993	Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises	Utilisations	Autres variations (a)	Encours de provisions au 31 décembre 1994
Provisions (b) inscrites en déduction de l'actif					
Sur créances aux établissements de crédits (c)	11 203	(738)	(1 354)	(2 555)	6 556
Sur opérations avec la clientèle (note 3)	28 626	4 127	(2 484)	(1 450)	28 819
Sur titres (c)	709	(407)	(1 091)	3 754	2 965
	40 538	2 982	(4 929)	(251)	38 340
Provisions inscrites au passif (note 15)					
Sur les engagements par signature	1 442	(91)	(12)	(240)	1 099
Pour créances risquées et assimilées	1 205	3 149	-	(558)	3 796
	2 647	3 058	(12)	(798)	4 895
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	43 185	6 040	(4 941)	(1 049)	43 235
Provisions déduites de l'actif					
Au titre des risques-pays	17 433	(719)	(2 605)	(372)	13 737
Au titre des risques spécifiques	23 105	3 701	(2 324)	121	24 603
	40 538	2 982	(4 929)	(251)	38 340
Provisions inscrites au passif					
Au titre des risques-pays	329	(93)	-	(142)	94
Au titre des risques spécifiques et bancaires	2 318	3 151	(12)	(656)	4 801
	2 647	3 058	(12)	(798)	4 895
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	43 185	6 040	(4 941)	(1 049)	43 235

(a) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à 984 millions de francs.

(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(c) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédits sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 2) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres (note 6) reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour procès et autres préjudices et des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

En millions de francs	1994	1993
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	6 040	7 506
Dotations aux provisions pour risques sectoriels éventuels comprises dans les résultats exceptionnels (note 30)	(2 600)	-
Reprise de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	1 111	30
Pertes sur créances et abandons de créances	5 820	5 390
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables et pour pertes sur cessions de créances	(4 941)	(4 426)
Récupérations sur créances amorties	(229)	(359)
Charge nette des provisions pour créances douteuses et risques pays	5 201	8 141

NOTE 5 - REPARTITION DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET INTERBANCAIRES AINSI QUE LES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS FIXES, PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHEANCES

En millions de francs	Durée résiduelle				Total
	< ou = 3 mois	> 3 mois et < ou = 1 an	> 1 an et < ou = 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales, CCP	3 899	100	-	20	4 019
Effets publics et valeurs assimilées	22 152	12 258	688	2 947	38 045
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	18 305	-	-	-	18 305
Comptes et prêts	327 462	68 006	14 337	12 233	422 038
Opérations de pension	16 419	5 033	2 473	499	24 424
Prêts subordonnés	45	104	611	863	1 623
Total des créances sur établissements de crédit	362 231	73 143	17 421	13 595	466 390
Créances sur la clientèle					
Comptes débiteurs	56 076	-	-	-	56 076
Créances commerciales	29 663	-	-	-	29 663
Autres crédits	175 000	57 841	142 276	103 098	478 215
Prêts subordonnés	72	83	456	230	841
Total des créances sur la clientèle	260 811	57 924	142 732	103 328	564 795
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	22	81	252	442	797
Obligations et autres titres à revenus fixes	14 752	6 164	13 496	20 349	54 761

Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent à 8 809 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 11 522 millions de francs au 31 décembre 1993.

NOTE 6 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions de francs, au 31 décembre	1994			1993		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur de marché	Valeur nette	Valeur de marché
Titres de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées	13 319	-	13 319	13 319	833	833
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 848	-	7 848	7 848	12 386	12 386
Actions et autres titres à revenu variable	24	-	24	24	5 157	5 157
Total des titres de transaction	21 191	-	21 191	21 191	18 376	18 376
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>1 043</i>	<i>-</i>	<i>1 043</i>	<i>1 043</i>	<i>1 645</i>	<i>1 645</i>
Titres de placement						
Effets publics et valeurs assimilées	10 339	(9)	10 330	10 399	3 738	3 753
Obligations et autres titres à revenu fixe						
émis par les organismes publics	9 352	(2 937)	6 415	6 722	5 656	
émis par les autres émetteurs	11 244	(50)	11 194	11 239	13 589	
	20 596	(2 987)	17 609	17 961	19 245	20 073
Actions et autres titres à revenu variable	472	(10)	462	499	470	521
Total des titres de placement	31 407	(3 006)	28 401	28 859	23 453	24 347
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>2 403</i>	<i>(15)</i>	<i>2 388</i>	<i>2 402</i>	<i>1 307</i>	<i>1 360</i>
Titres d'investissement						
Effets publics et valeurs assimilées	14 420	(24)	14 396	14 340	735	731
Obligations et autres titres à revenu fixe						
émis par les organismes publics	5 456	-	5 456	3 580	9 442	
émis par les autres émetteurs	24 873	(1 025)	23 848	23 916	19 129	
	30 329	(1 025)	29 304	27 496	28 571	27 335
Total des titres d'investissement	44 749	(1 049)	43 700	41 836	29 306	28 066
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>2 676</i>	<i>(988)</i>	<i>1 688</i>	<i>1 539</i>	<i>2 519</i>	<i>2 520</i>
Titres de transaction, de placement et d'investissement						
Effets publics et valeurs assimilées	38 078	(33)	38 045	38 058	5 306	5 317
Obligations et autres titres à revenu fixe	58 773	(4 012)	54 761	53 305	60 202	59 794
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>5 756</i>	<i>(1 002)</i>	<i>4 754</i>	<i>4 591</i>	<i>5 074</i>	<i>5 096</i>
Actions et autres titres à revenu variable	496	(10)	486	523	5 627	5 678
<i>Dont titres non cotés</i>	<i>366</i>	<i>(1)</i>	<i>365</i>	<i>395</i>	<i>397</i>	<i>429</i>
Total des titres de transaction, de placement et d'investissement (a)	97 347	(4 055)	93 292	91 886	71 135	70 789

(a) Les parts d'OPCVM détenues par la BNP SA s'élèvent à 361 millions de francs au 31 décembre 1994 (403 millions de francs en 1993).

Au cours de l'exercice 1994, aucun titre n'a fait l'objet de reclassement, alors qu'en 1993, 23 millions de francs de titres de transaction ont été reclassés en titres de placement, 4 913 millions de francs de titres de placement, principalement composés de titres dits "Brady Bonds", ont été reclassés en titres d'investissement et 1 321 millions de francs de titres d'investissement ont été repris dans le portefeuille de titres de placement.

Les écarts d'acquisition sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1994 à 424 millions de francs (927 millions de francs au 31 décembre 1993) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1994 à 900 millions de francs (37 millions de francs au 31 décembre 1993) et se répartissent entre les instruments suivants :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Effets publics et valeurs assimilées	675	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	206	37

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe et variable se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Effets publics et valeurs assimilées	154	13
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 039	539
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	1 193	552

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe s'inscrivant notamment dans le cadre du «Plan Brady» sur la dette des pays en développement. La BNP SA a depuis 1990 apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangées contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de 15 à 30 ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor US et du Trésor français et bénéficient d'une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts.

L'encours brut total de ces titres au 31 décembre 1994 et 1993 s'élevait respectivement à 9 971 et 5 116 millions de francs. Au 31 décembre 1994, 5 976 millions de francs sont présentés sous la rubrique «Titres de placement» (contre 1 074 millions de francs au 31 décembre 1993) et 3 995 millions de francs sont classés en titres d'investissement (contre 4 042 millions de francs au 31 décembre 1993). Les provisions antérieurement constituées au titre des créances représentatives de titres qualifiés d'investissement ont été portées en 1993 aux fonds pour risques bancaires généraux (note 17).

Le total des plus-values potentielles nettes liées à l'évaluation au prix de marché des titres de placement et d'investissement hors «Brady Bonds» s'élève à 435 millions de francs au 31 décembre 1994 (1 406 millions de francs de moins-values «Brady Bonds» compris) contre 1 392 millions de francs (347 millions de francs de plus-values «Brady Bonds» compris) au 31 décembre 1993.

NOTE 7 - TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

<i>En millions de francs, au 31 décembre</i>	Valeur comptable brute	1994 Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	1993 Valeur comptable nette	Valeur estimative
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Titres non cotés (a)						
Portefeuille évalué d'après la situation nette	318	201	244	339	194	349
Portefeuille évalué d'après le coût de revient	70	45	45	336	336	336
Portefeuille évalué d'après valeur d'usage	105	105	105	-	-	-
Titres cotés (b)						
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	149	103	103	250	115	115
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	10	10	17	380	369	386
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	652	464	514	1 305	1 014	1 186
Participations et parts dans les entreprises liées						
Actions propres détenues	22	22	22	23	23	39
Parts dans les entreprises liées	28 852	26 482	36 953	25 969	24 000	33 784
Titres de participation						
Titres non cotés (a)	4 181	3 302	3 874	4 208	3 584	4 200
Titres cotés (b)						
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	282	134	134	150	65	65
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	3 484	3 247	3 698	2 674	2 375	2 729
Portefeuille évalué au prix de revient	1 527	1 527	1 527	-	-	-
Total des titres de participation	9 474	8 210	9 233	7 032	6 024	6 994
Total des participations et des parts dans les entreprises liées	38 348	34 714	46 208	33 024	30 047	40 817
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées	39 000	35 178	46 722	34 329	31 061	42 003

(a) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par la BNP.

(b) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 645 millions de francs et 9 909 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 1 469 millions de francs et 8 834 millions de francs au 31 décembre 1993.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant la BNP SA à procéder à des interventions pour régularisation de marché, la BNP SA a, en 1994, acquis 1 106 147 titres au cours moyen de 236,80 francs, a vendu 1 079 770 titres au cours moyen de 241,80 francs et détenait 201 437 actions au 31 décembre 1994. Une partie des actions détenues par la BNP est destinée aux collaborateurs de la banque ayant fait l'objet d'attributions d'options de souscription d'actions (note 18)

Les principales participations et parts dans des entreprises liées dont la valeur nette comptable dans les livres de la BNP SA est supérieure à 250 millions de francs sont les suivantes :

<i>En millions de francs</i>	Siège social	% du capital détenu	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable dans les livres de la BNP SA
ELF AQUITAINE	Courbevoie	1,42	84 088 (a)	(5 439) (a)	1 527
PECHINEY	La Défense	7,54	13 766	(743)	1 414
SAINT-GOBAIN	Courbevoie				
	La Défense	1,64	35 534 (a)	1 314 (a)	659
RHONE-POULENC	Courbevoie	2,39	23 730	4 568	612
CREDITO ROMAGNOLO	Bologna (Italie)	5,26	-	-	598
RENAULT	Boulogne Billancourt	1,00	-	-	429
LAGARDERE GROUPE	Paris	2,66	3 503	60	287
ACEC UNION MINIERE MEXIQUE SCS	Bruxelles (Belgique)	98,05	292	-	286
HAVAS	Neuilly S/ Seine	1,28	7 400	382	284

(a) Données consolidées.

Le montant total des plus values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées, et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse, s'élève à 9 895 millions de francs au 31 décembre 1994 (11 090 millions de francs au 31 décembre 1993).

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	Montant brut au 1 ^{er} janvier 1994	Acquisitions et autres variations (a)	Remboursement cessions et autres variations (a)	Montant brut au 31 décembre 1994	Montant des provisions au 1 ^{er} janvier 1994	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice	Autres variations (a)	Provisions cumulées	Montant net au 31 décembre 1994
Titres d'investissement (note 6)										
Effets publics et valeurs assimilées	735	12 397	1 288	14 420	-	-	-	24	24	14 396
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 420	7 074	(6 165)	30 329	849	240	(23)	(41)	1 025	29 304
Total des titres d'investissement	30 155	19 471	(4 877)	44 749	849	240	(23)	(17)	1 049	43 700
Participations et parts dans les entreprises liées (note 7)	33 024	5 826	(502)	38 348	2 978	990	(304)	(30)	3 634	34 714
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 7)	1 305	202	(855)	652	291	97	(9)	(191)	188	464
Total des immobilisations financières	64 484	25 499	(6 234)	83 749	4 118	1 327	(336)	(238)	4 871	78 878

(a) Les autres variations recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille.

Le montant des titres d'investissement cédés avant échéance au cours de l'exercice 1993 s'est élevé à 7 037 millions de francs (2 517 millions de francs en 1993).

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions de francs	1994			1993	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Amortissements et provisions	Montant net
Immobilisations incorporelles	1 912	(1 006)	906	(883)	568
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	1 038	(253)	785	(232)	731
Equipement, mobilier, installation	11 904	(7 633)	4 271	(6 999)	4 511
Immobilisation en cours	350	-	350	-	433
Titres de sociétés immobilières	8 636	(19)	8 617	(18)	8 613
Total des immobilisations corporelles	21 928	(7 905)	14 023	(7 249)	14 288
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	23 840	(8 911)	14 929	(8 132)	14 856

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 44 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 45 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 1 706 millions de francs en 1994 contre 1 733 millions de francs en 1993.

NOTE N° 10 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Comptes de régularisation - actif		
Comptes d'encaissement	8 722	7 929
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	5 232	3 042
Charges à répartir	1 394	1 061
Produits à recevoir	39 489	35 303
Autres comptes de régularisation débiteurs et écart de conversion	10 891	12 502
Total des comptes de régularisation - actif	65 728	59 837
Autres actifs		
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	6 291	3 982
Comptes débiteurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 002	19 900
Débiteurs divers		
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	11 728	7 559
Impôt différé-actif (note 32)	2 175	2 074
Autres débiteurs divers	2 090	2 897
Intérêts courus non échus sur autres actifs	81	160
Divers	5	5
Total des autres actifs	23 372	36 577
Total des comptes de régularisation et des autres actifs	89 100	96 414

(a) Produits de la réévaluation au prix de marché des engagements hors-bilan (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	1994 Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total	1993 Total
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés						
Comptes ordinaires des banques centrales, établissements de crédit, CCP	25 194	5	-	-	25 199	31 407
Comptes et emprunts (a)	299 879	64 312	1 574	2 897	368 662	350 440
Opérations de pension						
Valeurs données en pension ou vendues ferme	28 156	1 315	4 300	10 082	43 853	74 825
Titres donnés en pension livrée	17 308	172	-	-	17 480	14 652
Total des opérations de pension	45 464	1 487	4 300	10 082	61 333	89 477
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	370 537	65 804	5 874	12 979	455 194	471 324
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre						
Titres du marché interbancaire	1 917	306	20	-	2 243	274
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	372 454	66 110	5 894	12 979	457 437	471 598

(a) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 16 579 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 18 133 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les intérêts courus non échus relatifs aux dépôts de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Banques centrales, CCP	22	22
Dettes envers les établissements de crédit	6 478	5 887
Total des intérêts courus non échus	6 500	5 909

NOTE 12 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES

En millions de francs, au 31 décembre	1994				1993	
	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total	Total
Comptes créditeurs						
Comptes ordinaires	141 050	-	-	-	141 050	135 665
Comptes et emprunts	123 833	13 846	3 465	4 782	145 926	147 175
Comptes d'épargne à régime spécial	68 227	16 626	31 007	14 800	130 660	117 645
Opérations de pension						
Valeurs données en pension livrée	24	-	-	-	24	-
Titres donnés en pension livrée	226	-	-	-	226	2 989
	250	-	-	-	250	2 989
Total des comptes créditeurs de la clientèle	333 360	30 472	34 472	19 582	417 886	403 474
Dettes envers la clientèle représentées par un titre						
Bons de caisse	4 801	3 159	3 528	-	11 488	10 537
Titres de créances négociables	104 674	26 303	15 386	7 331	153 694	156 908
	109 475	29 462	18 914	7 331	165 182	167 445
Total des dépôts de la clientèle	442 835	59 934	53 386	26 913	583 068	570 919

Les intérêts courus non échus relatifs aux dépôts de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Comptes ordinaires	484	-
Comptes créditeurs	4 669	4 271
Bons de caisse et titres de créances négociables	2 304	2 251
Total des intérêts courus non échus	7 457	6 522

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue s'élèvent à 47 359 millions de francs au 31 décembre 1994 (42 241 millions de francs au 31 décembre 1993) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 141 394 millions de francs au 31 décembre 1994 (135 993 millions de francs au 31 décembre 1993).

NOTE 13 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	1994			1993		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Emprunts émis par la BNP SA						
Echéances inférieures à 3 mois	4 984	4 547	9 531	-	1 709	1 709
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	-	2 591	2 591	2	3 061	3 063
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	12 267	12 797	25 064	13 152	16 877	30 029
Echéances supérieures à 5 ans	25 330	6 381	31 711	25 500	7 952	33 452
Total des emprunts émis par la BNP SA	42 581	26 316	68 897	38 654	29 599	68 253
Intérêts courus non échus			1 868			2 174
Total des emprunts obligataires restant dus par la BNP SA			70 765			70 427

Ce tableau exclut la dette obligataire subordonnée présentée en note 16.

Le solde non amorti correspondant à la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élève, pour l'ensemble des emprunts obligataires à 361 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 371 millions de francs au 31 décembre 1993.

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Comptes de régularisation - passif		
Comptes d'encaissement	576	5 528
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	1 030	850
Gains à répartir sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	185	47
Charges à payer	39 465	35 092
Autres comptes de régularisation créditeurs	10 548	12 600
Total des comptes de régularisation - passif	51 804	54 117
Autres passifs		
Dettes attachées aux opérations sur titres		
Dettes sur titres d'intérêt	-	1 168
Autres dettes de titres	2 287	578
Total des dettes attachées aux opérations sur titres	2 287	1 746
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	7 609	4 047
Comptes créditeurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 334	21 073
Créditeurs divers	5 815	6 083
Intérêts courus non échus sur autres passifs	869	1 577
Total des autres passifs	17 914	34 526
Total des comptes de régularisation et des autres passifs	69 718	88 643

(a) Charges de réévaluation au prix de marché des engagements hors bilan (devises et instruments financiers à terme).

Les créditeurs divers incluent les provisions constituées pour les impôts dont le paiement est différé jusqu'à ce que les produits nets, temporairement non taxés fassent l'objet d'une imposition. Les provisions pour impôts différés s'élèvent à 2 563 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 2 413 millions de francs au 31 décembre 1993 (note 32).

NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature (note 4)	1 099	1 442
Provisions pour engagements sociaux	3 699	3 229
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 4)	3 796	1 205
Autres provisions pour risques et charges	2 067	2 030
Total des provisions pour risques et charges	10 661	7 906

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 4 448 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 4 792 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les « Provisions pour créances risquées et assimilées » représentent les provisions constituées au titre des procédures engagées pour le recouvrement des créances ainsi qu'une provision constituée au titre des risques sectoriels éventuels attachés aux secteurs d'activité qui paraissent les plus exposés à une dégradation de leur conjoncture (note 17).

NOTE 16 - DETTES SUBORDONNEES

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Emprunts subordonnés remboursables	27 887	28 472
Emprunts subordonnés perpétuels		
Titres participatifs	2 213	2 213
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Titres en devises	2 673	2 948
Titres en francs	2 000	2 000
	4 673	4 948
Total des emprunts subordonnés perpétuels	6 886	7 161
Total des dettes subordonnées contractées par la BNP SA	34 773	35 633

EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés émis par la BNP SA sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les principaux emprunts subordonnés remboursables, dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables, résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	1994		1993	
			Taux	Capital restant dû	Capital restant dû	
Emissions réalisées par la BNP Métropole						
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1988	1998	9,60 %	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1988	2000	TIOP	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270	2 270
Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750	3 750
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1991	2003	9,55 %	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500	2 500
Autres émissions						
				13 369	13 834	13 834
Emissions réalisées par les succursales étrangères						
				1 498	1 618	1 618
Total des emprunts subordonnés remboursables par la BNP SA				27 887	28 472	28 472

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. L'émission de 1,5 milliard de francs réalisée en 1988 et ayant pour échéance le 31 mars 2000 ne peut être remboursée, à tout moment, qu'à compter du 31 mars 1995.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP métropole ou par les succursales étrangères, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis de 30 à 60 jours selon les cas et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Echéancier du capital restant dû sur les emprunts subordonnés remboursables émis :

En millions de francs, au 31 décembre	1994			1993		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Capital restant dû par la BNP SA						
Echéances comprises entre 1 an et 5 ans	2 191	1 712	3 903	2 192	1 562	3 754
Echéances supérieures à 5 ans	21 529	2 455	23 984	21 831	2 887	24 718
Total du capital restant dû par la BNP SA	23 720	4 167	27 887	24 023	4 449	28 472

EMPRUNTS SUBORDONNES PERPETUELS

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP a émis une première tranche de titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1^{er} au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 23 millions de francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la BNP dans les conditions prévues par la loi. Ces titres perpétuels sont assimilés à des «fonds propres» par la réglementation européenne.

En octobre 1985, la BNP a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées «perpétuelles» ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Par application de la réglementation bancaire créant les fonds pour risques bancaires généraux, la BNP a affecté à ces fonds un montant de 10 484 millions de francs, constitué des provisions pour risques généraux antérieurement classées dans les provisions pour risques et charges (note 15), d'une dotation d'un montant significatif constituée, par souci de prudence, pour tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque et qui, prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs, a été prélevée sur les réserves, et des provisions antérieurement constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain.

En 1994, la BNP SA a alloué une fraction de ces fonds pour risques bancaires généraux à une provision pour risques sectoriels éventuels comprise dans les provisions pour risques et charges pour un montant de 2 600 millions de francs (notes 15 et 30). Au 31 décembre 1994 les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 7 848 millions de francs.

NOTE 18 - FONDS PROPRES SOCIAUX APRES AFFECTATION DU RESULTAT

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Capital	4 751	4 600
Réserves		
Réserves légales	423	357
Plus-values long terme	3 889	3 865
Réserves réglementées de réévaluation	9	10
Autres réserves	6 646	6 640
Prime d'apport	978	-
Primes d'émission	16 046	15 695
Total des réserves	27 991	26 567
Report à nouveau	618	1
Ecart de conversion	-	24
Provisions réglementées	814	830
Total des fonds propres	34 174	32 022

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES EN 1993 ET 1994

Le capital de la BNP SA était constitué au 1er janvier 1993 de 70 739 443 titres au nominal de 50 francs répartis entre 58 639 443 actions ordinaires dont 51 564 926 détenues par l'Etat, 7 073 945 par l'UAP, 572 par la Caisse des Dépôts et Consignations et 12 100 000 actions représentées par des certificats d'investissement dont le droit de vote était exercé par l'Etat.

Le capital de la BNP SA a fait en 1993 l'objet d'un certain nombre d'opérations liées à la cession des titres détenus par l'Etat conformément à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation, à l'exercice de bons de souscription de certificats d'investissement et d'actions émis par la banque et à la conversion des certificats d'investissement en actions.

• Exercice des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1990 ayant autorisé l'attribution gratuite de 12 100 000 bons de souscription de certificats d'investissement au prix de 500 francs, à raison d'un certificat nouveau pour 2 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31 octobre 1993, 12 048 924 bons attribués ont été exercés ; il en résulte que 6 024 462 certificats d'investissement ont été souscrits à ce titre (12 048 924 certificats d'investissement après division du nominal des titres composant le capital).

• Division du nominal des titres composant le capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote ayant décidé le 17 septembre 1993 que toute action ancienne et certificat d'investissement ancien de valeur nominale de 50 francs seraient de plein droit échangés contre deux actions nouvelles et deux nouveaux certificats d'investissement de valeur nominale de 25 francs, cette décision a pris effet le 4 octobre 1993, date de la publication du communiqué annonçant les principes retenus par le Ministre de l'Economie pour la réalisation de la privatisation de la Banque Nationale de Paris.

• Exercice des bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote du 17 septembre 1993 a autorisé le Conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons permettant, isolément ou par regroupement et à leurs titulaires, de souscrire des actions ou des certificats d'investissement de la société, et afin de permettre aux titulaires des bons d'exercer leurs droits, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum d'un milliard de francs étant

précisé que le nombre maximum de certificats d'investissement pouvant être créé en vertu de cette émission serait de 10 000 000 de valeur nominale de 25 francs.

Conformément à cette résolution, le Conseil d'administration a décidé le 4 octobre 1993, d'une part, l'émission par attribution gratuite aux actionnaires, de 23 455 777 bons de souscription d'actions de la BNP, cette attribution étant effectuée à raison de un bon pour cinq actions, un bon de souscription donnant droit de souscrire à une action de la BNP, et d'autre part, l'émission par attribution gratuite aux titulaires de certificats d'investissement, de nouveaux bons de souscription de certificats d'investissement de la BNP, cette attribution ayant notamment bénéficié aux titulaires des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990 exercés avant le 14 octobre 1993. Cette attribution gratuite a été effectuée à raison d'un bon pour un certificat d'investissement. Cinq bons de souscription ont donné droit de souscrire à un certificat d'investissement de la BNP au prix de 235 francs.

Les titulaires des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de certificats d'investissement ont pu exercer leurs droits de souscription du 15 octobre au 22 novembre 1993, veille de la date prévue pour la clôture de l'offre publique d'échange de certificats d'investissement contre des actions de la BNP initiée par l'Etat.

• Offre publique d'échange de certificats d'investissement.

Dans le cadre de la privatisation de la BNP, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 6 août 1986, l'Etat a décidé d'initier une offre publique d'échange à l'intention des porteurs de certificats d'investissement, visant la totalité des certificats d'investissement émis par la société, y compris ceux résultant de l'exercice des bons de souscription de certificats d'investissement attribués en 1990 et en 1993.

A l'issue de la période ouverte à l'échange 42 478 145 certificats d'investissement ont été convertis en actions à raison d'une action pour un certificat d'investissement selon la parité d'échange fixée sur avis de la Commission de la Privatisation et moyennant le versement d'une soulte à l'Etat par le porteur de certificat d'investissement pour chaque titre échangé.

• Reconstitution en actions des certificats d'investissement

La BNP détenant en application de la loi de privatisation la totalité des certificats de droits de vote correspondant aux 795 977 certificats d'investissement en circulation, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1994 a décidé de procéder à la

reconstitution en actions de ces certificats d'investissement dans les conditions prescrites par la loi.

• Augmentations de capital intervenues en 1994

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1994 ayant approuvé le projet d'apport à la BNP par la CPIH des actifs de la Compagnie Financière Gamma, société de portefeuille non cotée, cet apport a été rémunéré par l'émission de 4 352 000 actions BNP.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 1 685 603 actions BNP en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Au 31 décembre 1994, le capital de la BNP SA est constitué, avant élimination de la participation circulaire, de 190 046 159 actions ordinaires au nominal de 25 francs.

PARTICIPATION CROISEE BNP-UAP

La BNP et l'UAP ont effectué en 1990 une prise de participation croisée. Pour cela la BNP a procédé en avril 1990 à une augmentation de capital réservée à l'Etat afin d'acquiescer auprès de l'Etat une participation d'environ 10 % dans l'UAP.

Lors de la création en décembre 1990 de la société Holding «Financière BNP», l'Etat et la BNP ont apporté chacun 10 % des titres UAP au sein de cette filiale du groupe dont la BNP SA possédait plus de 50 % des droits de vote. La participation minoritaire de l'Etat dans la Financière BNP a été reprise par la BNP en octobre 1993 à la faveur de l'augmentation de capital souscrite par l'Etat par l'exercice des bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires le 4 octobre 1993.

Les augmentations de capital réalisées sur 1994 par l'UAP, notamment à l'occasion de sa privatisation ont conduit à diluer la participation de la Financière BNP dans le groupe UAP qui, de ce fait, s'élève au 31 décembre 1994 à 17,55 %.

PRELEVEMENT SUR LES RESERVES AU BENEFICE DES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les réserves de la BNP SA, les primes d'apport et d'émission ont fait l'objet, dans les comptes au 30 juin 1993, d'un prélèvement pour dotation aux fonds pour risques bancaires généraux (note 20) conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement le 16 septembre 1993.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Les primes d'émission ont été augmentées, en 1994, des primes d'émission attachées aux actions résultant de l'option exercée pour le paiement du dividende en actions soit 351 millions de francs et s'élèvent au 31 décembre 1994 à 16 046 millions de francs.

Une prime d'apport de 978 millions a été constatée lors de l'apport de la Compagnie Financière Gamma et représente la différence entre la valeur de l'apport effectué par la CPIH et la valeur nominale des titres créés pour rémunérer la CPIH de cet apport.

ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le Conseil d'administration a, dans ses séances des 7 juin 1989, 14 novembre 1990 et 21 juillet 1992, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1989, consenti des options d'achat. Au cours de l'exercice 1994, les levées d'options effectuées ont porté sur l'achat de 52 325 actions.

Le conseil d'administration du 23 mars 1994, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993, a procédé à une attribution d'options de souscription d'actions portant sur un total de 803 000 actions d'un nominal de 25 francs au prix de souscription de 212 francs par action. Au cours de l'exercice 1994, aucune option de souscription n'a été levée.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET REÇUS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	29 947	22 502
A la clientèle	210 906	209 203
Total des engagements de financement donnés	240 853	231 705
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus		
Des établissements de crédit	10 548	10 968
De la clientèle	1 119	598
Total des engagements de financement reçus	11 667	11 566

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET REÇUS

En millions de francs, au 31 décembre	1994	1993
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	48 771	40 580
D'ordre de la clientèle	111 145	115 470
Total des engagements de garantie donnés	159 916	156 050
Engagements de garantie reçus		
D'établissements de crédit	43 780	38 919
De la clientèle financière	69 034	50 642
Total des engagements de garantie reçus	112 814	89 561

NOTE 21 - OPERATIONS SUR TITRES HORS BILAN

En millions de francs, au 31 décembre	1994		1993	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations sur titres				
Titres à recevoir ou à livrer	3 098	5 510	4 153	4 575
Titres vendus à réméré (a)	41	-	6 295	1 653
Total des opérations sur titres	3 139	5 510	10 448	6 228

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 22 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Ces engagements sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions de francs, au 31 décembre	1994				1993						
	Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions		Total	Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions		Total	
	sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré		sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré		
Contrats d'échange de taux d'intérêt											
Swap de taux		139 285		1 405 784	1 545 069		110 684		1 191 006	1 301 690	
Future rate agreement											
Achetés		116 181		140 616	256 797		140 983		105 603	246 586	
Vendus		153 691		145 908	299 599		121 361		117 135	238 496	
Total des contrats d'échange de taux d'intérêt	409 157		1 692 308	2 101 465		373 028		1 413 744	1 786 772		
Contrats d'échange de devises *											
Swaps de devises		1 002 367		147 722	1 150 089		1 259 890			1 259 890	
Autres instruments de change											
Achetées		721 123		190 916	1 38 235	1 050 274		685 707	33 882	216 509	936 098
Vendues		721 112		200 114	1 38 201	1 059 427		680 253	30 046	216 887	927 186
Total des contrats d'échange de devises	2 444 602	391 030	424 158	3 259 790		2 625 850	63 928	433 396	3 123 174		
Autres opérations sur instruments financiers à terme											
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme											
Achetés		85 867		299 682	385 549		46 775		101 713	148 488	
Vendus		84 595		327 454	412 049		161 606		34 545	196 151	
Options de taux											
Achetées				163 815	163 815				1 959	1 959	
Vendues				174 725	174 725				342	342	
Garanties de taux											
Achetées		1 420		147 903	149 323		1 451		131 531	132 982	
Vendues		294		146 112	146 406		689		136 240	136 929	
Options de change											
Achetées		16 421		2 862	19 283		4 984	105 611	894	111 489	
Vendues		17 166		4 319	21 485		2 354	118 834	573	121 761	
Autres options											
Achetées		84 982	7 281	43 907	18 137	154 307	37 855	310	9 787	14 081	62 033
Vendues		84 472	2 686	61 506	41 692	190 356	2 062	357	81 225	10 336	93 980
Total des autres opérations sur instruments financiers à terme	339 916	45 268	1 071 089	361 025	1 817 298	248 298	10 145	454 016	293 655	1 006 114	

* Informations non disponibles précédemment.

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments. Les résultats correspondant à ces opérations sont repris dans la note 23 «Produit net bancaire».

NOTE 23 - PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	Intérêts et produits (charges) assimilés	
	1994	1993
Opérations avec les établissements de crédit (note 24)	2 981	4 182
Opérations avec la clientèle (note 25)	29 448	35 712
Charges sur dettes émises par la BNP SA représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire	(90)	(631)
Titres de créances négociables	(8 328)	(13 749)
Obligations	(5 323)	(5 652)
Dettes subordonnées	(2 872)	(2 850)
Bons de caisse et bons d'épargne	(741)	(1 062)
Autres	(378)	(342)
Total des charges	(17 732)	(24 286)
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 26)	5 400	6 033
Revenus des titres à revenu variable (note 26)	1 866	1 186
Gains (pertes) sur opérations financières		
Sur portefeuille-titres de transaction (note 26)	(179)	794
Sur portefeuille-titres de placement (note 26)	12	465
Opérations de change	709	919
Instruments financiers		
Charge des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	(948)	(1 199)
Produit des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	803	614
Résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises	(150)	1 434
Résultats sur autres instruments financiers	981	(458)
Gains sur instruments financiers	686	391
Total des gains sur opérations financières	1 228	2 569
Commissions (note 27)	7 141	6 405
Total des produits d'exploitation bancaire	30 332	31 801
Autres produits d'exploitation bancaire et assimilés	1 395	1 067
Produit net bancaire	31 727	32 868

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire et assimilés comprennent notamment les charges refacturées à la clientèle, les produits accessoires et principalement les produits des prestations de service liées à l'emploi de moyens informatiques et télématiques, les résultats sur engagements sur titres relatifs aux opérations de placement des émissions réalisées par la clientèle, les provisions pour pertes et charges ainsi que les quote-parts de résultats sur opérations faites en commun. Les provisions sur intérêts impayés sont déduites du produit net bancaire.

NOTE 24 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En millions de francs	Produits (charges) nets	
1994	1993	1994	1993		1994	1993
(27 770)	(40 439)	30 373	43 846	Intérêts sur comptes à vue et emprunts interbancaires	2 603	3 407
(329)	(764)	240	1 123	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(89)	359
		96	118	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	96	118
(17)	(29)	388	327	Produits (charges) sur opérations de hors bilan	371	298
				Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	2 981	4 182
(28 116)	(41 232)	31 097	45 414			

Les produits (charges) sur opérations de hors bilan correspondent aux produits (charges) reçus ou versés sur les accords de refinancement, les cautions, les avals et autres garanties données (ou reçues). Les gains et pertes sur les opérations de change et sur les instruments financiers à terme sont enregistrés dans la rubrique gains (pertes) sur opérations financières (note 23).

NOTE 25 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En millions de francs	Produits (charges) nets	
1994	1993	1994	1993		1994	1993
(13 643)	(16 327)	42 035	50 873	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	28 392	34 546
(54)	(15)	6	3	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(48)	(12)
		153	140	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	153	140
				Produits (charges) sur opérations de hors bilan		
	(1)	672	767	Produits (charges) sur les engagements de financement	672	766
(6)	(14)	217	246	Produits (charges) sur les engagements de garantie	211	232
(6)	(15)	889	1 013	Total des produits (charges) sur opérations de hors bilan	883	998
	(26)	68	66	Opérations de crédit-bail et assimilées	68	40
(13 703)	(16 383)	43 151	52 095	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	29 448	35 712

NOTE 26 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions de francs	1994	1993
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres de placement	1 277	1 570
Titres d'investissement	2 467	2 500
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	761	666
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	895	1 297
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 400	6 033
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable		
Titres de placement	35	30
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	24	37
Titres de participation et parts dans les entreprises liées	1 807	1 119
Total des revenus des portefeuilles-titres à revenu variable	1 866	1 186
Gains (pertes) sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres		
(Pertes) gains sur titres de transaction	(179)	795
(Pertes) gains sur titres de placement		
Gains nets réalisés sur cessions		
Plus-values	87	389
Moins-values	(64)	(32)
Total des gains nets réalisés sur cessions	23	357
(Dotation) reprise nette aux provisions pour dépréciation		
Dotation aux provisions pour dépréciation	(44)	(23)
Reprise de provisions pour dépréciation	33	130
Total des (dotations) reprises nettes aux provisions pour dépréciation	(11)	107
Total des gains nets sur titres de placement	12	464
Total des (pertes) gains nets sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres	(167)	1 259
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 29)		
Gains nets réalisés sur cessions		
Plus-values	216	321
Moins-values	(402)	(254)
Total des (pertes) gains nets réalisés sur cessions des immobilisations financières	(186)	67
Reprise (dotation) nette aux provisions pour dépréciation		
Dotation aux provisions pour dépréciation	(1 327)	(1 724)
Reprise de provisions pour dépréciation	555	395
Total des dotations nettes aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	(772)	(1 329)
Total des résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	(958)	(1 262)
Total des produits des portefeuilles-titres	6 141	7 216

NOTE 27 - COMMISSIONS

Charges		Produits		En millions de francs	Net	
1994	1993	1994	1993		1994	1993
(273)	(247)	239	265	Sur opérations de trésorerie et interbancaires	(34)	18
-	(15)	1 907	1 678	Sur opérations avec la clientèle	1 907	1 663
(385)	(342)	78	93	Sur opérations sur titres	(307)	(249)
(9)	(12)	17	19	Sur opérations de change et d'arbitrage	8	7
(1 119)	(638)	1 908	1 116	Sur engagements sur titres	789	478
(132)	(126)	38	44	Sur instruments financiers à terme	(94)	(82)
				Sur prestations de services financiers		
		356	281	Sur titres gérés ou en dépôt	356	281
		181	133	Droits de garde	181	133
				Gestion des portefeuilles-titres clientèle		
		1 345	1 409	Gestion des Organismes de placements collectifs des valeurs mobilières	1 345	1 409
				Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt		
		22	15		22	15
		1 904	1 838	Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 904	1 838
				Opérations sur titres pour le compte de la clientèle		
		337	273	Pour l'achat ou la vente de titres	337	273
				Pour le placement ou le rachat de titres émis par les Organismes de placements de valeurs mobilières		
		217	275		217	275
		173	162	Autres commissions sur titres	173	162
		727	710	Total des commissions perçues des opérations sur titres pour le compte de la clientèle	727	710
		50	29	Sur activité d'assistance et de conseil	50	29
		1 602	1 531	Sur moyens de paiement	1 602	1 531
		589	462	Sur autres services financiers	589	462
		4 872	4 570	Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	4 872	4 570
(1 918)	(1 380)	9 059	7 785	Total des commissions	7 141	6 405

Aux commissions définies réglementairement, il faut ajouter les commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés et dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire pour mesurer économiquement leur importance relative dans la formation du produit net bancaire.

En millions de francs	1994	1993
Commissions	7 141	6 405
Produits assimilés à des commissions		
Compris dans la valeur ajoutée sur capitaux :		
sur engagements par signature	1 254	1 295
sur opérations de change	709	919
Compris dans les autres produits d'exploitation bancaire		
Récupération de frais	481	434
Produits accessoires	398	336
Produits sur opérations diverses de banque	486	245
Total des commissions et assimilées	10 469	9 634

L'ensemble des commissions représente 33,0 % du produit net bancaire en 1994 contre 29,3 % en 1993.

NOTE 28 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions de francs	1994	1993
Salaires et traitements	8 563	8 648
Charges sociales		
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites	1 702	1 668
Autres charges sociales	3 220	3 297
Total des charges sociales	4 922	4 965
Intéressement et participation des salariés		
Intéressement des salariés	62	92
Participation des salariés	133	-
Total intéressement et participations des salariés	195	92
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	918	986
Total des frais de personnel	14 598	14 691

NOTE 29 - RESULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	1994	1993
Plus-values (moins-values) de cessions sur immobilisations financières		
Titres d'investissement	64	14
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	(85)	(136)
Participations et parts dans les entreprises liées	(165)	189
Total des plus-values (moins-values) de cessions sur immobilisations financières	(186)	67
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
Titres d'investissement	(216)	(596)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4	(19)
Participations et parts dans les entreprises liées	(560)	(714)
Total des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(772)	(1 329)
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	(958)	(1 262)

NOTE 30 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En millions de francs	1994	1993
Dotations aux provisions pour risques sectoriels (notes 15 et 17)	(2 600)	
Provision pour restructuration, cessation d'activités et charges assimilées		(228)
Réévaluation d'instruments financiers à terme		79
Autres (charges) produits exceptionnels nets	(290)	201
Total des (charges) produits exceptionnels	(2 890)	52

La BNP a fait, en métropole, l'objet d'un examen de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1988 à 1990. La BNP a complété, en 1993 et 1994, la provision sur les éléments non contestés parmi ceux notifiés par l'administration à l'issue de sa vérification.

NOTE 31 - REPARTITION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES DE L'ACTIVITE EXERCÉE PAR LA BNP SA

Le produit net bancaire de la BNP SA, représentatif de l'activité exercée par la BNP SA dans les différentes zones économiques du globe est pour 91,4 % réalisé dans les pays membres de la Communauté Européenne (91,2 % en 1993).

En millions de francs	Autres pays de la Communauté Européenne		Pays des zones Amérique Asie	Autres pays	Total
	France				
Intérêts et produits assimilés	19 660	543	1 728	32	21 963
Commissions	6 617	30	494		7 141
Gains nets sur opérations financières	702	85	423	18	1 228
Autres produits nets d'exploitation	1 336	30	29		1 395
Produit net bancaire	28 315	688	2 674	50	31 727

NOTE 32 - IMPOT SUR LES SOCIETES

En millions de francs	1994	1993
Charge des impôts courants de l'exercice	234	286
Charge (produit) nette des impôts différés de l'exercice	85	(430)
Charge (produit) nette d'impôt sur les sociétés	319	(144)

Au 31 décembre 1994 l'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions de francs	1994	1993
Impôts différés Actif (note 10)	2 175	2 074
Impôts différés Passif (note 14)	2 563	2 413
Impôts différés passifs nets	388	339

La BNP ayant usé de la faculté qui est offerte de constituer avec certaines de ses filiales françaises un groupe fiscal, est liée à celles-ci par une convention au terme de laquelle les filiales bénéficiaires lui versent l'impôt sur les sociétés, calculé dans les conditions de droit commun, dont elles sont redevables. A ce titre, les filiales déficitaires bénéficient d'une avance sans intérêt remboursable au plus tard au terme de la période de report légal de leurs déficits. Les avantages procurés par les conditions de ce dispositif fiscal sont constatés en résultats par la BNP.

Au 31 décembre 1994, l'impôt sur les sociétés dont est redevable en France, la BNP au titre du groupe fiscal se répartit ainsi entre les principales composantes du groupe :

En millions de francs, au 31 décembre	1994
BNP	(128)
Natio-Vie	119
CIF	111
Immo investissements	(58)
Cristolienne de Participation	(47)
Autres sociétés du groupe fiscal (a)	17
Total impôt net à payer	14

(a) Epargne gestion, Intercomi, Cimoxi, BNP Immobilier, Banexi Communication, BNP Epargne Entreprise, Corès Conseil, Compagnie Financière de Participations, Immobilière du Ronceray, Investexport, Meunier Promotion, SPGPI, Natiocrédit, Delloise de Participation, Financière BNP, Société Auxiliaire de Participation et de Gestion «SAPEG», Société Financière Auxiliaire «SFA», Banque de Bretagne, Banexi, BNP Bail, Natiolocation et Promopart.

NOTE 33 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la BNP SA se répartit de la façon suivante :

	1994		1993	
	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres
BNP métropole	38 853	7 236	40 086	7 059
Succursales hors métropole	4 082	776	4 180	699
Total BNP SA	42 935	8 012	44 266	7 758

NOTE 34 - AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 1994, l'actif et le passif en devises s'élèvent respectivement, en contre-valeur francs, à 569,9 milliards de francs et 556,9 milliards de francs (contre 573,8 milliards de francs et 512,3 milliards de francs au 31 décembre 1993).

NOTE 35 - COMPTE DE RESULTATS DE LA BNP SA REGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers de francs		1994
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et produits assimilés		79 580 653
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		31 097 328
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		43 083 588
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		5 399 737
Autres intérêts et produits assimilés		-
Intérêts et charges assimilées		- 59 551 513
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		- 28 116 108
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		- 13 703 058
Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		- 17 732 347
Autres intérêts et charges assimilées		-
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		67 923
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		- 291
Produits sur opérations de location simple		-
Charges sur opérations de location simple		-
Revenus des titres à revenu variable		1 866 299
Commissions (Produits)		9 058 967
Commissions (Charges)		- 1 918 277
Gains sur opérations financières		1 407 074
Solde en bénéfice des opérations sur titre de transaction		-
Solde en bénéfice des opérations sur titre de placement		11 911
Solde en bénéfice des opérations de change		709 269
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers		685 894

En milliers de francs		1994
Pertes sur opérations financières		- 178 648
Solde en perte des opérations sur titre de transaction		- 178 648
Solde en perte des opérations sur titre de placement		-
Solde en perte des opérations de change		-
Solde en perte des opérations sur instruments financiers		-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES		
Autres produits d'exploitation		3 156 960
Autres produits d'exploitation bancaire		2 530 553
Produits sur opération de promotion immobilière		-
Autres produits		2 530 553
Autres produits d'exploitation non bancaire		626 407
Charges générales d'exploitation		- 21 816 445
Frais de personnel		- 14 598 293
Autres frais administratifs		- 7 218 152
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 1 705 504
Autres charges d'exploitation		- 1 901 951
Autres charges d'exploitation bancaire		- 1 643 222
Charges sur opérations de promotion immobilière		-
Autres charges		- 1 643 222
Autres charges d'exploitation non bancaire		- 258 729
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan		- 5 200 846
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan		-
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières		- 958 033
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisation		-
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux		2 622 603
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT		4 528 971
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Résultat exceptionnel avant impôt		- 2 890 008
Produits exceptionnels		610
Charges exceptionnelles		- 2 890 618
Impôts sur les bénéfices		- 318 927
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 320 036

Comparé à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend la particularité suivante :

- Les dotations aux provisions constituées pour risques divers sont reprises sous la rubrique «Autres charges d'exploitation» et non sous l'intitulé «Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux» (140 millions de francs au titre de l'exercice 1994).

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en application des articles 247 et 299 du décret sur les sociétés commerciales)

Sociétés ou groupes de sociétés	Devises	Cours de change	Capital*	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats*	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé*	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos*	Quote part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés*	Montant des cautions et avals donnés par la société*
								Brute	Nette			
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA BNP												
A - FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA BNP)												
Financière BNP	FRF		9 767 090	1 037 755	155 628	121,912	99,99	10 636 771	10 636 771			
BNP intercontinentale (Paris)	FRF		190 769	1 186 536	1 370 052	- 100 295	55,60	321 401	321 401	144 447	2 248 452	77 833
Banexi (Paris)	FRF		584 820	1 758 251	194 940	243 629	99,99	1 697 428	1 697 428	39 333	862 640	
SAPEG (Paris)	FRF		324 208	570 815	77 387	74 877	80,00	858 717	788 576	92 701	593 985	
BNP Finance	FRF		100 000	455 295	2 532 011	747	99,99	137 015	137 015		8 732 892	100 000
NATIOCREDIT	FRF		978 681	483 513	79 948	80 164	66,55	1 132 449	1 132 449	69 698		
Banque de Bretagne	FRF		270 891	85 546	673 166	88 350	100,00	379 832	379 832	19 541		
Société de Bourse du Bouzet	FRF		10 848	101 163	283 193	60 685	80,13	84 931	84 931	19 834	242 661	241
BAII (Paris)	FRF		35 611	- 247 029	724 536	214 836	99,95	691 759	99 518	9 237	6 076	
SFA	FRF		36 557	5 430 081	342 381	269 254	99,99	2 361 413	2 361 413		279 050	
BNP Immobilier	FRF		750 000	- 51 507	4 018	- 294 190	66,67	500 000	269 590	600 033		
Financière Gamma (a)	FRF		1 119 438	0	23 613	- 133 560	100,00	1 088 000	1 088 000			
Natioinformatique	FRF		192 096	140 358	106 245	46 383	65,00	226 758	226 758		153 661	
BNP OHG (Francfort)	DEM	3,451300	100 000	- 33 947	1 226 134	- 33 947	99,90	323 788	274 750	1 454	805 922	241 031
BNP Suisse SA (Bâle)	CHF	4,076300	84 000	147 653	335 818	23 665	55,88	305 339	305 339	43 110	1 168 092	64 193
BNP Canada (Montréal)	CAD	3,807700	180 637	- 118 522	697 202	- 145 801	88,92	849 453	420 469	1 244		10 878 683
Kassine Holding (Irlande)	GBP	8,354500	4 200		ND		100,00	35 089	35 089		4 546	
Kassine Holding (Irlande)	ITL	0,003292	15 000 000		ND		100,00	49 380	49 380		4 214	
BNP UK Holding Ltd (Londres)	GBP	8,354500	130 000	- 3 035	26 475	20 558	100,00	1 086 022	1 086 022	106 136	96 996	
BNP Norvege	NOK	0,790600	52 772	143 974	454 519	8 312	93,20	155 205	155 205		1 174 441	
BNP IFS Singapour	SGD	3,666700	27 500	19 195	106 543	38 630	100,00	85 327	85 327	17 757	529 629	
BNP ASSET Finance	NLG	3,081100	10 000	14 158	43	ND	74,95	51 856	51 856			
BNP Luxembourg	LUF	0,167915	1 020 000	4 535 975	12 539 501	737 347	54,50	136 039	136 039	2 241	17 802	3 070 516
Bank of the West (San Francisco)	USD	5,346000	122 121	849 661	1 632 166	139 183	83,62	942 320	942 320		95 592	205 254
PT BNP LIPPO INDONESIA	IDR	0,002480	50 000 000	13 590	117 626	15 537	75,00	133 898	133 898	13 462	182 776	277 841
ACEC Union Minière	BEF	0,167915	1 746 110		ND		98,05	287 781	285 462			
BNP Espana (Madrid)	ESP	0,040575	21 894 407	- 2 989 000	357 761 469	- 1 880 000	77,09	933 390	865 440		38 514 016	31 833 864
BNP IFS Hong Kong	HKD	0,691000	100 022	134 776	175 466	31 038	100,00	88 865	88 865	31 487	1 396 822	
BNP Futures Incorporated	USD	5 346000	10 000	186	0	0	100,00	70 492	70 492			
B - PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA BNP)												
SA 3 S CADRES	FRF		49 841		ND		30,00	58 160	58 160			
Crédit logement développement	FRF		650 000	4 058	106 004	20 602	10,00	65 000	65 000	1 958		
Caisse refinancement hypothécaire	FRF		500 000	12 415	8 043 000	13 463	16,63	84 522	84 522	3 535		
Natio-Vie (Paris) (b)	FRF		449 775	1 423 052	15 748 665	305 024	20,00	136 707	136 707	40 219	856 314	8 299
CIP (Paris)	FRF		2 408 369	1 939 097	572 478	168 731	47,16	1 456 935	1 456 935	36 623		
SFOM (Genève)	CHF	4,07630	39 892	4 687	3 449	112	48,34	108 184	58 636	27 816	3 847	
UOB Holding (Genève)	CHF	4,07630	50 000	- 6 671	0	- 11 129	49,99	441 055	62 759	90 135	131 325	
Banco Cidade (Sao Paulo)	BRL	6,31170	5 880	520 785	883 455	121 317	45,00	166 303	166 303	14 863	ND	ND
Banque Internationale Paris Shanghai	USD	5,34600	60 000	- 2 561	17 481	1 786	50,00	160 545	160 545		61 479	21 806

* Montant en milliers de devises locales, les autres informations sont exprimées en milliers de francs.

(a) Exercice social clos au 30 septembre 1994.

(b) Chiffres Natio-Vie seule (chiffres Assu-Vie non disponibles).

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1994**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 1994, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Nationale de Paris SA, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et faisant ressortir un total de bilan de 1 268 500 millions de francs et un résultat de l'exercice de 1 320 millions de francs,

- la vérification et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1994.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Banque Nationale de Paris SA en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Paris, le 29 mars 1995

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL
Michel Savioz, Edouard Salustro

	Valeur comptable des titres détenus		
	Brute	Nette	dont écart de réévaluation
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
I - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
Sociétés françaises	479 050	208 851	14 101
Sociétés étrangères	751 388	158 429	4 376
II - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE B			
Sociétés françaises	6 873 678	6 332 185	795
Sociétés étrangères	1 594 324	1 255 236	44 545

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1994

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris SA

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

Néant.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTE- RIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Système de garantie des dépôts en banque

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française des Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris garantit, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants :

- Banque Nationale de Paris Intercontinentale «BNPI»,
- Banque pour l'Expansion Industrielle «BANEXI»,
- BNP Guyane,
- BNP Finance,
- Compagnie du Crédit Universel,
- Crédit Universel,
- Banque de Bretagne,
- Banque de la Cité.

Prêts subordonnés ou participatifs antérieurement accordés

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 1994 concernent :

- Banexi Italia,
- BNP Suisse,
- United Overseas Bank Holding (Suisse),
- BNP IFS Hong Kong,
- BNP UK Holding Ltd. Londres,
- BNP Ireland Ltd.,
- BNP Capital Markets Ltd. (Grande-Bretagne),
- BNP Bank NV (Pays-Bas),
- BNP Espana,
- BNP KB Norve,
- Bank of the West (Etats-Unis),
- BNP KH Dresdner RT (Hongrie).

Garanties en faveur des filiales

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes :

- Natiobail,
- Natiocrédimurs,
- Natioénergie,
- Natiolocation,
- Natiocrédibail,
- Locafinance,
- BNP Bail,
- BNPI,
- BNP Plc Londres,
- BNP IFS Singapour Ltd.,
- BNP Espana SA,
- Bank of the West,
- Filiales de Hong Kong (sous forme de lettres de confort),
- BNP Capital Markets Ltd.

En outre, les garanties accordées aux filiales sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets :

- BNP Canada :
Emissions ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de CAD 1,5 milliard.
Emissions de «Commercial Paper Notes» jusqu'à un plafond de USD 750 millions.
Emission d'un emprunt obligataire de CAD 40 millions.
- BNP US Finance Corporation :
Emissions de «Commercial Paper Notes» jusqu'à un plafond de USD 5 milliards.
- BNP Pacific (Australie) Ltd. :
Emission d'un emprunt obligataire de AUD 75 millions.
Emission de «Commercial Paper Notes» jusqu'à un plafond de AUD 300 millions.

Garantie des administrateurs

- La Banque Nationale de Paris a souscrit auprès de la compagnie AIG Europe un contrat d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 100 millions de francs.

- Votre Conseil d'administration a délivré la garantie de votre société en faveur d'un administrateur concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction d'administrateur du groupe Eurotunnel.

Prestations intra-groupes

Les diverses prestations échangées entre les différentes sociétés du groupe se sont poursuivies.

Il s'agit, en particulier :

- de l'assistance technique, financière et administrative, ainsi que du détachement de personnel,
- de locations de bureaux, avec notamment la filiale CIF.

Les opérations de toute nature, relevant de l'activité bancaire courante, traitées avec les différentes sociétés du groupe Banque Nationale de Paris ayant avec la vôtre des dirigeants communs, n'ont pas fait l'objet de mention spécifique, étant considérées comme entrant dans le cadre de l'article 102 de la loi du 24 juillet 1966.

Enfin, nous considérons que la convention d'intégration fiscale signée en 1988 présente un caractère normal et n'a pas, à ce titre, à être supportée dans le cadre des conventions réglementées visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Paris, le 29 mars 1995

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL
Michel Savioz, Edouard Salustro

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Il est prévu de tenir cette assemblée en première convocation le 9 mai 1995, à défaut de quorum, elle se tiendra le 23 mai 1995.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du bilan et du compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1994).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1994, approuve le bilan au 31 décembre 1994 et le compte de résultats de l'exercice 1994. Elle arrête le résultat net après impôts à 1 320 036 417,30 francs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1994 et mise en distribution du dividende, option pour le paiement du dividende soit en espèces, soit en actions).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide en application de l'article 20 des statuts la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultats s'élevant à 1 320 036 417,30 francs comme suit :

- dotation à la réserve légale de 65 999 851,14 francs soit 5 % du bénéfice de l'exercice après déduction de l'intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Après cette affectation, le solde disponible s'établit à 1 254 036 566,16 francs. Ce montant complété du report nouveau de l'exercice précédent soit 3 019 666,04 francs forme un total distribuable de 1 257 056 232,20 francs ainsi réparti :

- attribution aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris d'une somme de 77 696,80 francs qui, ajoutée à l'intérêt minimum de 39 394,45 francs, représente

un montant global à répartir de 117 091,25 francs. La répartition de ce montant assure le service des intérêts dus aux porteurs de parts bénéficiaires nominatives à hauteur de 1,125 franc pour les porteurs de parts de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et 2 francs pour les porteurs de parts du Comptoir National d'Escompte de Paris en application de l'article 4 du décret du 26 mai 1966 portant fusion de ces deux banques nationales.

- dotation à la réserve spéciale de plus-values à long terme de 23 724 800,00 francs portant ainsi le montant de la réserve spéciale de plus-values à long terme à 3 889 090 628,71 francs.
- dotation aux autres réserves d'une somme de 7 194 407,00 francs affectée au chapitre «Réserve d'investissement» par reprise de la provision pour investissements afférente à l'exercice 1988. Les dotations aux autres réserves portent l'ensemble des réserves à 27 990 458 233,06 francs.
- répartition d'une somme de 608 147 708,80 francs à titre de dividende aux actionnaires de la BNP SA correspondant à une distribution de 3,20 francs par action au nominal de 25 francs existant au 31 décembre 1994 assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,60 franc portant le montant global à 4,80 francs.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 1er juillet 1965, qu'au titre de 1991 a été réparti un dividende de 10,50 francs par action ou certificat d'investissement au nominal de 50 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 5,25 francs soit un total de 15,75 francs par titre, qu'au titre de 1992 il a été distribué un dividende de 7,50 francs par action ou certificat d'investissement au nominal de 50 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 3,75 francs, soit un total de 11,25 francs par titre et qu'au titre de 1993 il a été distribué un dividende de 3,00 francs par action ou certificat d'investissement au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,50 franc portant le montant global à 4,50 francs.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende de l'exercice 1994 afférent aux actions dont il est propriétaire. L'actionnaire devra exercer son option sur la

totalité du dividende afférent à ses actions. Les nouvelles actions, objets de la présente option, seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soule en espèces, ou le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire au moment du dépôt de sa demande d'exercice de l'option.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions du 27 juin au 13 juillet 1995 inclus. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire. Le dividende sera mis en paiement à compter du 28 juillet 1995. Les actions remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1er janvier 1995.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, pour assurer l'exécution des décisions précitées, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater, en raison du choix des actionnaires, le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et d'apporter à l'article 4 des statuts toutes modifications nécessaires relatives au montant du capital social et au nombre de titres qui le représentent.

- affectation au report à nouveau d'une somme de 617 872 225,15 francs.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des opérations et conventions visées par les articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

QUATRIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration de procéder à l'émission d'emprunts d'obligataires).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, autorise le conseil à émettre sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, tant en France qu'à l'étranger, des obligations libellées en francs ou en monnaies étrangères jusqu'à concurrence d'un montant de 35 milliards de francs, valeur nominale ou contre-valeur en devises, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal pouvant ou non être assorti d'une prime. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Elle donne au conseil tous pouvoirs nécessaires pour la réalisation de ces emprunts. En conséquence, le conseil aura toute latitude pour déterminer les conditions de ces émissions, fixer les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable, une prime de remboursement fixe ou variable, qui seront calculés en fonction de tels éléments qu'il appréciera. Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant de 35 milliards de francs ci-dessus fixé.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les titres représentant le capital de la BNP SA).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- autorise, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, la société à opérer en Bourse sur ses propres actions, en vue de régulariser le marché, dans les conditions suivantes :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 400 francs (quatre cents francs) par titre, et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 200 francs (deux cents francs) par titre sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société,

- le délai pendant lequel les interventions pourront avoir lieu expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995,

- les acquisitions réalisées par la société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % des actions visées ci-dessus,

- la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens.

- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION

(Approbation d'inscrire à un compte de report à nouveau les dividendes des titres émis par la BNP SA que celle-ci détiendrait).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition d'inscrire directement à un compte de report à nouveau les dividendes qui correspondent aux titres achetés dans le cadre de l'autorisation donnée dans la cinquième résolution.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des apports de la BNP SA à la BNP Martinique, ex-Société Etampoise de Participations).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du commissaire à la scission, du traité d'apport partiel d'actif aux termes duquel la BNP ferait apport à la BNP Martinique (ex-Société Etampoise de Participations), société anonyme dont le siège social est à Paris, 1 boulevard Haussmann, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 393 095 757, de tous ses actifs liés à l'exploitation de la branche d'activité Martinique, moyennant la prise en charge du

passif correspondant et contre l'attribution à la BNP de 50 000 actions de 100 francs nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la BNP Martinique à titre d'augmentation de son capital, lesdites actions portant jouissance du 1er juillet 1995, approuve ce projet d'apport partiel d'actif, l'apport qui y est stipulé, son évaluation et sa rémunération et confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation à tous mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser la parfaite exécution de ce contrat d'apport.

HUITIEME RESOLUTION

(Condition de réalisation de l'apport à la BNP Martinique).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, prend acte de ce que l'apport partiel d'actif sera réalisé le jour de la date d'effet de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la BNP Martinique approuvant cet apport partiel et décidant l'augmentation de capital destinée à le rémunérer. Elle subordonne le maintien de la résolution ci-dessus à la réalisation de l'apport avant la date du 31 décembre 1995.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation des apports de la BNP SA à la BNP Guadeloupe, ex-Société Fertoise de Participations).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du commissaire à la scission, du traité d'apport partiel d'actif aux termes duquel la BNP ferait apport à la BNP Guadeloupe (ex-Société Fertoise de Participations), société anonyme dont le siège social est à Paris, 1 boulevard Haussmann, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 395 059 447, de tous ses actifs liés à l'exploitation de la branche d'activité Guadeloupe, moyennant la prise en charge du passif correspondant et contre l'attribution à la BNP de 50 000 actions de 100 francs nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la BNP Guadeloupe à titre d'augmentation de son capital, lesdites actions portant jouissance du 1er juillet 1995, approuve ce projet d'apport partiel d'actif, l'apport qui y est stipulé, son évaluation et sa rémunération et confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation à tous mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser la parfaite exécution de ce contrat d'apport.

DIXIEME RESOLUTION

(Condition de réalisation de l'apport à la BNP Guadeloupe).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, prend acte de ce que l'apport partiel d'actif sera réalisé le jour de la date d'effet de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la BNP Guadeloupe approuvant cet apport partiel et décidant l'augmentation de capital destinée à le rémunérer. Elle subordonne le maintien de la résolution ci-dessus à la réalisation de l'apport avant la date du 31 décembre 1995.

ONZIEME RESOLUTION

(Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180 - III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ;
- décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard de francs de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel

de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra user, dans l'ordre qu'il estimera opportun, de l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

• décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

• constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

• décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

• décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant les conditions

de leur rachat, suspendre, le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ; En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

- décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription.
La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.

DOUZIÈME RESOLUTION

(Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne, en une ou

plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 précitée ;

- décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard de francs de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;
- décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être

émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ; En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans

prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

- décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité ; La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.

TREIZIÈME RESOLUTION

(Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport).

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue audit conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 4 milliards de francs par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter le prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La présente délégation est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Augmentation de capital en période d'Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Offre Publique d'Echange (OPE) sur les titres de la société).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article 180 - IV de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966, décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration sous les onzième, douzième et treizième résolutions ci-dessus, à l'effet de réaliser l'augmentation de capital de la société, sont maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

Le maintien, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, des délégations données au Conseil d'administration est valable jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1995.

QUINZIEME RESOLUTION

(Augmentation de capital pour réaliser une Offre Publique d'Echange [OPE]).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article 193-1 de la loi n°66-37 du 24 juillet 1966, autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital de la société d'un montant nominal maximum de 500 millions de francs par l'émission successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles de la société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une autre société inscrite à la cote officielle ou au second marché de la Bourse de Paris ou à la cote officielle d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France ou de la Bourse d'un Etat membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Cette émission d'actions nouvelles rémunérant des titres apportés à une offre publique d'échange pourra, conformément

aux dispositions de l'article 180 de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966, résulter de l'émission de valeurs mobilières de toute nature donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société. Le montant nominal des titres d'emprunt émis, le cas échéant, en application de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange,
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société,
- d'inscrire au passif du bilan à un compte «Prime d'apport», sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale,
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite «Prime d'apport», de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée,
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.

SEIZIEME RESOLUTION

(Limitation globale des autorisations).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des onzième, douzième et quinzième résolutions, décide :

- de fixer à 15 milliards de francs, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de

compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées,

et,

- de fixer à 1,5 milliard de francs le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des

actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités).

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

REPARTITION DES BENEFICES 1994

Débit		Crédit	
Réserves légales	65 999 851,14	Report antérieur	3 019 666,04
Intérêts garantis aux parts bénéficiaires	39 394,45	Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges	1 320 036 417,30
Solde disponible ainsi réparti :	1 320 036 417,30		
• Intérêts complémentaires aux parts bénéficiaires	77 696,80		
• Réserve spéciale de plus-values à long terme	23 724 800,00		
• Autres réserves : réserves d'investissements	7 194 407,00		
• Attribution aux actionnaires	608 147 708,80		
• Report à nouveau	617 872 225,15		
Total	1 323 056 083,34	Total	1 323 056 083,34

La présente délégati
assemblée, pour la d
180-III de la loi n°66-

QUATORZIEME RESC
(Augmentation de capi
ou d'Offre Publique d'

L'Assemblée Générale
majorité requises pou
après avoir pris connais
et conformément aux
n°66-537 du 24 juill
délégations données au
douzième et treizième
l'augmentation de capit
d'offre publique d'acha

Le maintien, en période
titres de la société, des d
est valable jusqu'à la ter
société appelée à statue

QUINZIEME RESOLUT
(Augmentation de capita
[OPE]).

L'Assemblée Générale
majorité requises pour
après avoir pris cc
d'administration, du ra
conformément aux c
n°66-37 du 24 juillet 19
augmenter le capital de
de 500 millions de franc
en une ou plusieurs fois
de rémunérer des titre
sur des titres d'une aut
second marché de la B
Etat partie à l'accord sur
la France ou de la Bour
Coopération et de Dév

Cette émission d'actions
à une offre publique

CONCEPTION & REALISATION
BNP
DIRECTION CONTROLE ET STRATEGIE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITE

Agences
ECOCOM - ARTICE



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITE

(16.1) 40 14 70 61

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

(16.1) 40 14 93 00



BNP

SIEGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS
75009 PARIS

TELEPHONE : (16.1) 40 14 45 46

RCS PARIS B 662 042 449

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 751 153 975 FRANCS